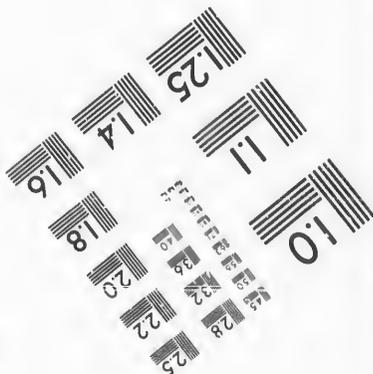
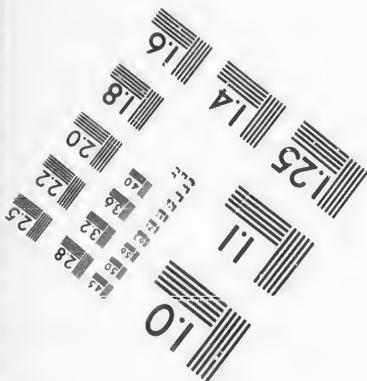
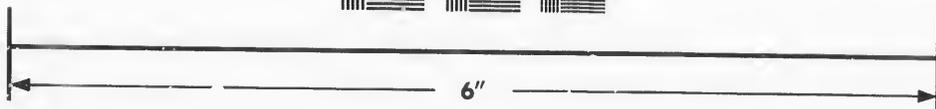
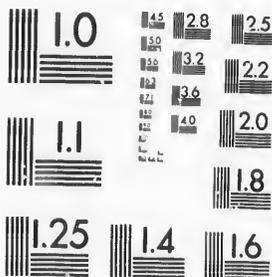


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1987

10

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

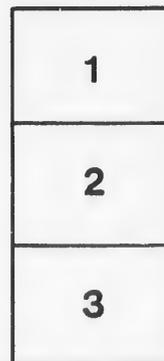
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

290

PREMIERE CONVENTION

— DES —

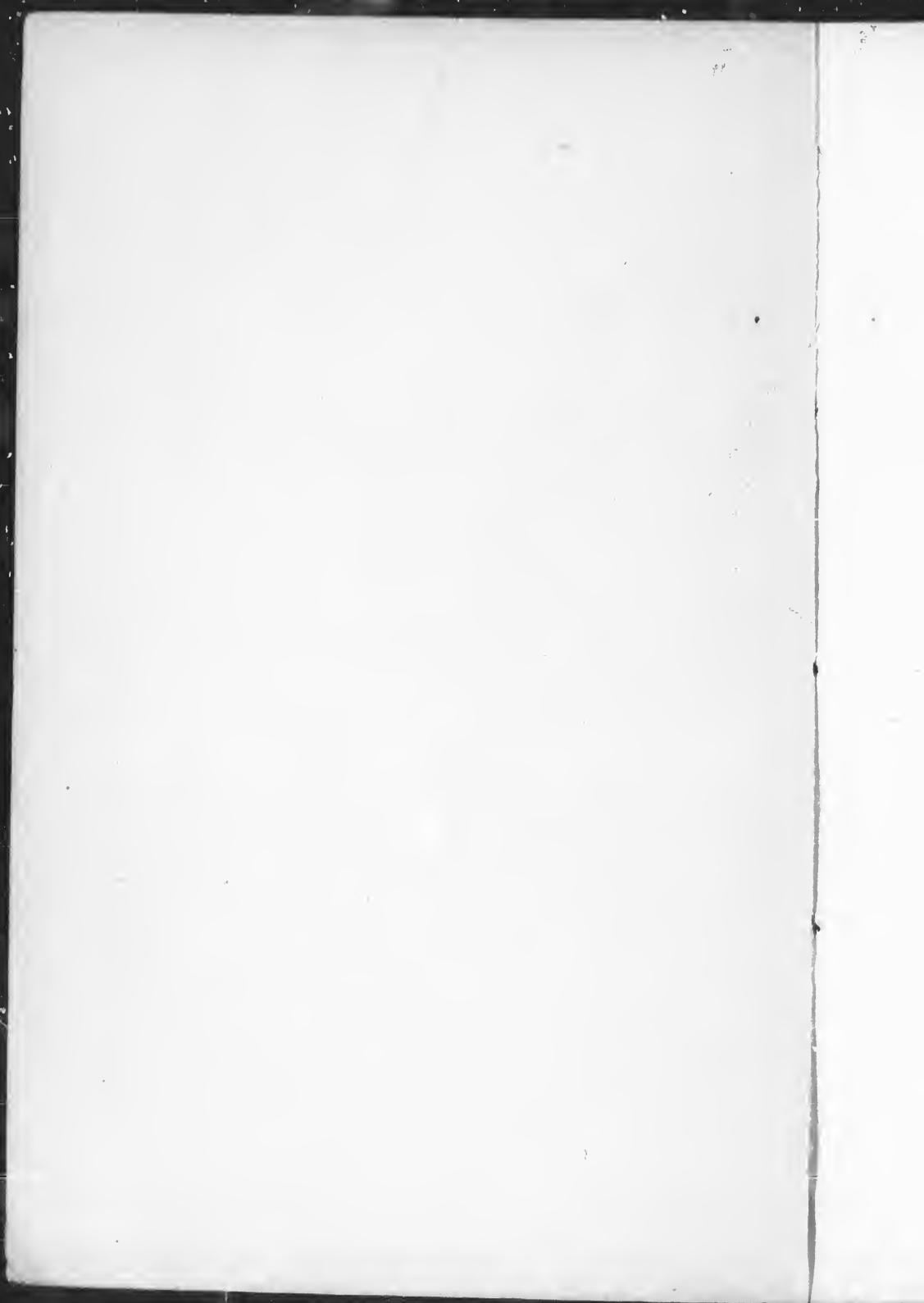
CANADIENS FRANCAIS

DE L'ETAT DU NEW-HAMPSHIRE.

—
A MANCHESTER LE 24 JUIN, 1890.
—

MANCHESTER, N. H.
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE "L'AVENIR CANADIEN."

1890.



PREMIERE CONVENTION

— DES —

CANADIENS FRANCAIS

DE L'ETAT DU NEW-HAMPSHIRE.

A MANCHESTER LE 24 JUIN, 1890.

MANCHESTER, N. H.
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE "L'AVENIR CANADIEN."
1890.



*Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.*

le
L
bés
les
adit
fi
qui
S
Ha
et c
de
dan
tion
des
d'h
C
fidè
et c
sur

INTRODUCTION.

LES peuples comme les individus sentent de temps en temps le besoin de s'arrêter un moment dans leur course vers l'avenir.

Il est intéressant et instructif tout à la fois de suivre les délibérations de ceux qui, alors assemblés, disent au nom de tous, les questions d'intérêt commun, et scrutent l'histoire du passé afin de découvrir la cause de fautes ou de négligences auxquelles il importe d'appliquer un remède si l'on veut assurer la tranquillité du futur. Ce travail porte toujours ses fruits.

Sous l'empire de cette idée, les canadiens-français du New-Hampshire voulurent, au mois de Juin 1890, connaître leurs forces et considérer en même temps quels étaient les meilleurs moyens de résister victorieusement à toutes les tempêtes qui mettent en danger notre existence nationale. Ils se réunirent en convention à Manchester, et c'est le compte rendu des travaux et des délibérations de leurs délégués que nous présentons aujourd'hui à nos compatriotes.

Canadiens-français des Etats-Unis, continuons à être toujours fidèles aux glorieuses traditions que nous ont léguées nos pères, et celui qui plus tard se fera l'historien de notre vie nationale sur le sol de la libre Amérique, aura de belles pages à écrire.



R. V. D. J. A. CHEVALIER, recteur de la congrégation St. Augustin,
Manchester, N. H., l'un des Chapelains du Comité
Exécutif et Chapelain de la convention.

N. B.—Le Révd P. HEVEY, aujourd'hui Monseigneur Hevey, recteur de la
Congrégation Ste. Marie, Manchester, N. H., nommé chapelain du comité exécutif,
conjointement avec le Révd. J. A. Chevalier, était en Europe lors des assises de la
convention.

PREMIÈRE CONVENTION DES CANADIENS-FRAN-
ÇAIS DE L'ÉTAT DU NEW-HAMPSHIRE.

A MANCHESTER, LES 24, 25 ET 26 JUIN 1890.

PROCLAMATION

A MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGÉ ET A TOUTES LES
SOCIÉTÉS NATIONALES ET GROUPES CANADIENS-FRANÇAIS
RÉGULIÈREMENT ORGANISÉS DE L'ÉTAT DU NEW-HAMPSHIRE.

COMPATRIOTES,

En juin 1888, les Canadiens-Français des États-Unis étaient
appelés à assister aux assises de la XVIIème convention générale
qui s'est tenue à Nashua, N. H.

Cette convention, comme ses devancières, a été marquée d'un
beau succès, et les importantes questions nationales qui y ont été
discutées ont grandement aidé à l'avancement moral, intellectuel
et social de nos nationaux.

Outre les fruits qu'en ont retiré nos sociétés nationales, elle a
eu pour effet de démontrer la grande utilité de nos conventions
d'Etat, car à ces dernières, il est plus facile de prendre connais-
sance et de discuter les questions qui intéressent plus particuliè-
rement les groupes canadiens de chaque Etat, questions que l'on
peut appeler d'intérêt social.

Forte de cette idée, la société St. Jean-Baptiste de Manchester

a cru que sa position, dans la ville principale de l'Etat, lui imposait la rude tâche d'organiser une telle convention pour le New-Hampshire, à l'exemple de nos compatriotes des Etats voisins.

En février 1889, sur une résolution adoptée à l'unanimité, à une assemblée régulière de la société, cette question de convention fut décidée, et un comité de six immédiatement nommé avec pouvoir de s'adjoindre de nouveaux membres.

Après l'élection de ses officiers, ce comité convoqua une délégation des différentes sociétés nationales de l'Etat, à Manchester, le 8 mai dernier; cette délégation confirma alors la décision de la société St. Jean-Baptiste à l'endroit de la convention, ainsi que la nomination au comité susdit, et décida les questions à être discutées à la convention.

C'est en vertu de ce pouvoir que nous avons l'honneur de convoquer aujourd'hui la première convention des Canadiens-Français de l'Etat du New-Hampshire, en la ville de Manchester, pour les 24, 25 et 26 Juin 1890.

Nos compatriotes du New-Hampshire comprennent d'avance toute l'importance que doit avoir pour eux cette première convention d'Etat, où leurs intérêts nationaux seront discutés d'une manière pratique; ce serait donc tomber dans les lieux communs que d'essayer à en démontrer ici l'utilité. Tous savent que nous devons faire les plus grands efforts, chacun dans notre sphère d'action, pour assurer le succès de cette entreprise.

A cette convention les questions suivantes feront la base des délibérations, outre celles que pourraient soumettre les délégués.

I—Recensement.

II—Naturalisation.

III—Ecoles Paroissiales-Catholiques.

IV—La Presse.

V—Bureau d'Informations.

VI
s
VI
s
An
perso
1
du cl
2
bienf
ete, à
tiques
Ch
littér
repré
muni
La
délégu
To
cause
sister
par la
No
des b
votre
dans
To
l'Etat
de la
te, le
Le
des e
verge

VI—Alliances des sociétés nationales et création d'assurance sur la vie.

VII—Formation de nouvelles sociétés, et incorporation des sociétés.

Auront droit de siéger comme délégués à la convention, les personnes suivantes :

1^o *Ex officio* : Les membres du Comité Exécutif, les messieurs du clergé, les journalistes canadiens français des Etats-Unis.

2^o Les délégués des paroisses canadiennes, associations de bienfaisance, littéraires, dramatiques, clubs de naturalisation, etc, etc, à l'exception cependant des organisations purement politiques.

Chaque paroisse, société nationale, religieuse, de bienfaisance, littéraire, militaire, ou groupe, etc. etc, aura le droit de se faire représenter à la convention par trois délégués qui devront être munis de lettres de créance dûment authentiquées.

La langue française devra être la langue maternelle de chaque délégué.

Toutes les sociétés ou organisations nationales qui pour une cause quelconque, ne recevraient pas d'invitation officielle d'assister à la convention, peuvent se considérer invitées *ex-officio* par la présente proclamation.

Nous vous adressons en même temps que cette proclamation, des blancs-statistiques, avec prière de les remplir au meilleur de votre connaissance. Ces rapports statistiques seront consignés dans le compte-rendu officiel de la convention.

Toutes les associations nationales canadiennes-françaises de l'Etat sont également invitées à assister en corps, à la grande fête de la St. Jean-Baptiste qui sera chômée avec pompe, à Manchester, le 26 juin.

Le Comité Exécutif, s'occupera d'organiser en temps et lieu des excursions à prix réduits sur les lignes de chemin de fer convergeant à Manchester, et en donnera avis aux intéressés.

Confiant dans le patriotisme de tous les membres de la grande famille canadienne-française du New-Hampshire, le Comité Exécutif espère que tous répondront à l'appel qui leur est fait aujourd'hui, à l'occasion de notre première convention d'Etat et de la célébration de la St. Jean-Baptiste qui aura lieu le 26 juin, le lendemain de la clôture de la convention. Cette fête sera chômée avec la plus grande solennité possible.

Compatriotes du New-Hampshire, soyons tous au rendez-vous national les 24, 25 et 26 juin prochain.

A tous, nous offrons d'avance la plus cordiale bienvenue, dans la cité de Manchester, N. H., lors des deux grandes démonstrations projetées.

COMITÉ EXÉCUTIF

- Oswald Paris, président ;
- G. G. Trudeau, vice-président ;
- L. S. Boivin, secrétaire-correspondant ;
- Levi Baril, ass-sec-correspondant ;
- Jos. Larivière, trésorier ;
- J. B. Archambault, ass-trésorier.

Fait et signé à Manchester, Etat du New-Hampshire, ce seizième jour de janvier, de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix.

V. B.—Toutes communications au Comité Exécutif pour affaire concernant les deux démonstrations, la convention et la célébration de la St. Jean-Baptiste, doivent être adressées au secrétaire-correspondant, M. L. S. Boivin, 208 rue Lowell, Manchester, N. H.

Dr

A 10
dans le
se trouv
Derrière
caché p



DR. L. L. AUGER, Président de la première convention des
Canadiens-Français du New-Hampshire.

PREMIÈRE SÉANCE, LE 24 JUIN, 1890.

A 10 heures et demi, son Honneur le maire Varney est entré dans les salles de la Société Saint-Jean-Baptiste, où les délégués se trouvaient réunis. L'appartement est magnifiquement décoré. Derrière le président se trouve le drapeau américain à moitié caché par une grande carte sur laquelle sont écrits les mots :

“PREMIÈRE CONVENTION DES CANADIENS-FRANÇAIS DU NEW-HAMPSHIRE.” BIENVENUE AUX DIL GUESTS. “A NOS HÔTES.” “SOYEZ LES BIENVENUS.”

Au fond de la salle, encore de chaque côté, se trouvaient le drapeau français et le pavillon américain, et la bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste. Près du Président, sur un piedestal, l'aigle américain semble planer au-dessus des députés. De larges banderolles bleues, blanches et rouges, ornent le plafond, et les murs de la salle sont garnis de portraits d'hommes éminents tant Américains que Canadiens-Français.

Aussitôt arrivé à son siège, son honneur le maire reçut l'adresse suivante qui lui fut lue par le président du comité exécutif, M. Oswald Paris :

ADRESSE.

À L'HONORABLE D. B. VARNEY,
MAIRE DE MANCHESTER.

Monsieur le Maire,

C'est un vrai plaisir pour les délégués Canadiens-Français, venus de tous les points de l'Etat du New-Hampshire, de voir que le maire de cette ville entreprenante, daigne assister à l'ouverture de notre convention. C'est un bon commencement qui présage le succès. Pour bien finir, il nous fallait bien commencer, et nous avons cru que le meilleur moyen d'atteindre ce but était de vous inviter à ouvrir les procédés de notre convention.

L'acceptation de notre invitation nous prouve que vous nous portez intérêt et que vous appréciez dignement les travaux que nous voulons accomplir. Nous vous en sommes reconnaissants et

nous vous assurons que nous savons apprécier dignement l'honneur que vous nous faites.

La ville que vous représentez nous à fait une excellente réception. Toutes les nationalités nous ont reçus à bras ouverts et nous vous en remercions, vous, leur représentant.

De telles manifestations d'amitié et d'affection fraternelle prouvent l'existence d'une des belles qualités du caractère américain.

La peine que le peuple en général a pris pour faire de notre célébration nationale une fête de gala, produira une impression profonde dans l'esprit de tous les Canadiens-Français du New-Hampshire.

Encore une fois, monsieur le maire, nous vous remercions d'avoir bien voulu venir ouvrir les exercices de notre convention.

SON HONNEUR LE MAIRE RÉPONDIT À L'ADRESSE CI-DESSUS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

Messieurs les membres de la Convention,

Je ne suis pas venu ici ce matin dans l'intention de vous faire un discours et vous enlever une partie de votre temps, mais comme premier magistrat de cette ville et au nom de ses habitants, je suis heureux de vous souhaiter à tous la bienvenue dans la ville-reine du New-Hampshire.

Vous vous êtes rassemblés ici aujourd'hui en grand nombre pour régler des affaires de la plus grande importance pour vous, comme citoyens de la cité et de l'Etat. J'espère que vos délibérations seront paisibles et auront les meilleurs résultats possibles.

Lorsque vous serez retournés dans vos foyers, vous serez convaincus que vous avez fait quelque chose de digne de la nationalité que vous représentez, et j'ose espérer que vous emporterez avec vous un bon souvenir de Manchester et de sa population.

Votre comité m'ayant invité, comme maire de cette ville, à

être présent afin d'ouvrir les travaux de votre convention, je me fais donc un honneur et un plaisir de déclarer que cette Convention va commencer de suite à discuter toutes les questions qui lui seront présentées.

Je vous remercie cordialement, messieurs, pour l'honneur que vous m'avez fait, et je résigne ma position en faveur d'une personne plus habile.



Dr. A. W. PETIT, Premier Vice-Président de la première convention des Canadiens-Français du New-Hampshire.

Proposé par M. Jos. Quirin, secondé par M. Burque, de Nashua: que la convention vote des remerciements à l'Hon. Varney, pour avoir bien voulu ouvrir les travaux des délégués.

Cette motion a été adoptée avec enthousiasme de même que la suivante:

Proposé par M. J. A. Morin, secondé par M. L. Boudreau: que des remerciements soient votés aux officiers du Comité Exécutif qui a organisé la convention.

Le président demanda ensuite au secrétaire de lire le rapport du Comité Exécutif, lequel rapport fut accepté à l'unanimité.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CONVENTION.

Rapport du comité exécutif de la convention, lu à l'ouverture de la première séance,—par le secrétaire.

Depuis plusieurs années, nos concitoyens des Etats voisins, ont établi chez eux des Conventions d'Etat. Jusqu'à aujourd'hui, l'Etat du New-Hampshire n'avait rien fait à cet égard. Enfin la société St. Jean-Baptiste de Manchester a cru que le temps était arrivé pour nos compatriotes du *Granite State* d'avoir, eux aussi, leur convention, et de suivre le bon exemple qui depuis longtemps lui était donné par les Etats voisins.

Persuadée des bons résultats qui en rejailliraient sur les Canadiens-Français, pour leur avancement social et moral, elle décida, en 1888, d'inaugurer le mouvement des conventions. A cet effet, un comité permanent de six membres fut nommé avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres, afin de mener ce projet à bonne fin. Le 21 mars 1889, ce comité avait l'honneur de réunir dans

sa suite de délibération, la plupart des membres du clergé, qui tous approuvèrent le projet. Fort de cet appui, le même comité rémissait, le 8 mai suivant, une délégation des différentes sociétés de l'Etat, composée comme suit : C. Lefebvre, représentant de la société St-Augustin de Manchester ; D. Ledoux, la société St-Jean-Baptiste de Claremont ; W. Marcotte, la société St-Jean-Baptiste de Great Falls ; J. A. Morin et Alp. Burque, l'Union St-Jean-Baptiste de Nashua ; E. Lapierre, l'Association Canadienne-Française de Concord ; Dr. A. A. Brien et Jos. Fleury, le Club Dramatique et Littéraire de Suncook ; G. Benoit, la société St-Jean-Baptiste de Lebanon ; Geo. Tetrault, la société St-Jean-Baptiste de Laconia

Ces messieurs furent déclarés membres du comité exécutif et approuvèrent les différentes questions qui sont soumises à la considération de cette convention.

Beaucoup de difficultés se présentaient pour la mise à exécution de ce projet, entre autres celles des finances.

L'an dernier, votre comité faisait un appel chaleureux aux citoyens de Manchester et des centres avoisinants afin d'organiser un bazar dont les profits seraient destinés à venir en aide à notre entreprise. Grâce à la générosité avec laquelle l'on a répondu à notre appel, nous avons pu réaliser à ce bazar un montant suffisant pour nous permettre d'entreprendre cette œuvre nationale que nous n'avons fait qu'ébaucher et que nous venons aujourd'hui remettre entre vos mains afin de la compléter.

La plupart des paroisses, centres, sociétés, clubs, etc., etc., ont répondu à notre appel en envoyant aujourd'hui des délégués qui auront à délibérer sur les différentes questions inscrites sur le programme de cette Convention et qui sont pour nous tous de la plus grande importance.

Se basant sur les antécédents, surtout sur les procédés suivis lors de la convention de Nashua, le comité a cru qu'il était de son devoir de reviser à l'avance les lettres de créance qui lui ont été adressées et d'enregistrer dans le livre qui servira aux

minutes de cette convention, celles qu'il a jugées être en bonne et due forme. Quelques-unes manquent de formalités, et nous les laissons sur la table, sujettes à votre considération.

Comme votre comité voulait donner tout l'éclat possible à cette convention, il a cru devoir consacrer une journée pour célébrer cet événement. A cet effet toutes les sociétés de l'Etat, ont été tout particulièrement invitées à y prendre part. Nous sommes heureux de constater que, à peu d'exceptions près, toutes ont répondu à notre appel, ce qui nous donne l'espoir que cette démonstration sera pour nous un succès, et pour les Canadiens-Français une belle occasion de montrer aux nationalités étrangères, ce qu'ils peuvent faire en de telles circonstances.

Il ne nous reste plus, messieurs, qu'à remettre entre vos mains habiles la direction de cette convention, en vous appelant à vous choisir un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un assistant-secrétaire et un chapelain.

Le comité ne peut se retirer sans offrir ses meilleurs remerciements à MM. les chapelains du comité, ainsi qu'à la presse pour tous les bons conseils qu'ils lui ont prodigués, ainsi qu'à tous les messieurs du clergé et des différentes sociétés qui ont pour beaucoup contribué au succès de notre entreprise.

Signé à Manchester le 20ième jour de juin 1890, par les

OFFICIERS DU COMITÉ EXÉCUTIF.

—

OSWALD PARIS, président ;
 O. G. TRUDEAU, vice-président ;
 L. S. BOIVIN, secrétaire ;

PREMIÈRES CONVENTION DES CANADIENS FRANÇAIS

- L. S. BARRÉ, assistant-secrétaire ;
JOS. LARIVIÈRE, trésorier ;
J. B. ARCHAMBAULT, assistant-trésorier ;
J. A. MORIN, Nashua ;
ALPH. BURQUE, Nashua ;
DAMASE LEDOUX, Claremont ;
G. BENOIT, Lebanon ;
E. LAPIERRE, Concord ;
DR. A. A. BRIEN, Suncook ;
JOS. FLEURY, Suncook ;
CELESTIN LEFEBVRE, Manchester ;
W. MARCOTTE, Great Falls ;
GEORGES TERRAULT, Laconia.
-



O. PARIS, de Manchester, Président du Comité Exécutif, et Président honoraire de la convention.

3

MEMBRES DU CLERGÉ.

Révéds. J. A. Chevalier, Manchester Cyrille Paradis, Lebanon,
G. M. Plante, Rochester, O. J. Desrosiers, Greenville, A. H.
Lessard, Nashua, L. Richard, P. Devoy, Manchester, F. X.
Chagnon, Champlain, N. Y., J. A. R. Caisse, Malborough, Mass.,
U. Lamy, A. Lessard, Manchester.

LA PRESSE

Était représentée par MM. W. H. Cavanaugh, de *l'Union*, de
Manchester, Robert McKay, du *Mirror*, Emile H. Tardivel, du
Travailleur, de Worcester, Mass., Benjamin Lenthier, du *Na-*
tional, de Lowell, A. Gauthier, de *l'Etoile*, de Lowell, H. A.
Dubuque, de *l'Indépendant*, de Fall River, Dr. L. J. Martel, du
Messenger, de Lewiston, L. Comeau, du *Courrier du New-Hamp-*
shire, de Manchester, A. Bourbonnière, secrétaire du *Guide*
Français des Etats-Unis, E. R. Dufresne J. E. Bernier, J. S.
Croteau, de *l'Avenir Canadien*.

LISTE DES DÉLÉGUÉS.

MANCHESTER.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE.

H. Gazaille, Joseph Quirin, Frs. Robitaille, sr.

SOCIÉTÉ SAINT-AUGUSTIN.

E. V. Turcotte, F. H. Anger, F. C. Miville.

LES AMATEURS CANADIENS.

Calixte Lor, G. V. Demers, D. Laneville.

GARDE LAFAYETTE.

F. H. Lussier, Denis Vignault, J. S. Soly.

FANFARE DE LA CITÉ.

C. B. Boulanger, H. Lemay, S. Provost.

LIGUE DU SACRÉ-CŒUR.

H. Hébert, H. Larivière, J. B. Favreau.

ZOUAVES PONTIFICAUX.

J. B. Gamache, J. O. Dumais, T. Paquette.

CLUB JOLLIET

A. P. Robitaille, S. St-Onge, Jules Deschènes.

PAROISSE SAINT-AUGUSTIN.

Joseph Mathieu, P. D. St-Germain, Léandre Boudreau.

PAROISSE SAINTE-MARIE.

Joseph Raymond, A. L. Desaulniers, Gédéon Bélisle.

PAROISSE ST. GEORGE.

A. G. Grenier, Joseph Massé, Frs. Lavoie.

INSTITUT CANADIEN FRANÇAIS

G. de Martigny, A. A. Adam, B. R. Desrosiers.

CLUB JACQUES-CARTIER.

F. X. Robitaille, jr., Bruno Béliveau, Joseph Denis.

CLUB DE NATURALISATION CANADIEN-FRANÇAIS.

Frs. St. Jean, F. N. Lacourse, Dr. J. W. D. MacDonald.

NASHUA.

CONGRÉGATION ST-LOUIS DE GONZAGUE.

C. Brodeur, Dr. P. E. Dansereau, Joseph T. Gauthier.

PAROISSE ST-FRANÇOIS-XAVIER.

F. A. Brunelle, J. B. Manseau, Jos. Salvaille.

LIGUE DU SACRÉ CŒUR

H. Lavoie, E. J. Perrault, Dr. A. E. Guillet.

UNION ST-JEAN-BAPTISTE

Alph. Lefebvre, Dr. A. W. Perit, Joseph Burelle.

CLUB DE NATURALISATION

L. P. A. Lavoie, Ed. Côté, Joseph Labine.

SUNCOOK

PAROISSE ST. JEAN-BAPTISTE

Pierre Letendre, Joseph Lacourse, Ls. Fontaine.

CERCLE LITTÉRAIRE ET DRAMATIQUE

A. A. Brien, père, E. Fontaine, T. Dozois.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE ST-JEAN-BAPTISTE

C. G. Bélisle, P. S. Rainville, Moïse Lefebvre.

HOOKSETT

PAROISSE DU TRÈS ST. ROSAIRE

Olivier Lalonde, Alf. Dumaine.

EPPING

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE

Thos. Leblanc, Ant. Martel, H. Bergeron.

PAROISSE ST. PHILIPPE

Horm. Boudreau, W. H. Bourque, T. Constant.

ROCHESTER

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE

Pierre Poisson, Isidore Marcotte, Dr. E. R. Duval.

PAROISSE DU ST. ROSAIRE.

D. Richard.

LACONIA

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE

Dr. Jos. Theriault, Wilf. Devin, Paul Morin.

CLAREMONT

UNION CANADIENNE-FRANÇAISE

Jos. Giguère, S. Colin, Ed. Labrecque.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE

H. Charron, D. Ledoux, Eug. Millette.

SALMON FALLS

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE

Pierre Dionne, Ern. Boisvert.

PITTSFIELD

PAROISSE

Jos. Bergeron, D. Hamel.

GREENVILLE

PAROISSE DU SACRÉ CŒUR

G. Doucet, N. Leclère, P. Laliberté.

GREAT FALLS.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE

Paul Rainville, A. D. Houle, Dr. L. L. Auger.

BANDE LAFAYETTE

Chs. Drapeau, Z. Provencher, A. Drapeau.

DOVER

GROUPE CANADIEN.

P. Turgeon, N. Pichette, Dr. J. O. Guimond.

LEBAXON.

UNION SAINT JEAN-BAPTISTE.

Hercule Béliveau, G. Benoit.

CONCORD.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE

E. Lapierre, Benj. Ouellette.

SOCIÉTÉ JACQUES-CARTIER.

A. Venne, P. A. Benoit, E. Leblanc.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF.

- O. Paris, président ;
- O. G. Trudeau, vice-président ;
- L. S. Boivin, secrétaire ;
- L. Baril, assistant-secrétaire ;
- Jos. Larivière, trésorier ;
- J. B. Archambault, assistant-trésorier ;

Geo. Tétreault, Laconia ;
J. A. Morin, Nashua ;
Alph. Burque, “
D. Ledoux, Claremont ;
G. Benoit, Lebanon ;
E. Lapierre, Concord ;
Dr. A. A. Brien, Suncook ;
Jos. Fleury, “
C. Lefebvre, Manchester ;
W. Marcotte, Great Falls ;



EMERY LAPIERRE, de Concord, 2ème Vice-Président
4 de la convention.

Les délégués ont alors procédé à l'élection des officiers de la convention, et ont élu les messieurs dont les noms suivent :

M. E. R. Dufresne, propose, secondé par M. J. A. Morin : que tous les délégués soient inscrits sur la liste officielle des membres de la convention, et que la liste ainsi modifiée soit acceptée *in globo* : adopté.

Proposé par M. le Dr J. W. D. MacDonald, secondé par M. A. G. Grenier : que le Revd M. J. A. Chevalier, curé de la paroisse de St. Augustin, Manchester, soit élu par acclamation chapelain de la convention : Adopté.

Proposé par M. L. Bondreau, secondé par M. J. Fleury : que M. Oswald Paris, président du comité d'organisation, soit élu président honoraire de la convention, par acclamation : adopté.

Proposé par M. E. R. Dufresne, secondé par M. F. H. Auger : que M. le Dr. L. L. Auger, de Great Falls, soit élu par acclamation, président de la convention : adopté.

Après avoir remercié la convention de l'honneur qu'elle lui faisait, M. le président invita les délégués à procéder à l'élection des autres officiers :

Proposé par M. Burque, de Nashua, secondé par M. T. Bunnelle, de Nashua : que le Dr A. W. Petit soit élu 1er vice-président : adopté.

Proposé par M. A. A. Adam, secondé par M. O. G. Trudeau, de Manchester : que M. E. Lapierre soit nommé 2e vice-président : adopté.

Proposé par M. E. R. Dufresne, secondé par M. P. D. St. Germain, de Manchester : que M. L. S. Boivin soit élu secrétaire de la convention : adopté.

Proposé par M. le Dr. Duval, de Rochester, secondé par M. Jos. Fleury, de Suncook : que M. J. E. Bernier, de L'AVENIR CANADIEN, soit élu assistant-secrétaire : adopté.

Proposé par M. A. Burque, secondé par M. Jos. Fleury, de Suncook : que l'Hon. W. Marcotte soit élu trésorier de la présente convention : adopté.

Les officiers prennent leur siège. Le Président élu appelle la convention à l'ordre.

Proposé par M. L. Boudreau, secondé par M. A. A. Adam : que les membres du clergé, de la législature, du Conseil de ville et les invités étrangers prennent, avec les officiers, place sur l'estrade : adopté.

Puis le Révd. J. A. Chevalier, chapelain, ouvre les procédés de la convention par la prière.

M. le président donne ensuite la lecture de la proclamation de la convention.

Proposé par M. Frs. Lavoie, de Manchester, secondé par M. T. Dozois, de Suncook : qu'un comité de cinq soit nommé pour rédiger les résolutions de la convention, et que ce comité soit composé des messieurs dont les noms suivent : Révd. Chevalier, Dr A. W. Petit, Dr E. R. Duval, H. Gazaille et E. R. Dufresne : adopté.

Proposé par M. Jos. Quirin, secondé par M. J. N. Lacourse, de Manchester : que les règles parlementaires de Cushing soient suivies pour les délibérations : adopté.

Proposé par M. le Dr Petit, secondé par M. T. Brunelle : que la convention s'ajourne à 2 h. p. m. Adopté.



L. S. BOIVIN, de Manchester, Secrétaire du Comité Exécutif,
et Secrétaire de la convention.

2E SÉANCE—2. P. M.

A 2 hrs. les délégués sont appelés à l'ordre par le Vice-président de la convention, et le chapelain ouvre la séance par la prière.

Sur proposition de M. E. Lapierre, secondé par M. A. A. Adam : il est résolu que la discussion sur les Ecoles Paroissiale et le Recensement, deux des articles du programme de la convention, soit renvoyée à la séance de mercredi matin : Adopté.

La question de la NATURALISATION est ensuite traitée par M. Dr. L. L. Auger, comme suit :

L
été i
oubl
en e
notr
sur
Puis
preu
dans
essor
de l'
trava
ratio
qui c
tiona
25 m

LA NATURALISATION.

ETUDE POUR LA CONVENTION DE MANCHESTER, N. B.

PAR LE

DR L. L. AUGER, DE GREAT FALLS.

M. le Président,

Messieurs les délégués,

Le programme des questions soumises à nos délibérations eut été incomplet si le Comité Exécutif de cette Convention avait oublié d'y insérer le sujet de "La Naturalisation." Ce sujet est, en effet, après la question des écoles, celui qui doit le plus mériter notre attention, à cause de son influence immense et nécessaire sur l'avenir des groupes Canadiens-Français aux Etats-Unis. Puisque nous sommes à délibérer sur les meilleures moyens à prendre non-seulement pour conserver notre nationalité menacée dans ce milieu américain, mais encore pour lui imprimer ce essort que rêvent de lui voir prendre bientôt tous les patriote de l'heure présente, il serait contre nos intérêts d'éliminer de ce travail de préparation aux grandes luttes de l'avenir, des considérations aussi importantes, aussi dignes de nous occuper, que celles qui ont fait l'objet des discussions de toutes nos conventions nationales depuis qu'elle ont commencé d'exister, c'est-à-dire depuis 25 ans.

Exécutif,

e-prési-

prière.

A. A

ssiale

la cor

lopté.

par N

Il est vrai qu'aujourd'hui on entend souvent répéter autour de nous que la naturalisation est trop bien connue de nos compatriotes, pour qu'on perde un temps précieux à en parler dans nos assemblées générales ou d'État, mais il ne faut pas croire parce qu'un grand nombre sont de cet avis, qu'il soit de notre intérêt de nous taire aujourd'hui pour ne nous occuper que des questions purement matérielles. Non, celui qui s'imaginer que nous avons assez prêché aux nouveaux venus et aux anciens émigrés récalcitrants, la nécessité de revêtir la qualité de citoyen américain, celui-là tombe dans une grave erreur, car ce n'est pas au moment où un arbre est à la veille de nous donner des fruits qu'il faut le couper et le jeter au feu. Or, je dis que, malgré tous les efforts du passé, malgré les appels éloquents des Gagnon, des Honde, des Authier, et de tous les vétérans de notre presse canadienne, la naturalisation n'a pas encore produit le bien qu'on en doit attendre. Et même je pressens qu'il faudra prêcher encore longtemps dans le désert, avant de pouvoir rallier à cette cause sacrée du civisme américain, la généralité de nos groupes qui persistent à éloigner de leurs lèvres, comme un vase en prisonnier, cette coupe si délicieuse de la liberté américaine, à laquelle sont venus boire les représentants de tous les peuples opprimés de l'Univers, après Washington et les glorieux fondateurs de cette République. Oui, il existe encore une foule de préjugés parmi nos gens contre la naturalisation américaine, et le moindre de ces préjugés n'est pas celui que, pour rester canadien et vraiment canadien, il faut aussi garder sur ses épaules la défroque de sujet anglais.

En acceptant l'invitation du Comité Exécutif de traiter devant vous la question que le Président de cette convention vient de mettre à l'ordre du jour, je n'ai pas l'intention de venir vous rappeler, pour les combattre, la kyrielle d'objections que l'on fait à la naturalisation. Non, mon but est bien différent. Sans croire le moins du monde que nous ne devons pas nous occuper de ces cinq sous là, j'ai pensé qu'il serait plus pratique pour le moment de rechercher les moyens les plus efficaces pour mettre

en pratique les sages et persistants conseils qui vous ont été donnés dans le dernier quart de siècle. Je veux à l'instant qu'un grand nombre soit convaincus de l'excellence et de la nécessité de la Naturalisation, mais le seraient-ils tous que cela ne suffirait pas pour en goûter tous les fruits, car il en est de la naturalisation comme de tous les autres biens, on ne saura ce qu'il vaut réellement, on n'en connaîtra tout le prix que lorsque l'on passera de la pensée à l'action; j'ai dit que nous sommes convaincus, mais nous sommes loin d'être persuadés. La conviction nous fait reconnaître qu'une chose est bonne, tandis que la persuasion nous pousse à l'accomplir. Dans le premier cas c'est l'esprit qui est gagné, vaincu, dans l'autre, c'est la volonté. Or, je le répète nous admettons bien que la naturalisation est une excellente chose, mais nous ne voulons point nous en prévaloir.

Situation pleine de dangers pour nous, si elle allait durer; mais je connais trop le patriotisme de mes compatriotes du New-Hampshire, pour leur faire l'injustice de croire qu'ils ne pratiqueront pas ce qu'ils croient si sincèrement, qu'ils continueront de tenir leur volonté enchaînée dans une indolence coupable. Aussi, c'est avec la ferme assurance que lorsqu'on leur aura indiqué la route à suivre pour arriver à la réalisation de leurs meilleurs desirs, ils s'empresseront de s'y engager et de faire des progrès rapides, que je me permettrai de vous soumettre quelques observations basées sur le peu d'expérience que je possède en matière de naturalisation, et appuyée d'un autre côté, sur les suggestions tout-à-fait opportunes faites dans nos journaux par plus d'un compatriote qui a étudié à fond cette question assez compliquée, et pour vous assez difficile à résoudre de la naturalisation prochaine de tous nos compatriotes vivant aux États-Unis. Eh d'abord, avant de vous soumettre aucune proposition, jetons ensemble, si vous le voulez bien, un rapide coup d'œil sur l'état de notre population canadienne dans le petit Etat du New Hampshire. S'il faut en croire la statistique du *Guide Français de la Nouvelle Angleterre*, un ouvrage fait avec le soin le plus

scrupuleux, nous compterions aujourd'hui une population de 38,411 âmes, réparties entre une vingtaine de centres. Or, sur ce nombre, nous ne pouvons nous réclamer que de 2,743 citoyens, soit 1 par chaque 20 âmes en chiffres ronds. Cette proportion n'est pas énorme, et si on la compare avec celle des autres États de la Nouvelle-Angleterre, on trouve que les Canadiens du New-Hampshire occupent le bas de l'échelle. En effet, sans nous occuper du Rhode-Island où le travail de la naturalisation a été si longtemps gêné, je pourrais dire paralysé par la qualification foncière exigée dans cet Etat, et qui compte malgré cela aujourd'hui 1512 citoyens sur une population totale de 32,877 âmes, le Massachusetts en compte 1 par chaque 18 âmes, le Vermont 1 par 10 âmes, et le Maine 1 par 5 âmes. Il est vrai que la proportion dans le Connecticut n'est que de 1 par chaque 26 âmes, mais il faut prendre en considération que cet Etat renferme la plus petite population canadienne des États de la Nouvelle-Angleterre, soit 21,234 âmes. L'Etat de New York, lui, avec son comté de Clinton, presque exclusivement peuplé de Canadiens, dépasse toutes les proportions puisqu'ils fournit à l'électorat 30,000 votes environ, soit 1 par 4 âmes, ce qui équivaut à dire que presque tous nos compatriotes jouissent là-bas du droit de vote. Mais dans certains États de l'Ouest, notamment le Minnesota, à part quelques rares exceptions, la population canadienne est entièrement naturalisée. Supposons maintenant que chaque centre canadien du New Hampshire fournit un contingent moyen de 300 électeurs, nous arriverions à un total de 6,000 votants, c'est-à-dire que nous en aurions deux fois plus qu'aujourd'hui. Et la chose n'est pas impossible si tout le monde veut seulement se mêler de mettre l'épaupe à la roue.

A la Convention Nationale de Rutland, Vt. l'honorable Dr. Martel citait un exemple frappant de ce que peuvent les Canadiens par la naturalisation : le mouvement admirable qui s'est produit dans sa propre ville, à Lewiston, Maine. Là, plus de 800 compatriotes sont inscrits régulièrement sur les liste éle-

rales
jour
mmi
aux c
avan
Et. s
nous,
favor
main
Cath
qui
avec
notre
shire
polit
déjà
Légi
petit
qu'a
touj
légit
nous
dire
quoi
anne
l'étr
mais
bouc
cont
n'av
ou de
au c
gran
dans

ulation de
Or, sur
3 citoyens.
proportion
des Etats
du New-
sans nous
tion a été
ification
a aujour-
âmes, le
ermont 1
a propor-
nes, mais
e la plus
ngleterre,
on comté
dépasse
t 30,000
lire que
de vote.
esota, a
me est
chaque
t moyen
votants.
urd'hui.
lement

ble Dr.
s Cana-
ni s'est
plus de
éle

rales de l'Etat, et leur influence est maintenant si grande, qu'au-
jourd'hui ils font la pluie et le beau temps dans la politique
municipale. Biddeford, la ville-sœur de Lewiston, a aussi, grâce
aux efforts énergiques de l'honorable Daniel Côté, l'inestimable
avantage de compter un nombre presque égal de votants canadiens.
Et, s'il m'est permis de citer des faits qui se sont passés chez
nous, à Great Falls, je dirai que là aussi il s'est accompli en
faveur de la naturalisation un véritable prodige qui nous met
maintenant en mesure, Canadiens et Irlandais, c'est-à-dire les
Catholiques, de dicter notre volonté à l'un ou l'autre parti. Ce
qui s'est fait chez nous, messieurs, peut se pratiquer ailleurs et
avec le même succès. Je dois admettre, cependant, que malgré
notre petit nombre de Canadiens naturalisés dans le New-Hamp-
shire, notre élément y a déjà remporté d'éclatantes victoires
politiques; Manchester, Nashua, Berlin Falls et Great Falls ont
déjà eu l'honneur d'envoyer des députés de notre origine à la
Législature de Concord, et même il est arrivé en 1888, que le
petit *Granite State* a élu à la fois plus de représentants canadiens
qu'aucun autre Etat de toute l'Union Américaine. Ce sera
toujours pour nous, Canadiens du New Hampshire un sujet de
légitime orgueil que le souvenir des six victoires simultanées que
nous avons remportées sur différents points, et je suis heureux de
dire que Great Falls, a eu, lui aussi, sa part, cette fois. Mais à
quoi nous servirait d'élire trois fois autant de députés chaque
année, si nous ne sommes pas représentés comme nous devrions
l'être dans nos conseils municipaux? Quand on construit une
maison, on commence par la base et non pas par le faite. Le
bouquet, c'est la fin des travaux, et ceux qui n'ont pas oublié les
coutumes de nos campagnes du Canada savent que le fricot
n'avait lieu que lorsqu'il était planté sur le pignon de la grange
ou de la maison. De même, nous ne croyons pas avoir le droit d'être
au comble de nos vœux avant d'avoir jeté les fondations de notre
grande œuvre politique en ce pays, c'est-à-dire avant d'avoir élu
dans chacun de nos centres assez de selectmen, de conseillers et

d'échevins pour que nos droits soient suffisamment protégés. Et il ne faut pas dire que nous n'avons pas de droits à protéger quand nous comptons déjà, toujours d'après le *Guide Français de la Nouvelle-Angleterre*, 525 propriétaires possédant un total de \$2,065,631 de biens fonds. Deux millions ? Certes, voilà un domaine qui, pour être divisé entre plusieurs possesseurs, mérite d'être gardé contre les empiétements dont il pourrait être menacé, s'il ne l'a pas déjà été. Et puis le sort des 7,000 familles canadiennes du New-Hampshire ne mérite-t-il pas que nous fassions quelques efforts pour l'améliorer. On se plaint en plusieurs endroits que les quartiers où l'on est ne sont pas entretenus comme ils devraient l'être ? Comment protester utilement contre un état de choses dont nous souffrons si le droit de vote nous manque ; si malgré nos cris, nous ne pouvons y remédier ? Qui est à blâmer si nous n'avons pas plus, si nous ne sommes pas en état d'avoir plus ? Nous même, car, je le répète, si nous jouissions du droit de vote, nous pourrions, comme nous le pouvons au Canada, faire respecter nos droits et réclamer notre part des améliorations, ne s'agit-il que de l'ouverture d'un chemin, d'une rue ou d'un passage mitoyen entre nos propriétés. Il est donc évident que la naturalisation est l'arme la plus puissante que nous pouvons employer pour nous défendre contre les coups de nos ennemis. Procurons-nous la donc et sans tarder. Ne dis sans tarder, car si nous allons attendre encore, remettre à demain ce qui doit être fait aujourd'hui, nous perdrons beaucoup de terrain sans être capables de jamais le reconquérir. Ce n'est pas quand leurs libertés ont été menacées que nos ancêtres ont commencé à se préparer pour la lutte. C'est plutôt dans la paix, avant même qu'il n'y eut dans le ciel aucun signe de tempête, qu'ils ont fourbi leurs armes, prêts à parer à toutes les éventualités de l'avenir. Ainsi devons-nous faire si nous voulons être certains de la victoire.

Mais comment arriverons-nous à augmenter le nombre de nos soldats sur ce champ de bataille politique ou nos ennemis nous dépassent par le nombre ? En d'autres termes, quel moyen

prend
Hamp
sidéra
D'abo
recrut
amis
ralisés
leur fa
papier
nos ra
patrio
la na
du pr

No
pectiv
sieurs
de cet
rait
centr
son la
faites
ème
prote
en p
quoi
déjà
diem

2e
du M
aussi
tion
alem
quise
moin

prendre pour faire naturaliser en masse nos compatriotes du New Hampshire ? C'est ici que je me permettrai d'offrir à votre considération quelques suggestions que je crois être pratiques. D'abord l'initiative personnelle serait un agent puissant de recrutement. Que ceux qui comptent parmi leurs parents, leur amis ou leurs connaissances, des Canadiens en état d'être naturalisés, fassent auprès d'eux toutes les instances possibles pour leur faire prendre soit leurs premiers papiers, soit leurs derniers papiers. Si les 2,743 électeurs que nous possédons déjà dans nos rangs voulaient seulement s'engager à gagner un seul compatriote d'ici à notre prochaine Convention, à la cause sacrée de la naturalisation, nous aurons fait un pas immense dans la voie du progrès.

Nous serions 5,486 combattants au lieu de 2,743 avec la perspective d'augmenter encore ce nombre. Que pensez-vous messieurs les délégués, d'une résolution par laquelle chaque membre de cette convention qui est devenu citoyen américain, s'engagerait à faire de la propagande active parmi les compatriotes du centre qu'il habite, et rapporter au moins un nom comme fruit de son labeur pratique, devant la convention de Great Falls, si vous faites à ma localité l'honneur de devenir le siège de notre deuxième réunion nationale ? On verrait alors à quoi aboutissent les protestations de dévouement et de patriotisme qu'on aura faites en présence de tous nos compatriotes. Et puis nous aurons sa quoi nous en tenir sur la valeur de l'initiative personnelle qui a déjà porté de si beaux fruits dans le sein de nos colonies canadiennes aux Etats-Unis.

2e Je suggérerais avec un collaborateur distingué d'un journal du Massachusetts, que nos sociétés nationales s'occupent, elles aussi, de faire un peu de propagande en faveur de la naturalisation et cela en établissant parmi leurs membres un comité spécialement chargé de voir à l'accomplissement des formalités requises devant les cours de justice. Afin de rendre la chose moins onéreuse pour les nouveaux membres, nos sociétés bien

établies pourraient sans se faire aucun dommage, s'engager à faire naturaliser gratuitement tous ceux qui voudraient faire partie de la société, prenant sur le prix d'entrée payé par l'aspirant, la somme à dépenser pour le faire devenir citoyen américain. En supposant qu'il y eut de graves objections à l'emploi à cette fin d'une partie du prix d'entrée des nouveaux membres, chaque société nationale pourrait préparer chaque année une soirée quelconque dont les bénéfices seraient destinés à la naturalisation des membres qui consentiraient à renoncer à l'allégeance anglaise qui ne leur sert plus de rien une fois établis aux Etats-Unis.

Mais j'insiste fortement sur la création dans les sociétés nationales d'un bureau spécial chargé de s'occuper exclusivement de cette grande affaire de la naturalisation. Les fonds nécessaires qu'ils viennent du prix d'entrée payé par les nouveaux membres, ou qu'ils soient prélevés sur le public au moyen de soirées, concerts ou représentations, seront toujours assez abondants pour répondre partout au besoin de la situation.

J'ai parlé de soirée, de concerts, de représentations dramatiques; j'aurais dû ajouter les conférences. Il est indubitable que la discussion du sujet de la naturalisation devant un public nombreux et intelligent produit toujours de bons effets, et il est rare que l'on ne constate pas des conversions éclatantes après des démonstrations de ce genre. Oni, que les sociétés nationales du New-Hampshire consacrent chaque hiver au moins une soirée à entendre parler de naturalisation et vous verrez qu'avant cinq ans, vous n'aurez plus aucun sujet de vous plaindre, ou de l'apathie de vos gens ou du peu de zèle que mettent à servir la cause, ceux qui paraissent les plus intéressés à son avancement et à son succès final.

Voilà, messieurs les délégués, les quelques observations que j'avais l'intention de vous faire en acceptant l'honneur de traiter devant vous la troisième question du programme de nos délibérations. J'espère que vous leur donnerez toute votre attention et que dans les résolutions que vous adopterez pour résumer le

gager à faire
 ire partie de
 l'aspirant, la
 éricain. En
 i à cette fin
 res, chaque
 soirée quel-
 alisation des
 ce anglaise
 ts-Unis.

ciétés natio-
 sivement de
 nécessaires
 x membres,
 oirées, con-
 dants pour

is dramati-
 bitable que
 ublic nom-
 e il est rare
 ès des dé-
 ionales du
 soirée à en-
 t cinq ans,
 e l'apathie
 ause, ceux
 et à son

ations que
 de traiter
 os délibé-
 attention
 esumer le

sentiment général de la convention sur les sujets qui lui ont été soumis, celui de la naturalisation aura encore sa place et qu'au lieu de se borner à dire, comme on l'a fait jusqu'à présent, on suggèrera quelques moyens pratiques d'arriver à une solution prompte et efficace de la question.

Si j'avais pu vous aider quelque peu dans cette tâche par les quelques remarques que je viens de vous faire, je me considérerais le plus heureux des Canadiens, et je retournerais dans mes foyers en me disant que je n'ai pas été tout à fait inutile dans cette convention. Merci messieurs les délégués de l'attention et de l'extrême bienveillance que vous avez prêté à mon travail.



L'HON. W. MARCOTTE, ci-devant de Great Falls, et aujourd'hui de Manchester, Trésorier de la convention.

L'HONORABLE W. MARCOTTE.

M. le Président, messieurs,

Puisque les délégués sont à discuter l'importante question de la naturalisation, qu'il me soit permis de faire une suggestion.

Ne serait-il pas à propos d'organiser un comité chargé de s'occuper spécialement de la naturalisation ? Il me semble que le besoin s'en fait sentir. Ce comité s'occuperait surtout de faire rappeler une loi passée à la dernière législature, et très défavorable à la naturalisation. En effet, d'après cette nouvelle loi, tous ceux qui veulent obtenir leurs premiers ou leurs derniers papiers de naturalisation, sont obligés de se présenter devant les cours suprêmes ou devant les cours de district des États Unis. Ces cours ne siègent que dans les grands centres, et encore ne siègent-elles que trois ou quatre fois l'an. L'on voit de suite tout ce que la loi a de désavantageux pour les Canadiens qui résident dans de petits centres, où il n'y a que des tribunaux inférieurs. Ces gens sont privés de tous les avantages qu'ils avaient auparavant, car il ne peuvent plus se présenter devant la cour qui siège dans leur endroit, et ils sont en outre obligés de faire des déboursés deux ou trois fois plus considérables.

Je suggère donc qu'un comité soit spécialement chargé de s'occuper de naturalisation, et surtout spécialement chargé de faire tous les efforts possibles auprès des représentants de la prochaine législature, afin de faire rappeler une loi qui est si préjudiciable aux plus grands intérêts de nos compatriotes de l'Etat du New Hampshire.

Ont pris part à la discussion de cet important sujet les messieurs dont les noms suivent : Jos. Fleury, l'hon. Frs. Robitaille, A. A. Adam, L. Boudreau, J. A. Morin, H. Gazuille, E. Lapierre, Jos. Quivin, C. Lefebvre, E. H. Tardivel, du *Travailleur*, et Dr. Thériault.

Question renvoyée au Comité des Résolutions

Proposé par l'Hon. Frs. Robitaille, secondé par M. J. A. Morin de Nashua : que M. le Président nomme un comité de cinq afin d'étudier quel serait le meilleur système à adopter pour faire le recensement complet des Canadiens du New-Hampshire. La motion est adoptée, et le Président nomme à cet effet les délégués suivants : MM. C. G. Bélisle, de Suncook, Célestin Lefebvre, de Manchester, Dr. J. Thériault, de Laconia, J. A. Morin, de Nashua, et P. A. Rainville, de Great Falls.

La question de la presse étant à l'ordre du jour, M. E. R. Dufresne, prend la parole sur cette question.



O. G. TRUDEAU, de Manchester, Vice-Président du Comité
Exécutif.

M. le Président, Messieurs,

Il y a longtemps que l'on parle de la presse dans le monde, il y a longtemps aussi que la presse parle dans le monde. Le sujet n'est donc pas nouveau, mais il est d'une importance majeure et toujours d'actualité pour nous Canadiens des Etats-Unis, et c'est même cette importance et cette actualité qui ont engagé les organisateurs de cette convention à l'inscrire sur le programme des questions qui devaient être soumises à nos délibérations. Le Comité Exécutif m'ayant fait l'honneur de m'inviter à traiter devant vous, aujourd'hui, cette question, je viens, messieurs, m'acquiescer de ma tâche. On va peut-être penser que, comme membre de la presse, je puis être trop intéressé dans la chose pour traiter la question avec impartialité, que je vais peut-être trop parler pour ma paroisse, comme on dit vulgairement. Mais non, messieurs, tout intéressé que je sois, j'ai bien peur de rester au-dessous de la vérité.

Mais qu'est-ce donc que la presse ? La presse, messieurs, c'est une institution, un quelque chose de terrible qui suscite souvent de terribles maux dans le monde. Il ne faut pas croire cependant qu'elle est impuissante pour le bien, car elle embrasse dans sa sphère d'action l'une des branches de l'activité humaine la plus digne, la plus noble et la plus puissante pour le bien ; c'est une épée à deux tranchants, un formidable engin de guerre pour le bien comme pour le mal. La presse, en un mot, est le puissant auxiliaire de la pensée, le grand propagateur des idées dans l'intelligence de l'homme.

Avant l'invention de l'imprimerie les idées prenaient bien du temps à faire leur chemin, la pensée était en quelque sorte enchaînée. Il y avait bien avant cette époque, comme aujourd'hui, des savants, des philosophes, des rhéteurs, témoins : Athènes, Rome, Paris, etc., mais le travail de l'intelligence était circonscrit dans le seul monde des savants, parce qu'il n'existait alors aucun moyen de communiquer les idées au grand nombre, aux masses

du peuple. Mais arrive l'invention de l'imprimerie qui a donné naissance à la presse, aussitôt une révolution universelle s'opère dans le monde. La pensée naguère captive s'élançe sur les ailes de feu de la presse et pénètre partout. La presse devient alors la grande éducatrice des peuples, et tant qu'elle respecte l'autorité établie de Dieu dans la famille, dans la société civile et la société religieuse, elle est considérée comme l'un des plus grands bienfaits accordés à l'humanité; combat-elle pour les idées, les principes contraires, elle devient alors l'un des pires fléaux de l'humanité.

La presse exerce donc une immense influence morale chez tous les peuples. Toutes les grandes questions sociales et gouvernementales sont de son ressort, et plus d'un gouvernement lui doit d'avoir fait le bonheur ou le malheur de ses administrés, suivant que l'opinion publique formée par la presse dans la bonne ou la mauvaise voie, place au pouvoir des hommes qui, imbus des éternels principes de justice, font prévaloir dans le monde la force du droit et non le droit de la force, toujours brutal, toujours tyrannique.

Nous avons dit que la presse est la grande éducatrice des nations, dans ce sens qu'elle pénètre partout où il y a une âme qui vive et que là elle distribue à profusion dans toutes les intelligences et dans tous les cœurs le germe des idées qui sauvent ou qui perdent. C'est ainsi qu'elle pèse d'un poids énorme dans la balance des pouvoirs humains et dans la destinée des gouvernants et des peuples.

Il y a trois grandes sociétés dans le monde—la société domestique ou la famille, la société civile ou la famille en grand, et la société religieuse qui domine les deux autres de toute l'excellence et la suprématie de son but qui est de conduire l'homme à ses fins dernières. Si donc la presse sème dans les intelligences des idées conformes aux véritables principes qui régissent ces trois sociétés, elle devient l'une des principales sauvegardes des nations; au contraire, si elle déverse dans les cœurs le poison des mau-

vaises doctrines, elle devient alors un fléau plus redoutable que la peste.

Le rôle de la presse est donc de se constituer, partout et toujours, le défenseur intrépide de l'autorité légitimement constituée dans la famille, la société civile et la société religieuse.

Voilà bien sa grande, sa noble et sublime mission. On ne saurait lui en attribuer une autre sans fausser son caractère propre, né de la nécessité de défendre les privilèges et les droits des trois grandes institutions que je viens de nommer—la famille, la société civile et la société religieuse, sans lesquelles ne peuvent exister ni nationalités, ni peuples, ni nations.

Comme toutes les institutions humaines, la presse a eu ses mauvais jours ; malheureusement elle en a encore bien trop, pour ce qui concerne la presse franco-américaine, mais les épreuves actuelles n'ont pas le même caractère. La période d'enfance de la presse a surtout été marquée par la persécution à outrance des gouvernements qui ne voyaient en elle qu'un censeur importun dont il fallait à tout prix étouffer la voix. Mais, messieurs, le droit prime la force. Après des luttes homériques contre la persécution sous toutes ses formes, la presse a enfin conquis son indépendance ; elle a forcé ses persécuteurs, ses bourreaux à lui accorder ce que l'on appelle "la liberté de la presse," immense conquête qui lui a permis de déployer toute sa valeur et de parvenir au faite de la puissance.

Si nous portons un instant notre pensée et nos regards vers notre mère-patrie, notre cher Canada, nous y voyons d'un trait, le rôle important, le rôle prépondérant que la presse canadienne a joué dans l'existence du peuple canadien-français. Aux jours sombres où nos pères persécutés, proscrits, gémissaient sous le talon de l'odieuse oligarchie anglaise, une immense clameur ébranle tout à coup les échos du St-Laurent. C'est la voix de la presse qui gronde et tonne contre la tyrannie de la perfide Albion et se fait le puissant interprète des revendications du peuple irrité. Elle réveille le patriotisme endormi, réchauffe les coura-

ges,
con
mén
sent
tueu
répe
l'au
Lnd
Bap
Nor
tien
desc
vein
glor
S
Uni
nous
lutt
le t
cath
main
L
répu
dont
étra
que
Can
nous
d'un
vest
mess
de l'
fait
pas

outable que

rtout et tou-
t constituée

e.
n ne saurait
e propre, né
ts des trois
mille, la so-
ne peuvent

ee a en ses
trop, pour
s épreuves
enfance de
trance des
important
messieurs, le
la per-
quis son
eaux à lui
immense
et de par-

rds vers
l'un trait,
nadienne
aux jours
t sous le
clameur
voix de la
le Albion
u peuple
es coura-

ges, guide la lutte, terrasse l'ennemi et finalement assure, de concert avec l'immortelle phalange des grands patriotes de cette mémorable époque, la conquête des libertés politiques dont jouissent aujourd'hui les fils du Canada-Français. Dans cette majestueuse voix de la presse du Canada, dont les échos lointains se répercutent encore jusqu'à nous, un nom illustre, portant l'auréole de la gloire, résonne à nos oreilles, j'ai nommé, messieurs, Eugène Duvernay, l'immortel fondateur de la Société Saint Jean Baptiste, dont l'immense ramification par toute l'Amérique du Nord, partout où l'intrépide Canadien a planté sa tente, entretient et renouvelle sans cesse le feu sacré de la patrie chez les descendants des preux de la Nouvelle-France, et infuse dans leurs veines cette abondante sève de la vie qui leur promet encore de glorieuses pages dans les fastes de l'Amérique.

Si nous nous transportons maintenant du Canada aux Etats-Unis pour y examiner le rôle de la presse franco-américaine, nous restons émerveillés, messieurs, au spectacle des grandes luttes qu'elle a livrées, et qu'elle livre encore tous les jours pour le triomphe de nos droits de citoyens franco-américains et de catholiques, et des victoires signalées qu'elle y remporte pour le maintien de ces mêmes droits.

Les Canadiens-Français ne viennent pas réclamer ici dans la république américaine des droits et privilèges supérieurs à ceux dont jouissent, en vertu de la constitution du pays, les nationalités étrangères à la nôtre, non messieurs. Mais n'est-il pas avéré que trop souvent malheureusement, nous sommes victimes, nous Canadiens-Français, à cause de notre langue et de notre religion, nous sommes victimes, dis-je, des préjugés et des persécutions d'une certaine classe de fanatiques qui voudraient effacer tout vestige du nom canadien français aux Etats-Unis. Eh bien, messieurs, je vous le demande, dans ces circonstances où il y va de l'avenir de notre nationalité dans notre pays d'adoption, qu'a fait et que fait encore notre presse franco-américaine ? n'a-t-elle pas défendu avec énergie et succès l'existence menacée de nos

droits et privilèges ? n'a-t-elle pas été de tout temps le fidèle et puissant auxiliaire de notre clergé canadien dans son œuvre admirable de conservation de la foi et de la langue du canadien aux États-Unis ? N'est-elle pas constamment la sentinelle avancée qui sonne le clairon d'alarme à l'approche du danger ? N'est-elle pas en un mot l'un des plus puissants ramparts de notre nationalité dans cette immense agglomération de peuples divers qui se partagent les destinées de la république américaine ?

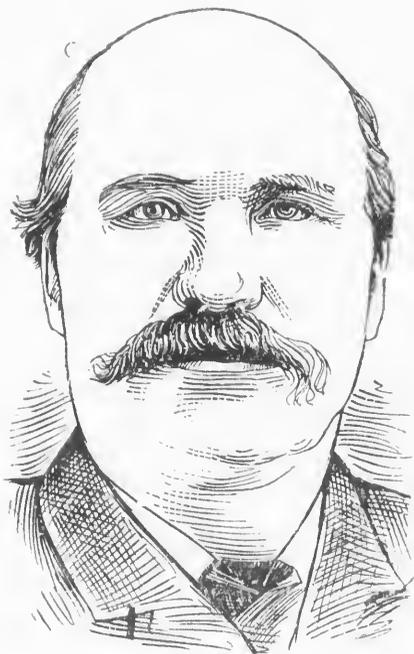
A ces divers titres, messieurs, je dis que notre presse franco-américaine a droit au respect, à l'admiration, mais surtout et avant tout, aux sympathies et à l'encouragement pratique de tous nos compatriotes, fussent-ils en deçà ou au-delà de la ligne quarante-cinquième. De fait, elle est absolument indispensable à notre existence comme élément distinct en Amérique. Qui donc, alors, parmi nous aurait le cœur de ne pas vouloir contribuer sa quote-part de travail, de patronage, de sacrifices et de patriotisme pour le soutien, l'existence et la prospérité de notre presse franchement et sincèrement nationale ?

Il est profondément affligeant et décourageant parfois, pour ceux qui se livrent aux rudes travaux du journalisme canadien aux États-Unis, de constater l'indifférence coupable qui règne généralement chez les nôtres, à tous les degrés de l'échelle sociale, à l'endroit de notre presse nationale.

Ah ! si l'on réfléchissait un peu plus à la nécessité de l'existence de cette même presse pour la sauvegarde de nos intérêts de race et de religion aux États-Unis ; si l'on s'arrêtait un peu aussi à considérer les rudes labeurs et les sacrifices journaliers qui constituent la vie du journaliste, il me semble que naîtrait dans tous les cœurs canadiens cette pensée patriotique et cette énergique volonté d'encourager efficacement notre presse, de généraliser à son égard l'action bienfaisante du patronage qu'elle a droit d'attendre de tous nos compatriotes. Cette action co-opérative du grand nombre, surtout chez ceux qui sont préposés aux avant-postes de la nationalité, sur le terrain religieux, civil ou

social, serait mille fois patriotique et assurerait à la presse franco-américaine réellement dévouée à la religion et à la patrie, une existence digne du nom canadien sous le glorieux drapeau de cette république.

En attendant, messieurs, la réalisation de ce beau rêve je vous remercie bien cordialement de la bienveillante attention que vous m'avez prêtée.



JOSEPH LARIVIÈRE, de Manchester, Trésorier du
Comité exécutif.

DISCOURS DE M. E. H. TARDIVEL,
DU "TRAVAILLEUR," SUR LA PRESSE.

Messieurs,

Vos applaudissements me prouvent que vous avez des sympathies pour la presse. Je ne veux pas vous imposer un long discours je ne veux vous faire que quelques remarques.

La presse est une institution nationale, et si elle n'est pas essentiellement nécessaire au maintien de notre nationalité, elle est au moins un auxiliaire très utile et très puissant. Où serait aujourd'hui notre organisation nationale si nous n'avions pas eu la presse ? Qui nous eut dit que des Canadiens vivaient dans de petits centres éloignés, si ces personnes n'eussent pas été découvertes par les agents des journaux canadiens-français à la recherche d'abonnés ?

La presse a infiniment fait du bien, et elle en fera encore, mais pour atteindre ce but, il lui faut de l'encouragement.

De même qu'une armée pour gagner une bataille a besoin de fusils et de poudre, ainsi la presse pour vivre et faire du bien a besoin d'argent.

La presse a le droit de compter sur l'encouragement des Canadiens-Français des Etats Unis, et en voyant les progrès énormes qu'elle a faits depuis quatre années, je me flatte de dire que nous méritons d'être encouragés. Nos articles de fonds sont aussi bien écrits que les éditoriaux des journaux de Québec. Il n'y a que quelques semaines encore, un grand journal français de Montréal reproduisait, sans en donner le mérite à qui de droit, à peu près douze articles parus à différents intervalles dans les colonnes d'un journal franco-américain. Nous avons des écrivains de première force, qui font admirer la langue française tout autant que n'importe quel écrivain de la province de Québec. Et

malgré cela, si nous ne faisons tous les jours des sacrifices énormes pour maintenir nos journaux, avant un an il n'y en aurait plus.

Cela est malheureux à constater, mais laissez moi dire, que sans les Américains qui nous sont sympathiques et annoncent dans nos journaux, nous ne pourrions pas vivre. De sorte que, la presse canadienne qui entretient dans vos cœurs le feu sacré du patriotisme, et vous fait tous les jours vivre de la vie nationale, mourrait si la vie matérielle ne lui était assurée par l'argent américain. Cet encouragement que nous recevons de la part des étrangers n'est-il pas une preuve que la cause que nous défendons mérite des sympathies ?

Nous nous réjouissons toujours des conventions. On en a dit beaucoup de mal, mais lorsqu'elles auront fait leur œuvre, j'espère que la presse aura raison et droit de les remercier.

J'espère que vous encouragerez nos journaux de préférence aux journaux du Canada. Quand vous êtes attaqués ici, vous n'allez pas vous faire défendre par les journaux de Québec ou de Montréal, n'est-ce pas ? Pensez à cela quand un agent de journal ira vous demander de souscrire au papier qu'il représente.

Si vous voulez continuer de vous occuper de toutes les chicanes de votre village, vous avez droit de nous mettre de côté pour encourager un journal étranger, mais si vous voulez devenir de bons citoyens américains, connaissant vos droits et vos devoirs, si vous voulez réellement vivre de la vie nationale, encouragez la presse franco-américaine.

On demande souvent pourquoi les Canadiens-Français des Etats-Unis, n'ont pas au moins un journal quotidien. A cela je répondrai que nos compatriotes n'ont pas de journal français quotidien, pour la bonne raison qu'ils n'en veulent pas avoir.

Si aujourd'hui tous les Canadiens qui s'abonnent aux journaux de la province de Québec, voulaient souscrire pour l'édition quotidienne d'un journal franco-américain, demain nous l'aurions, et il nous rendrait plus de services que les journaux étrangers, parcequ'il serait mieux fait et que nous aurions plus d'argent.

Et de plus, nous serions certains d'avoir un journal qui toujours prouderait nos intérêts.

Aujourd'hui, il est impossible de faire germer une idée rapidement. Nos journaux sont tous hebdomadaires. Nous traitons un sujet dans un numéro, huit jours après survient une nouvelle affaire, de sorte que la question que vous vouliez d'abord traiter est mise de côté, parce que au bout de 3 ou 4 semaines, elle n'a plus d'actualité.

Il nous faut un journal quotidien : vous en voyez comme moi la nécessité ; et ce serait un grand progrès si nous pouvions mettre ce projet à exécution, car nous aurions alors un journal rédigé par des hommes qui ne s'occuperaient que de nos plus chers intérêts nationaux, et qui ne donneraient aux luttes politiques que l'intérêt qu'elles méritent.

Quelques-uns de nos compatriotes empêchent quelques fois leurs amis de s'abonner à tel ou tel journal. Si vous ne voulez pas nous encourager, au moins rendez-nous donc le service de vous montrer d'une indifférence complète.

Nous avons encore besoin de Gagnons pour défendre notre nationalité contre toutes les attaques auxquelles elle est constamment en butte. Si vous voulez qu'il se forme des cours grands et patriotes, encouragez la presse, et des hommes se lèveront qui vous feront honneur : et de même que la presse franco-américaine a prospéré avec le premier Gagnon, elle triomphera avec les seconds.

M. H. GAZAILLE, fait remarquer qu'il serait peut-être préférable d'avoir moins de journaux canadiens, mais d'en avoir de meilleurs. Que les propriétaires de deux ou trois journaux réunissent leurs capitaux, dit-il, qu'ils travaillent tous ensemble à la rédaction d'un même journal, et peut-être sera-t-ce le moyen de faire disparaître les objections que nous entendons faire quelques fois.

Que l'on ne dise pas que je suis contre la fondation de nouveaux journaux. Je veux encourager la presse canadienne et

qui toujours

idée rapide-
ous traitons
une nouvelle
abord traiter
nes, elle n'a

comme moi
ous pouvions
un journal
le nos plus
luttés poli-

quelques fois
s ne voulez
service de

endre notre
e est cons-
des cours
hommes se
e la presse
agnon, elle

ut-être pré-
en avoir de
s journaux
s ensemble
e le moyen
ous faire

n de nou-
diennne et

comme moyen d'avoir des journaux plus capables de rendre service à la grande cause canadienne, je suggère aux propriétaires de journaux de réunir leurs capitaux afin de faire un seul journal, à l'abri des petites éventualités de la mauvaise fortune, et qui donnerait plus de satisfaction et de meilleurs résultats que le nombre de feuilles actuelles.

M. E. H. TARDIVEL

Je suis heureux d'entendre cette remarque de M. Gazeille. Elle va me permettre de mettre en lumière un fait qui en surprendra plusieurs.

Nous n'avons dans tous les Etats-Unis que 19 journaux canadiens. Or, il y a 1,000,000 de nos compatriotes dans la grande république. Pour rendre le fait plus frappant, disons, pour le moment, qu'il n'y en a que 500,000. Nos journaux n'ayant en moyenne que 1000 abonnés, il n'y aurait par conséquent que 19,000 lecteurs. Resterait donc 481,000 Canadiens qui ne lisent pas. Cela prouve à merveille qu'il n'y a pas trop de journaux, mais qu'on leur donne trop peu d'encouragement.

Proposé par M. Emery Lapierre, de Concord, secondé par M. le Dr. Guillet, de Nashua : que les questions—Bureaux d'informations, et Formation de Nouvelles Sociétés et leur Incorporations, soient à l'ordre du jour à la séance de ce soir : Adopté.

Proposé par M. J. A. Morin, secondé par M. A. A. Adam : que le Rvd J. A. Chevalier, chapelain, le Président et le 2e Vice-Président de la convention, soient députés auprès de Sa Grandeur Mgr Bradley, évêque de Manchester, pour lui demander sa bénédiction sur les travaux de la convention : Adopté.

Proposé par M. A. A. Adam, secondé par M. le Dr. A. Brien : que l'assemblée s'ajourne à 7 heures et demie, p. m. Adopté.



LÉVI BARIL, de Manchester, Assistant-Secrétaire du
Comité Exécutif.

3^E SÉANCE— 7 h. 1/2 P. M.

Ouverture de la séance par la prière, faite par le chapelain.

Le Rvd J. A. Chevalier rend ensuite compte de la mission du comité chargé de rencontrer Sa Grandeur—et dit que Mgr Bradley se fait un plaisir de bénir les travaux de la convention. Cette

nouv
l'asse
Pu
la lec
séanc
Pu
le su
Pu
la qu
lutio
Pu
par l

DIS

M. U
Je
m'a l
les d
Je
donn
La
la cr
ques
sout
mais

nouvelle est accueillie par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

Proposé par M. L. Boudreau, secondé par Jos. A. Morin : que la lecture des minutes de la séance précédente soit renvoyée à la séance suivante : Adopté.

Puis on a continué la discussion sur la presse. Ont parlé sur le sujet, MM. H. Gazaille, A. A. Adam et E. H. Tardivel.

Proposé par M. Jos. Quirin, secondé par M. A. A. Adam : que la question de la Presse soit renvoyée devant le comité des résolutions : Adopté.

Puis vint la question des Bureaux d'Information qui fut traitée par le Dr. E. R. Duval, de Rochester.

CREATION DE BUREAUX D'INFORMATION.

DISCOURS POUR LA CONVENTION PAR LE DR. E. R. DUVAL,
DE ROCHESTER, N. H.

M. le Président, Messieurs,

Je remercie infiniment le Comité Exécutif de l'honneur qu'il m'a fait en me demandant de traiter cette question devant tous les délégués ici présents.

Je n'ai pas fait de travail spécial, et je ne ferai que vous donner mon opinion sur la création de bureaux d'information.

Laissez moi d'abord vous dire que je ne suis pas en faveur de la création de bureaux, parceque je ne vois pas de moyens pratiques de les organiser, et que je ne connais aucun moyen de les soutenir. Cette raison me dispenserait d'en donner d'autres, mais on peut se demander en quoi consisteraient ces bureaux.

Seraient-ce des bureaux donnant des statistiques sur les différents centres canadiens ? seraient-ce en quelque sorte de petits Bradstreet canadiens qui donnerait des renseignements sur la valeur du crédit d'un chacun ? seraient-ce des bureaux chargés de fournir de l'ouvrage à ceux de nos compatriotes qui, à un moment donné, se trouveraient sans emploi ? Je crois que ce sont là les seuls côtés sous lesquels on peut considérer l'organisation de ces bureaux.

D'abord je ne vois pas la nécessité de former des bureaux chargés de fournir des statistiques. N'avons-nous pas nos conventions, qui sont de vrais bureaux de statistiques, et qui peuvent faire cet ouvrage mieux que n'importe quelle autre organisation ? Nous avons les membres de notre clergé qui sont toujours prêts à fournir toutes les informations et les renseignements les plus précis sur les Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre. Et comme l'a si bien dit le docteur Anger dans son magnifique travail, n'avons-nous pas le "Guide français de la Nouvelle-Angleterre." C'est un ouvrage qui donne des renseignements très utiles et de grande valeur. Il n'est pas parfait, il est vrai, mais il donne des renseignements plus précis que ceux que pourraient fournir un bureau spécial qui se formerait à l'heure actuelle.

Au point de vue des affaires commerciales, je crois qu'il serait très difficile pour ces bureaux de donner des résultats satisfaisants. Comment un marchand qui est dans des circonstances difficiles, dans de mauvaises affaires, pourrait-il donner des informations valables ? Il est puéride de penser qu'il s'en fera un devoir. Comment encore, un marchand, au risque de perdre toute sa clientèle, irait-il dire : "un tel ne paie pas, tel autre ne peut payer ses bills, etc." Je crois que les informations que nous aurions des bureaux seraient très défectueuses. Je suis convaincu qu'un bon billet du curé ferait aussi bien que tous les autres renseignements imaginables, dans ces cas là.

Reste la question des bureaux d'informations qui seraient en

quelc
charg
C'est
plus
chaer
bien
que
serai
cause
en ne
empl

Je
Non
toute
nom
que
de ce
pas l

Le
offici
comm
ne se
Il se
tel re

Je
m'éco
que
je ne

M.

Pr

M. N

des r

Pr

bault

a. m.

quelque sorte des bureaux de placements, c'est-à-dire des bureaux chargés de fournir de l'ouvrage à nos compatriotes sans emploi. C'est peut-être dans ce sens que les bureaux pourraient faire le plus de bien, mais ici se présente une question très délicate ; chacun travaille pour soi, et comme le dit le proverbe, charité bien ordonnée commence par soi-même ; ne peut-on pas penser, que les officiers de ces bureaux, surtout s'ils étaient payés, ne seraient pas exposés à commettre des excès de zèle, qui seraient cause qu'à un moment donné, nos compatriotes se trouveraient en nombre considérable dans des places où ils pensaient avoir un emploi qu'on n'a pu leur fournir ?

Je risque maintenant l'observation suivante : Il y a dans la Nouvelle-Angleterre différentes organisations ouvrières, qui toutes sont puissantes, et auxquelles appartiennent un grand nombre de nos compatriotes, et je crois que ce serait leur nuire que de favoriser un bureau qui contrecarrerait la manière d'agir de ces sociétés protectrices de la classe ouvrière ; mais je n'insiste pas là-dessus.

Le bureau, par les excès de zèle qu'il commettrait, si les officiers en étaient payés, ne s'exposerait-il pas à être considéré comme une agence d'immigration, par le peuple américain, et cela ne serait-il pas de nature à nuire à tous les Canadiens en général ? Il serait malheureux que la création de ces bureaux amenât un tel résultat.

Je ne veux pas abuser de la patience des messieurs qui m'écotent ; je n'ai pas fait de travail spécial pour la bonne raison que je ne voyais pas de moyens d'organiser ces bureaux, et que je ne voyais aucun moyen pratique de les soutenir.

MM. H. Gazaille et A. A. Adam, parlèrent sur le même sujet.

Proposé par M. O. G. Trudeau, de Manchester, secondé par M. N. Lacourse : que la question soit renvoyée devant le comité des résolutions. Adopté.

Proposé par M. L. Bondreau, secondé par l'honorable Archambault : que la convention ajourne ses travaux à 9 heures et demie a. m., le lendemain. Adopté.



HON. J. B. ARCHAMBEAULT, de Manchester, Assistant-Trésorier,
du Comité Exécutif.

4ÈME SÉANCE.

La séance s'ouvre à 10 heures :

Le chapelain fait la prière.

Sur demande de M. le chapelain, il est résolu que la lecture des minutes soit mise de côté, afin de lui permettre de traiter de suite la question des écoles.

Le Révd. M. Chevalier prend alors la parole et traite la question des écoles. Il fut interrompu dans son discours par les applaudissements des délégués qui saluaient l'entrée du Révd. M. F. X. Chagnon, curé de Champlain, N. Y., qui après M. Chevalier prit la parole sur la question des écoles.

ÉCOLES PAROISSIALES.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ J. A. CHEVALIER, CURÉ DE LA PAROISSE
ST-AUGUSTIN, DE MANCHESTER.

Messieurs,

Je regrette beaucoup d'avoir à vous parler de cette question sans avoir eu assez de temps pour me préparer. Mais comme le monsieur qui devait traiter ce sujet, n'a pu venir, je vais dire quelques mots.

L'éducation des enfants est la chose la plus importante dont puissent s'occuper les hommes sur la terre. Car l'éducation de l'enfant plus ou moins bien faite, en fera un homme plus ou moins utile à la société. Si l'instruction est bonne et conforme aux vrais principes catholiques, l'enfant grandira dans ces dispositions, et plus tard, s'il lui arrive de faire naufrage, de s'égarer pendant quelques instants, il aura toujours une bûche solide, de bons principes, qui lui rappelleront ses devoirs, et tôt ou tard, il reviendra dans le droit sentier. C'est pour cette raison que l'église fait tous les efforts possibles, afin que l'éducation des enfants soit bonne. Et voilà pourquoi aussi, les évêques de ce pays font des efforts inouïs afin de procurer à chaque localité, des écoles qui puissent rivaliser avec les institutions du même genre, des nations étrangères. C'est la raison aussi pour laquelle les prêtres doivent seconder les efforts des évêques, afin de donner

aux enfants qui sont sous leur charge une éducation qui leur est indispensable.

Quant à moi, j'ai l'expérience des circonstances difficiles dans lesquelles se sont trouvés les enfants, ici, pendant quelques années. N'ayant pas d'écoles catholiques et fréquentant d'une manière tout à fait irrégulière les écoles protestantes, ils ne recevaient par conséquent qu'une éducation nécessairement très incomplète. Les enfants qui grandissent ainsi n'ont pas de principes solides sur lesquels ils puissent se reposer, et lorsque plus tard, ils occuperont différentes positions dans la société, ils rencontreront beaucoup de difficultés et seront, il ne faut pas en douter, bien exposés à devier de la droite ligne, puisqu'ils n'auront pas de fermes principes pour les guider.

La question de l'éducation est d'une importance majeure, et l'église s'en occupe d'une manière très active.

Le concile de Baltimore a fait des règles obligeant les curés d'établir des écoles dans leurs paroisses, et ces règlements sont si sévères, qu'un prêtre perdrait sa cure, si, sans raison suffisante, après en avoir été averti par son évêque, il négligeait de les établir. Vous voyez combien l'église attache d'importance à ce que dans chaque centre il y ait autant d'écoles qu'il est nécessaire pour que les enfants soient élevés chrétiennement.

L'existence de nos écoles est d'une importance majeure, comme je viens de le dire, et quant à leur qualité, elles doivent être bonnes, dirigées par des professeurs capables qui puissent les faire rivaliser avec les écoles américaines. Ainsi nos enfants Canadiens pourront se présenter devant le public avec autant d'avantage que les enfants des autres nationalités, et ils auront autant de chance de gagner leur vie.

Pour en arriver là, il faut que nos écoles soient dirigées par des personnes habiles, capables de faire faire de rapides progrès aux élèves.

Je dirai de plus que pour que ces écoles soient sur un pied aussi élevé que nous voulons qu'elles le soient, il faut le concours de tous

nos
à de
car
qui
seul
de
aut
leur
A
occu
A
qu'i
circ
çoi
rece
diri
N
ne
de t
ains
prép
L
inst
ont
infa
fant
peuv
bien
de t
péri
laqu
J
faits
faire
nous

nos compatriotes et surtout des parents. Tout porte les parents à donner leur plus généreux concours à une aussi belle entreprise, car quel père n'aime pas à procurer à son fils une instruction qui lui permettra de gagner sa vie honorablement. Cette pensée seule, est suffisante pour les encourager à faire des sacrifices afin de faire rivaliser les écoles qu'ils soutiennent, avec celles des autres nationalités. Et jamais ils ne rempliront un devoir qui leur donnera autant de satisfaction intérieure.

Aucune chose ne doit vous être plus agréable que de vous occuper des enfants que Dieu vous a donnés.

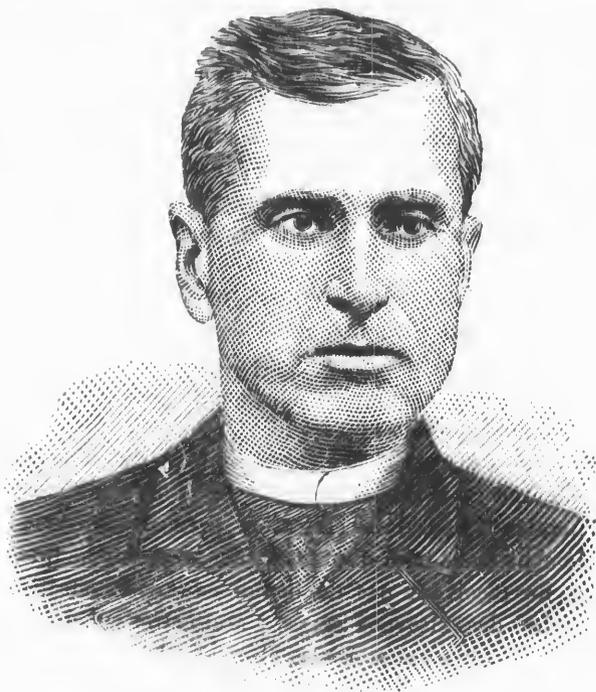
Avant tout, vous désirez que vos enfants soient sages, bons, qu'ils fassent toujours honneur à vous et à eux-mêmes en toutes circonstances. Et pour en arriver là, il faut que ces enfants reçoivent une bonne éducation chrétienne, et cette éducation, il la recevront dans nos écoles catholiques bien soutenues et bien dirigées.

Nous avons mille et mille preuves que la chose est possible; il ne faut que la bonne volonté, et la continuation des sacrifices de tous nos compatriotes, et des parents surtout. Et s'il en est ainsi soyez sûrs que nous ferons de vos enfants des hommes bien préparés à entrer dans la vie.

Les enfants qui sortent des écoles bien dirigées, peuvent un instant s'égarer, mais encore une fois, les bons principes qui leur ont été inculqués dans leur éducation première, les ramèneront infailliblement dans le droit sentier plus tard, tandis que les enfants qui ne reçoivent pas de bonne éducation chrétienne, ne peuvent faire des citoyens sages. Malheureusement, ils sont bien exposés à faire fausse route, et si par hasard il leur arrive de tomber en dehors de la bonne voie, ils courent une chance d'y périr parcequ'ils n'ont pas cette base absolument nécessaire sur laquelle il peuvent se remettre et rester solides.

Je vous encourage à continuer les sacrifices que vous avez déjà faits, dans tous les centres canadiens. Il y a encore beaucoup à faire, mais secondez les efforts de vos évêques, de vos prêtres et nous arriverons à un résultat tout à fait satisfaisant.

Nous donnerons à vos enfants, dans toutes les localités, une instruction solide, et avec cette éducation ils pourront sans crainte entrer dans la vie sérieuse, car ils auront les capacités nécessaires pour gagner leur vie honorablement, et pourront faire la joie et la consolation de ceux qui se seront imposés des sacrifices pour eux.



MONSIEUR L'ABBÉ F. X. CHAGNON, curé de Champlain, N. Y.,
surnommé le "Père des Conventions Nationales."

RÉSUMÉ DU DISCOURS DE M. L'ABBÉ F. X. CHAGNON, SUR LES
ÉCOLES PAROISSIALES.

M. le Président, Messieurs,

Je crois que c'est faire assaut à la bonne volonté que de vouloir me faire parler sur cet important sujet. Vous avez entendu les excellentes remarques que vient de vous faire monsieur le chapelain qui a grâce d'Etat beaucoup plus que moi pour parler de cette question.

La question des écoles paroissiales vous intéresse tout particulièrement. Elle renferme les principes qui doivent guider les pères de famille, non-seulement dans la vie privée mais aussi dans la vie publique.

Cette question pour être mise en pratique avec de bons résultats doit comprendre trois éléments : 1^{re} la direction de l'autorité religieuse, 2^e il faut la matière nécessaire, c'est-à-dire, une maison, des instituteurs, des salaires, des revenus, etc... 3^e Il faut avoir dans nos écoles, un enseignement adapté à la position que nous occupons ici.

L'enseignement religieux est le même partout, mais à côté, il y a les matières profanes qui doivent être choisies avec discrétion si nous voulons que nos enfants en retirent de bons résultats.

Il est inutile de parler au long, du premier point que j'ai mentionné, car nos écoles sont dirigées par l'autorité religieuse. Et même, c'est un devoir que nos évêques ont toujours reconnu avec le plus grand zèle. Car il nous faut des écoles catholiques pour conserver la foi de vos enfants. L'encouragement à faire des sacrifices pour maintenir nos écoles nous vient du chef même de la catholicité. Pie IX lui-même a écrit aux évêques des États-Unis leur enjoignant avec instance d'établir des écoles catho-

liques dans tous leurs diocèses, et depuis ce temps là 1858 je crois, nos prêtres ont toujours travaillé à appliquer ce principe.

L'évêque ne pouvant s'occuper de tout, il s'en suit qu' la direction religieuse des écoles incombe aux prêtres qui desservent les congrégations dans les différents centres. Acceptez donc cette direction et aidez vos pasteurs

Il y a quelques années encore, il y avait dans nos centres canadiens des parents catholiques, très respectables, qui ne voyaient pas du tout la nécessité des écoles paroissiales. Non-seulement, disaient-ils, ces écoles ne sont pas essentiellement nécessaires au bien religieux et social de nos enfants, mais elles ne sont pas même utiles. Moi-même ne j'ai rencontré cette objection dans ma paroisse, et dans plusieurs autres centres j'ai vu les parents qui avaient de semblables idées.

Je sais qu'aujourd'hui la lumière s'est faite. Un patriotisme bien entendu et religieux a pris possession de tous les esprits et de tous les cœurs, et a démontré à tous les parents, l'importance essentielle d'avoir des écoles catholiques dans toutes les paroisses.

Avec cette bonne volonté, que faut-il pour réussir? Vous entendre avec une parfaite unanimité avec le prêtre qui dirige les intérêts religieux de votre centre, lui aider à établir une école catholique où l'enseignement religieux marchera de pair avec tous les autres enseignements. Et la raison en est bien simple. Vos enfants sont des êtres créés par Dieu et formés de deux parties distinctes. Ils ont un corps susceptible de développement, mais en même temps, ils ont une âme, qui pour vivre et parvenir à sa fin éternelle, a besoin de l'enseignement religieux. Voilà pourquoi cet enseignement doit marcher le premier dans toute école bien ordonnée.

Nous ne sommes pas les adversaires des écoles publiques. On a voulu nous faire passer pour tels, mais on nous a atrocement calomniés. Les écoles publiques veulent faire le bien du peuple, c'est ce que nous voulons; elles veulent le progrès social, c'est aussi ce que nous voulons. Nous ne sommes opposés aux écoles

public
qui l
faire a
nous n
public

En
à nos c
belle r
de big
son int
mier r
et ce n
l'ensei
faire?

Il n
maître

Quel
pas im
seigne
tous le
chisme
quer l
chaque
l'enfan
aussi p
enseign
ses sain
tiens et
autant
religieu
et maît

Aprè
c'est-à-
l'ensei

publiques que sur un seul point, elles ne donnent pas aux enfants qui les fréquentent l'aliment nécessaire et indispensable pour faire arriver leur âme à sa destinée éternelle. Etant catholiques, nous ne pouvons nous empêcher d'être les adversaires des écoles publiques sur ce point.

En voulant que nos écoles donnent un enseignement religieux à nos enfants, nous suivons l'idée des premiers fondateurs de cette belle république. Personne, à coup sûr, n'accusera Washington de bigoterie, et le premier président, a maintes fois déclaré, que son intention était de donner à l'enseignement religieux, le premier rang. Pendant cent cinquante ans ce principe a été admis, et ce n'est que dernièrement qu'on a commencé à l'oublier. Si l'enseignement religieux est à ce point oublié, que nous faut-il faire? Établir des écoles paroissiales par tous les moyens possibles.

Il nous faut donc des écoles, des maisons, des maîtres et des maîtresses qualifiés sous tous les rapports.

Quel enseignement faut-il dans ces institutions? Je ne veux pas imposer mon idée, je vous communique mon opinion. L'enseignement qu'il faut est l'enseignement religieux. Il faut que tous les jours, il y ait l'enseignement des prières et du catéchisme. De temps en temps, que le prêtre y aille pour y expliquer les grandes vérités du christianisme. Il faut que dans chaque école, il y ait des images pieuses et des crucifix, afin que l'enfant puisse devenir chrétien, non-seulement par l'esprit mais aussi par le cœur. Il faut que les livres, tout en donnant un bon enseignement profane, parlent aussi de notre religion et de ses saints mystères. Les maîtres et maîtresses doivent être chrétiens et édifiants: c'est pour cela que les congrégations doivent autant que possible se procurer pour instituteurs, des religieux et religieuses. Si la chose est possible, que le choix des maîtres et maîtresses soit fait avec discrétion.

Après l'enseignement religieux vient l'enseignement profane, c'est-à-dire, de l'arithmétique, de l'histoire, de la géographie, et l'enseignement des langues anglaise et française, etc.

Je viens à l'enseignement purement profane, à celui qui comprend l'écriture, la géographie, l'arithmétique, le calcul, la comptabilité, ainsi que l'enseignement des langues. Ici encore on trouve une grande erreur dans l'esprit de quelques chefs de famille canadienne. Ces hommes pleins de bons sentiments et bien disposés, ne savent pas comprendre qu'un enfant canadien-français doit apprendre la langue anglaise parfaitement sans jamais négliger la langue française. Ça toujours été un étonnement pour moi que de voir des Canadiens—la chose est arrivée dans ma propre paroisse—venir me trouver et me dire—"Je voudrais que vous n'enseigniez pas le français à mon enfant ; ça pourrait l'embrouiller, et il ne pourrait pas apprendre l'anglais !" Ces hommes ont une telle idée de l'intelligence de leurs enfants, qu'ils croient que ces pauvres petits ne peuvent apprendre deux langues en même temps. J'étais bien fixé sur la réponse qu'on doit faire en pareil cas ; depuis mon voyage dans les vieux pays, je le suis davantage. Quand j'ai vu un peuple barbare comme le peuple arabe, qui n'a aucun moyen de civilisation, j'ai appris une leçon. Je suis entré deux fois dans les écoles arabes, une fois à Caou, une fois à Bethléem—et les maîtres et les maîtresses ont fait paraître devant moi des petits garçons de dix ans parlant français, italien et arabe avec un très bon accent dans les trois langues !

Il faut donc que vos enfants soient inférieurs aux Arabes si on ne peut pas leur enseigner en même temps le français et l'anglais. Je suis profondément convaincu que nos compatriotes se trompent en disant que nous ne pouvons pas enseigner les deux langues à leurs enfants. Mais je suis aussi d'opinion que le maître qui enseigne l'une ou l'autre langue doit savoir la parler parfaitement. Alors au lieu que ce soit un malheur pour vos enfants d'avoir étudié les deux langues, ils seront supérieurs aux yeux des Américains. Ils trouveront facilement à se placer dans le commerce, les banques, les chemins de fer. Si ces enfants ont

une bo
vous o

Il vo
fane à
appren

Le c
c'est sa
les téu
prendre

Voil
étrang
l'assim
intérêt
conven
cette ic
pour ce
françai

Nos
riorité
trouver

Cont
moyen
s'élève
traditi

Ont
Dufres

Le l
que la

me bonne conduite, ils feront partout sentir leur supériorité. Ne vous opposez jamais à l'enseignement de notre langue.

Il vous appartient de choisir vous-même l'enseignement profane à donner à vos enfants, et vous avez le droit d'exiger qu'on apprenne le français à vos enfants.

Le caractère principal de la nationalité canadienne-française c'est sa langue. J'ai toujours considéré comme un honneur dans les ténèbres le pauvre Canadien qui n'a pas eu le bonheur d'apprendre la langue de sa nationalité.

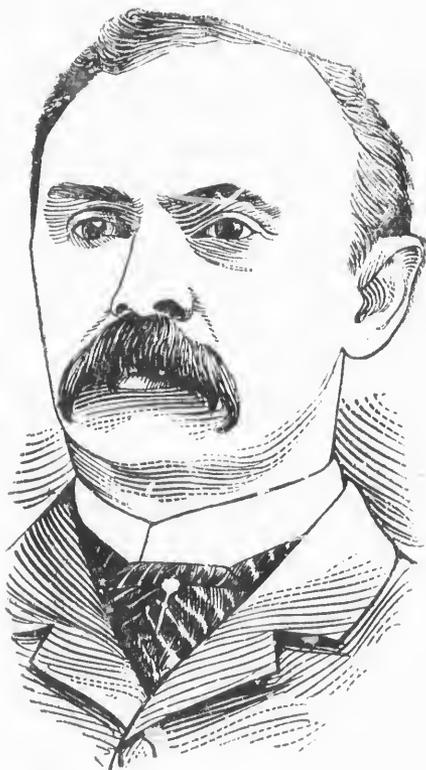
Voilà une jeune génération qui grandit au milieu des éléments étrangers—irlandais, américain ou autre—avec les dangers de l'assimilation. Pères de famille, vous êtes obligés de veiller aux intérêts de cette jeune génération. Nous nous réunissons en convention afin d'imprimer dans vos esprits et dans vos cœurs cette idée que nous devons rester Canadiens. Il faut à tout prix pour cela élever vos enfants dans la foi catholique et la langue française.

Nos enfants canadiens en parlant deux langues, ont une supériorité sur ceux qui n'en savent qu'une ; et cette supériorité ils trouveront tous les jours l'occasion de la faire sentir.

Continuez à enseigner le français à vos enfants ; c'est un des moyens les plus efficaces de conserver à la jeune génération qui s'élève, notre caractère national, et de la faire souvenir des nobles traditions d'un glorieux passé.

Ont continué la discussion, sur le même sujet, MM. E. R. Dufresne, Dr. Guillet, E. Lapierre, L. Boudreau.

Le Révd. M. Chagnon, propose, secondé par M. E. Lapierre : que la convention s'ajourne à 1 h. p. m. Adopté.



JOSEPH A. MORIN, Échevin, de Nashua, membre du
Comité Exécutif.

L
Pest
M
écol
E
Rich
tion
cent
ava
char
aux
com
I
Y
cett
M
form

SÉANCE OUVVERTE A 1.45.

PRIÈRE PAR LE CHAPELAIN

L'Hon. Dr. Martel, de Lewiston, est prié de prendre place sur l'estrade.

M. Jos. Quirin, continue la discussion sur la question des écoles.

Et avant la proposition de M. A. A. Adam, secondé par M. D. Richard : que cette question fut renvoyée au comité des résolutions, M. le Dr. Guillet, de Nashua, proposa que dans chaque centre, un comité fut composé des délégués que ces centres avaient enlevés à la convention, et que ces messieurs fussent chargés de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour aider aux enfants pauvres qui n'avaient pas le moyen de payer leur contribution d'école.

Il fut secondé par M. I. Marcotte, de Rochester.

Proposé par M. A. A. Adam, secondé par D. Richard : que cette question soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

M. le Dr A. A. Brien prend la parole sur la question de la formation de nouvelles sociétés et leur incorporation.



DR. A. A. BRIEN, de Suncook, membre du Comité Exécutif.

FORMATION DE NOUVELLES SOCIÉTÉS ET LEUR
INCORPORATION.

DISCOURS POUR LA CONVENTION PAR LE DR. A. A. BRIEN.

M. le Président, Messieurs,

En plaçant au nombre des sujets qui devaient être traités devant cette Convention, celui de la formation de nouvelles

so
l'in
cau
reli
que
tra
vo
suj
M
par
mes
aus
die
E
Can
die
est
E
Du
nat
qu
vati
don
de t
étic
Can
l'in
men
V
Can
ouv
les
E
da,

sociétés, et de leur incorporation, vous avez par là même proclamé l'importance que vous attachez au développement de la grande cause nationale aux États-Unis, qui est à la fois celle de la religion, celle de la société et celle de la famille. Mais le choix que les messieurs du Comité Exécutif ont fait en me demandant de traiter un sujet aussi important, laisse beaucoup à désirer ; une voix plus éloquente que la mienne aurait dû traiter ce beau sujet.

Malgré mon incapacité, permettez-moi messieurs, de vous parler brièvement des avantages immenses que procureraient à mes compatriotes, nos sociétés nationales. Je vous donnerai aussi en quelques mots l'histoire de la première société canadienne-française fondée sur ce continent.

Le 24 juin 1834, Ludger Duvernay, ce patriote si cher au Canada, organise et fonde la première société nationale canadienne-française. Cette nouvelle association comme tout ce qui est destiné à devenir grand, eut un début très humble.

Environ 60 Canadiens répondirent à l'appel patriotique de M. Duvernay, et les préparatifs de la première célébration de la fête nationale, ne prirent que deux jours. Cette société naissante qui devait unir nos compatriotes, n'a pas peu contribué à la conservation de notre nationalité et à la conquête des droits politiques dont jouissent aujourd'hui nos frères du Canada, eut à subir peu de temps après, de rudes épreuves, de terribles obstacles. Nous étions dans le temps où la tyrannie britannique exerçait sur le Canada sa funeste influence, dans le temps où l'on voulait noyer l'influence française ; et son patriotique fondateur fut fréquemment victime de son zèle à défendre les intérêts du drapeau.

Vous voyez, messieurs, qu'il a fallu aux bons et patriotiques Canadiens, beaucoup de courage et d'énergie pour continuer cette œuvre nationale qui devait se généraliser et s'étendre dans tous les centres canadiens-français.

Franchissant les limites de la Province de Québec et du Canada, ces sociétés ont conquis depuis longtemps le droit de cité

dans toutes les villes américaines où se sont établis un assez grand nombre de nos compatriotes. Elles y ont jeté de profondes racines, et ont contribué pour une large part à conserver chez nous la religion, la langue et le caractère national.

En 1874 nous avions aux Etats-Unis 85 sociétés nationales canadiennes-françaises, en 1882, nous en avions près de 300, aujourd'hui près de 800 sociétés canadiennes-françaises existent aux Etats-Unis, et avec un peu de travail, en trois ans nous pouvons doubler ce nombre.

Messieurs, l'union des cœurs et des intelligences, ne nous fut jamais plus nécessaire qu'aujourd'hui. Vous connaissez tous l'importance de nous unir, l'importance d'oublier au besoin nos dissensions ordinaires, l'importance de nous rallier comme un seul homme sur les questions d'intérêt vital, à l'ombre du drapeau national, à l'ombre de la première bannière saint Jean-Baptiste.

Nous avons, monsieur le président, jusqu'à présent, mérité l'admiration du monde entier par notre prodigieux développement, par notre attachement à la foi de nos pères, par la manière dont nous avons su conserver les plus beaux joyaux de notre couronne nationale, notre FOI, notre LANGUE et nos MŒURS. Eh bien ! ne laissons pas notre tâche à demie, redoublons d'efforts, redoublons d'énergie afin d'asseoir l'édifice de la nationalité sur des bases telles qu'il ne pourra plus être ébranlé par les tourmentes qui aujourd'hui balaient tant de sociétés.

La loyauté des Canadien-Français a souvent été mise à l'épreuve dans ce pays, et nous, pauvre petit peuple que l'on dirait un rameau perdu au sein des vastes forêts de l'Amérique, nous qui sommes débordés de tout côté par des races étrangères, que serions nous devenus, si nos sociétés nationales n'étaient venues, dans le moment critique, relever notre courage et ranimer nos espérances en l'avenir. Oui, messieurs, unissons-nous, formons des sociétés où doivent régner la concorde et la fraternité chrétienne, et notre nationalité subsistera malgré les jours d'orage qui semblent poindre à l'horizon de son existence.

is un assez
é de profon-
nservier chez
ationales ca-
de 300, au-
existent aux
ous pouvons

ne nous fut
aissez tous
besoin nos
me un seul
du drapeau
an-Baptiste,
sent, mérité
développe-
r la manière
ix de notre
TEURS. Eh
ns d'efforts,
ionalité sur
ar les tour-

mise à l'é-
e l'on dirait
érique, nous
ngères, que
ient venues,
ranimer nos
us, formons
ernité chré-
ers d'orage

Laissez moi dire avec notre illustre et regretté compatriote, feu Ferdinand, Gagnon : "Tant qu'une nationalité produira des hommes qui sur la terre étrangère, répondant à l'amalgame des croyances et des origines, par les dévisees qu'ils placent sur leur drapeau : "Avant tout soyons Canadiens," "notre religion notre langue et notre patrie," tant qu'une nationalité produira des hommes comme ceux-là, JAMAIS, NON JAMAIS cette nationalité disparaîtra.

Groupons nos forces dans chaque centre, groupons nos forces dans chaque État, groupons nos forces sur ce continent, formons une alliance nationale, et cette union de toute nos forces nous permettra de subsister comme nationalité distincte en Amérique, et les luttes héroïques de nos ancêtres n'auront pas été vaines. Fondons dans tous les centres canadiens des sociétés nationales, des cercles, associations littéraires, qui nous tiendront forts et unis, et contribueront puissamment à la conservation de toutes ces belles et grandes choses, qui, après avoir fait notre force par le passé, peuvent seules assurer notre grandeur future. Et cette union nous permettra d'attester à la face de ce pays, que les Canadiens-Français, sous les couleurs étoilées, reconnaissent avant tout pour drapeau, celui-là seul qui renferme dans ses plis la conservation de la race franco-canadienne en Amérique.

Je crois qu'il est inutile de parler bien longuement de la nécessité de l'incorporation des sociétés, car nous savons tous qu'elle est une garantie pour les membres, pour les engagements de la société envers eux, de même que c'est une protection pour la société elle-même en lui permettant d'appeler à son secours la loi dans les cas nécessaires. Sans compter que les sociétés incorporées ont un plus grand poids dans les conventions et aux yeux du peuple.

Proposé par M. I. Marcotte, de Rochester, secondé par M. A. Rainville, de Suncook : que la question précédente soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

Proposé par M. E. Lapierre, secondé par le Dr. A. A. Brien, que vu l'absence des messieurs chargés de traiter la question du recensement elle soit renvoyée devant le comité des résolutions.
Adopté.



JOS. FLEURY, de Suncook, membre du Comité Exécutif.

L'AI

M. le

Av
dire
part
appre

Le
porta
la pe
vent
sur c
prép
de m
mer

S

tous
droi
tout

I

afin

dan

L'ALLIANCE DES SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE DU
NEW-HAMPSHIRE

RÉSUMÉ DU DISCOURS DE M. A. A. ADAM, AVOCAT, DE
MANCHESTER.

M. le Président, messieurs,

Avant de commencer à traiter cette question, laissez-moi vous dire combien j'ai été heureux de voir M. l'abbé Chagnon prendre part à nos délibérations. Sa présence est la preuve évidente qu'il approuve la convention.

Le sujet que j'ai à traiter, est, à mon point de vue, le plus important après la question des écoles, mais il est malheureux que la personne qui devait traiter ce sujet n'ait pu assister à la convention, car on ne m'a demandé qu'à la dernière heure de parler sur cette question et je n'ai pas eu un temps suffisant pour me préparer. J'espère que l'honorable Dr Martel nous fera le plaisir de nous prouver combien il serait avantageux pour nous de former une alliance de nos sociétés nationales.

Si comme Canadiens-Français nous sommes obligés de faire tous nos efforts pour occuper la position à laquelle nous avons droit, nous avons tout intérêt à nous réunir, afin de concentrer toutes nos forces.

Il faut que nous nous rallions, que nous unissions nos sociétés afin d'en former une seule qui pourra travailler plus efficacement dans les intérêts de nos compatriotes. Ce n'est qu'en travail-

lant ainsi tous ensemble que nous parviendrons à jouir de l'influence à laquelle nous avons droit dans la grande république américaine.

Si nous parvenons à unir nos sociétés, nous aurons fait une œuvre méritoire qui assurera notre influence dans les Etats-Unis, et nous aurons fait un travail qui aidera grandement nos enfants à se créer un bel avenir et des positions enviables peut-être, dans la république dont nous sommes fiers.

Pour arriver à cette fédération des sociétés il faudrait que quelques-unes d'entre elles changassent quelques uns des articles de leurs règlements, afin de rendre ces derniers uniformes, et pouvant s'appliquer à la société générale. C'est là un point important sur lequel il faudrait d'abord s'entendre.

Je demande que le comité chargé d'étudier cette question s'en occupe de suite, sans perdre un seul instant, car cette question est très importante, et tous les délégués ici présents peuvent nous aider de leurs avis et de leurs conseils.

Nous faisons aujourd'hui notre première convention d'Etat, et il importe que cette question reçoive une attention immédiate, afin que tous se prononcent sur ce sujet qui nous occupe en ce moment.

Unissons nos sociétés, donnons leur des règlements uniformes, et tous nos compatriotes en retireront d'immenses avantages. Ainsi, aujourd'hui, un Canadien de Manchester, par exemple, appartenant à une société de bienfaisance est obligé de quitter la ville pour aller résider dans un autre centre, où il existe des sociétés du même genre. S'il veut faire partie de ces sociétés, il doit attendre un mois, deux mois, peut-être plus, pour avoir droit aux bénéfices qu'elles accordent. Si l'individu est à l'aise, il pourra facilement attendre, mais il en serait bien autrement pour un autre moins favorisé de la fortune qui aurait le malheur de tomber malade. En unissant nos sociétés, tous ces inconvénients disparaîtraient, et un Canadien laissant une ville où il faisait partie d'une société de bienfaisance, pourrait, sur produc-

tion d
qu'acc
où il v

Il se
un cost
la paro

SUGG

M. le A

Le b
orpheli
sur les
se cotis
memb

Aura
partie
dans P

Il fa
bres ass

La p
surant,
qui sur

tion de certificats, être admis à jouir de suite des bénéfices qu'accorde une autre société nationale en existence dans le lieu où il va établir sa nouvelle demeure.

Il serait peut-être bon aussi que toutes les sociétés unies eussent un costume uniforme, mais je n'insiste pas sur ce point, et laisse la parole à d'autres.

PLAN D'ALLIANCE

SUGGÉRÉ A LA CONVENTION PAR M. L. S. BOIVIN, DE MANCHESTER, N. H.

M. le Président, Messieurs,

Le but de cette alliance est de venir en aide aux veuves et aux orphelins, en créant une assurance dont le montant serait prélevé sur les membres des sociétés, qui volontairement, voudront bien se cotiser, et payer un montant uniforme à la mort de l'un de ses membres.

Aura droit de joindre cette assurance, toute personne faisant partie d'une des sociétés de bienfaisance canadienne-française, dans l'Etat du New-Hampshire.

Il faudra que les sociétés auxquelles appartiendront les membres assurés, soient incorporées.

La prime de chaque membre sera d'un dollar, payable en s'assurant, et le même montant devra être renouvelé à chaque mort qui surviendra parmi les membres, plus 50 centins par année,

payables par chaque membre, lequel montant devra suffire pour payer les frais d'administration.

Établir un système uniforme dans l'admission des membres dans les sociétés qui auraient des membres assurés.

Cette assurance serait administrée par trois directeurs et un secrétaire choisis parmi les membres assurés.

Le secrétaire de chaque société, prélèvera de chacun de ses membres assurés, le montant de leurs primes, et conservera ces montants, comme fonds spécial, avec les autres fonds de la société.

Le montant de 50 centins qui sera payé pour les frais d'administration, sera envoyé mensuellement au secrétaire général.

Le trésorier de chaque société, fera parvenir une fois le mois, au secrétaire général, les noms des membres de sa société qui auront joint l'assurance, ainsi qu'un certificat attestant le montant d'argent qu'il aura perçu.

Dans le cas de décès de l'un des assurés, le secrétaire de la société à laquelle appartenait le défunt, devra en avvertir immédiatement le secrétaire général, et lui fournir tous les documents nécessaires.

Dans ce cas, le bureau de direction, après avoir pris connaissance des droits des héritiers, notifiera toutes les sociétés de lui faire parvenir le montant des primes par elle perçues, lequel montant sera envoyé par un chèque payable à l'ordre des héritiers.

Le montant payable aux héritiers devra l'être dans les 90 jours qui suivront l'avis du décès.

Les assurés devront renouveler leur prime d'assurance, dans les 30 jours qui suivront l'avis qu'ils en auront reçu.

Le secrétaire général de l'Alliance sera *ipso facto*, délégué de chaque convention d'Etat, et devra y faire un rapport des affaires de la société.

L'élection des directeurs et du secrétaire général, sera faite par les délégués aux conventions de l'Etat, et resteront en charge jusqu'à la convention suivante.

Dans le cas d'une vacance dans le bureau de direction, les directeurs en charge pourront remplir cette vacance jusqu'à la prochaine convention.

Aura droit de voter pour choisir les directeurs et le secrétaire général, tout délégué aux conventions de l'Etat, pourvu, toute fois que ce délégué fasse parti de l'assurance.

Les directeurs et le secrétaire général devront faire parti de l'assurance.

Chaque convention d'Etat aura le droit d'amender les règlements.

Le siège principal de l'assurance devra être à Manchester.

Ont continué la discussion sur le même sujet, MM. Benjamin Lenthier, Jos Quirin, l'Hon. Frs. Robitaille, E. H. Tardivel, Dr Thériault, Dr A. Petit, Rvd F. X. Chagnon.

La question est ensuite renvoyée au comité des résolutions sur proposition de M. E. Lapierre, secondé par M. I. Marcotte.

M. Célestin Lefebvre, président du comité des statistiques vient faire rapport à la convention des travaux de son comité ; lequel rapport est adopté sur proposition de M. le Dr A. W. Petit, secondé par M. A. Béliveau.

STATISTIQUES.

Le comité des statistiques présenta le rapport suivant :

Nombre de familles canadiennes dans l'Etat.	7,500
Population canadienne totale.	40,414
Prêtres canadiens.	13
Ecoles paroissiales pour garçons.	10
Nombre d'élèves.	1,187
Ecoles paroissiales pour filles.	10
Nombre d'élèves.	1,267
Couvents.	4

76 PREMIÈRE CONVENTION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Nombre d'élèves.	1,990
Propriétaires canadiens.	626
Valeur des propriétés canadiennes.	\$2,065,631
Electeurs.	2,743
Sociétés.	25
Nombres de membres.	2,461

La convention adopte ensuite à l'unanimité la résolution du Dr. A. W. D. MacDonald et A. Dauphinais, touchant les Zouaves Pontificaux.

COMPAGNIE DES ZOUAVES PONTIFICAUX.

Résolu que la 1ère Convention des Canadiens-Français du New-Hampshire déclare que l'Union de Charette des Zouaves Pontificaux des Etats Unis, est une association destinée, par le but pour laquelle elle est fondée, à rendre de grands services à la jeunesse canadienne, tant sous le rapport religieux que sous celui du moral et du physique :

Qu'en conséquence, cette Convention recommande aux Canadiens-Français de former dans chaque centre des compagnies de Zouaves Pontificaux, afin que les jeunes gens de ces diverses localités puissent profiter des avantages extraordinaires qu'elle leur assure, et par là notre nationalité puisse compter, dans un avenir prochain, un élément de plus qui devra contribuer puissamment à sa gloire et à sa force.

Le comité spécial chargé de s'occuper de l'alliance nationale fait son rapport.

ALLIANCE NATIONALE.

Cette convention approuve le projet d'Alliance Nationale tel que soumis à Nashua en 1888, et recommande la nomination

immédiate d'un comité d'organisation provisoire pour l'Etat du New-Hampshire lequel comité sera composé des officiers suivants :

Président, Dr A. W. Petit, Nashua ;
 Vice-président, E. R. Dufresne, Manchester ;
 Secrétaire, A. A. Adam, Manchester ;
 Trésorier, Atché Houle, Great Falls ;
 Commandant, L. P. Lucier, Nashua.

FORMATION DE NOUVELLES SOCIÉTÉS.

Le comité recommande que dans les nouveaux centres surtout, on forme de nouvelles sociétés dans l'intérêt de la nationalité.

Le comité spécial chargé d'étudier la question de l'alliance des sociétés dans le but d'établir entre elles une assurance mutuelle, fait ensuite le rapport suivant :

ALLIANCE DES SOCIÉTÉS.

Votre comité recommande qu'un comité de quatre, composé de MM. H. Gazaille, W. Marcotte, F. H. Anger et L. S. Boivin soit choisi afin de préparer des règlements pour l'établissement d'une société d'assurance et consulter les différentes sociétés de l'Etat.

Le comité des résolutions fait son rapport qui fut adopté sur motion de M. L. Boudreau, secondé par M. J. A. Morin.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES À LA CONVENTION.

ÉCOLES PAROISSIALES CATHOLIQUES.

Cette question, certainement de beaucoup la plus importante de toutes celles que la Convention avait à traiter, l'a été d'une

manière très élaborée. Tous se plaisent à reconnaître dans le curé, le représentant de l'autorité religieuse dans chaque centre, la seule personne capable de conduire et administrer les affaires des écoles. Cependant, les laïques connaissant les grandes difficultés qui accompagnent une telle administration, ont résolu d'offrir leur aide au curé de la paroisse, en établissant un fonds, appelé fonds scolaire, destiné à venir en aide aux enfants pauvres n'ayant pas le moyen de payer leur contribution scolaire annuelle. A cet effet, chaque délégation présente à cette convention est priée de se former en comité, et, immédiatement après son retour dans ses foyers, de voir à l'établissement de ce fonds scolaire. Comme moyens suggérés par cette Convention, nous proposons les suivants: bazars, soirées dramatiques et musicales, conférences, etc. Chacun de ces comités est prié de tenir compte des montants perçus et dépensés pour cette fin, ainsi que du nombre d'enfants aidés et soutenus dans chaque centre, et d'en faire rapport à la prochaine Convention d'Etat.

NATURALISATION.

Cette Convention reconnaît l'importance qu'il y a pour tous les Canadiens de se faire naturaliser, et cela au plus tôt. Que le but soit atteint au moyen de clubs de naturalisation, de sociétés, d'initiative privée ou de conférences, cela fait peu de différence du moment que nous arrivons au but désiré. Nous ne devons pas nous occuper si celui que nous devons faire naturaliser a des tendances républicaines ou démocratiques; tout ce que nous voulons, c'est d'en faire un citoyen américain. Que chaque compatriote prenne donc à sa charge de faire naturaliser le plus grand nombre possible de ses amis.

LA PRESSE.

La Presse a qui nous devons en parti le succès de cette convention et qui, d'ailleurs, a tant fait pour l'avancement des

Canadi
conrag
que el
plusie
cela, si
s'abom

Cett
ment
peu de
l'exam

Le l
du pay

Les
en cor
L'oc
même.
de l'E
nation
de la l
terre.

Atte
dition
pour l
tempo

Rés
tation
et des

Rés
pour f

Canadiens-Français aux Etats Unis, ne peut trop recevoir d'encouragement de la part des Canadiens. Cette Convention espère que chaque Canadien se fera un devoir de souscrire à un ou plusieurs journaux canadiens-français des Etats-Unis. Après cela, si on a le cœur large et la bourse bien remplie, qu'on s'abonne aux journaux du Canada.

RECENSEMENT.

Cette Convention n'ayant pas encore le rapport du recensement national, qui est actuellement à se faire, et n'ayant eu que peu de temps pour discuter la question, a résolu d'en envoyer l'examen à la prochaine Convention d'Etat.

Le Dr. J. W. D. MacDonald présente sur le pouvoir temporel du pape, des résolutions qui furent adoptées à l'unanimité.

LE POUVOIR TEMPOREL.

Les délégués Canadiens-Français du New Hampshire, réunis en convention à Manchester, déclarent maintenant ce qui suit :

L'occupation permanente des Etats de l'Eglise, et de Rome même, par le gouvernement italien, constitue un outrage aux droits de l'Eglise, est une violation flagrante des principes des lois internationales des nations chrétiennes, et un empiètement intolérable de la liberté de Celui qui est le représentant du Christ sur la terre.

Attendu que l'indépendance du Souverain Pontife est la condition nécessaire de la liberté des consciences catholiques et que, pour le Pape, l'indépendance ne peut exister qu'avec le pouvoir temporel,

Résolu que nous nous unissons aux sentiments et aux protestations de nos frères catholiques de France, d'Allemagne, d'Italie et des autres pays :

Résolu que nous prenons tous les moyens en notre pouvoir pour favoriser le mouvement d'opinion qui amènera les gouverne-

ments à s'entendre pour rendre la paix aux consciences en restituant au Pape la plénitude de son autorité de souverain, seule garantie de la liberté de sa parole et de son action.

Proposé par M. Jos. Quirin, secondé par M. L. S. Doivin : que la prochaine convention ait lieu à Great Falls, en 1892, et que les officiers nommés un peu plus loin composent le comité exécutif de cette convention. Adopté.

La prochaine convention aura lieu à Great Falls en 1892.

Le comité exécutif de la deuxième convention du New-Hampshire est ainsi composé :

Chapelain, Rvd C. Demers :
Président, P. A. Rainville ;
1er Vice-Président, Henri Duford ;
2e Vice-Président, Chs. Drapeau ;
Secrétaire, Dr A. H. Petit ;
Assistant-secrétaire, Alf. Poirier ;
Trésorier, Zéphirin Provencher ;
Assistant-trésorier, Azarie Jenean.

Proposé par M. E. R. Dufresne, secondé par M. H. Gazaille : que la convention offre ses meilleurs remerciements aux différentes nationalités étrangères, à cause des sympathies marquées qu'ils nous témoignent à l'occasion de la célébration de notre fête nationale. Adopté.

Proposé par l'Hon. Frs. Robitaille, secondé par M. L. Boudreau : que des remerciements soient votés au comité exécutif et au comité adjoint, ainsi qu'au clergé, à la presse, et particulièrement à nos vénérés chapelains. Adopté.

Un vote de remerciement est adopté à l'unanimité en faveur des honorables Dr Martel et H. A. Dubuque, qui ont bien voulu honorer la convention de leur présence.

Et la dernière séance s'ajourne *sine die*.



PRON

“

P

“ et

C

ville

l'es

et d

a a

aus

la f

la g

et l

ad

ad

att

qu'

20

SERMON DU RÉVÉREND J. C. CAISSE, DE
MARLBOROUGH, MASS.

PRONONCÉ DANS L'ÉGLISE ST. AUGUSTIN, MANCHESTER, N. H. À
L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE ST. JEAN BAPTISTE,
LE 26 JUIN 1890.

“His verbis constantes affecti sunt et pro patria mori.”

Paroles de Judas Machabée: “Ils furent pleins de constance
“et furent décidés à mourir pour la patrie et pour leurs lois.”
(Mach. VIII, 21.)

Mes Frères,

C'est un beau spectacle que vous donnez aujourd'hui dans cette ville comparativement jeune mais déjà si florissante, grâce à l'esprit d'entreprise de ses habitants. C'est l'amour de la patrie et de tous les nobles sentiments qu'évoque ce mot sacré qui vous a arrachés à vos affaires, à vos plaisirs, et qui vous a réunis en aussi grand nombre dans ce temple, l'un des plus beaux que la foi et la piété canadienne aient élevés à la gloire de Dieu, dans la grande république. La pensée est noble; le devoir est grave, et le succès de votre convention dépend entièrement des principes qui présideront à vos discussions et aux résolutions que vous avez adoptées. Pour moi j'ai cru ne pouvoir mieux répondre à votre attente, ni mieux servir la cause de la religion et de la patrie qu'en me posant les trois questions suivantes:

- 1o Qu'est-ce que le patriotisme dans le cœur de l'homme?
- 2o Quels devoirs nous impose-t-il?
- 3o Quelle force la religion

apporte-t-elle au patriotisme pour l'accomplissement de ses devoirs ?

Lo Qu'est-ce que le patriotisme ? Bien que le mot l'indique, le patriotisme n'est rien autre chose que l'amour de la patrie, en sorte que pour se rendre compte de cet amour enivrant il faut se demander ce qu'est la patrie. Cela semble une question surrogatoire ; car enfin la patrie n'est-elle pas dans toute âme humaine ? Est-il possible d'avoir conscience de soi, sans avoir en même temps conscience de cette grande et immortelle PATRIE ? Mais vous ne l'ignorez pas, à l'heure actuelle, bien des choses ont pâli et se sont éclipsées dans l'âme humaine, qui n'auraient jamais dû, ni pâlir, ni s'éclipser.

Qu'est-ce donc que la patrie ? Ce n'est autre chose que la famille agrandie. C'est le sol que Dieu nous a préparé dans le mystère de sa Providence, et qu'il n'a fait semblable à aucun autre. Le sol de ma patrie n'est pas le sol des nations étrangères. C'est un sol à part que je distingue entre mille, et pendant l'absence je sens au fond de mon cœur, je ne sais quelle tristesse qui me fait dire, avec regret, à la vue des beaux rivages ou des constellations de l'exil : Ce ne sont pas les montagnes, ni les grèves, ni les étoiles de ma patrie ! Et fussé-je né dans le recoin le plus ignoré de la planète, sur le roc dénudé comme le roc de Ste-Hélène, je baiserais encore avec passion ce granit dévasté que visitent seulement la vague écumante, la foudre, le soleil et les aigles ! Je les baiserais comme on baise le front d'une mère. Et tout homme bien né, revoyant après de longs jours, le champ de ses aïeux, la maison paternelle, sent son cœur ému ; il s'meline : il prend cette poudre, comme on prendrait une relique trois fois sainte, et il dit, en la baisant : C'est la terre de mon pays !

La patrie n'est pas seulement le sol qui nous a vu naître : elle est encore (et beaucoup plus) le sang qui coule dans nos veines. Aussi quand j'aime mon pays, ce n'est pas seulement ses doux rivages, ni ses fières montagnes, ni son majestueux St Laurent, ni ses plaines fécondes que j'aime, mais c'est encore et surtout le

sang qui
plantée
noble, c
tires i
vite, po
trine.

A ce
me que
l'frança
douce e
les lang
cours, c
ple est
foi reli
ciens d
cesse d
tasie n
plus gr
Il n'y
sans re
patries
et par
l'Asia,
aimaien
dans le
cultiva
ciens n
catholic
elle n'e
et seul
de la c
sion du
lui que
lui que

sang qui coule dans mes veines et dans les veines de la race implantée sur ce sol de prédilection. Or, ce sang c'est celui de la noble, catholique France; sang plein d'énergie, d'élan et de fières impétuosités, toutes qualités qui se reconnaissent bien vite, pour peu qu'on en sente le flot sacré battre dans sa poitrine.

A ce second élément de la patrie vient s'en ajouter un troisième que j'appellerai le génie national, et qui pour vous Canadiens-Français, est la langue de nos pères; la belle langue française si douce et si énergique en même temps, et la plus logique de toutes les langues vivantes; la langue française qui est la langue des cours, de la diplomatie, du monde politique. La langue d'un peuple est comme l'incarnation de son génie, de ses gloires et de sa foi religieuse; elle est après la religion, l'héritage le plus précieux des ancêtres; aussi est-il vrai de dire que, quand un peuple cesse de parler la langue de ses pères, il est bien près de l'apostasie nationale. Il y a un quatrième élément de la patrie, et plus grand et plus noble que les autres, c'est le Dieu du pays. Il n'y a pas de peuple sans Dieu, comme il n'y a pas de société sans religion, ni de race sans culte. Et quand on étudie les patries antiques qui furent célèbres par leur organisation sociale, et par la puissance de leur action sur le monde, quand on étudie, l'Asie, Rome ou la Grèce, on voit que, audessus du territoire qu'ils aimaient passionnément, audessus du sang qu'ils sentaient couler dans leurs veines, audessus de la langue qu'ils parlaient et qu'ils cultivaient avec amour, il y avait un élément que ces peuples anciens mettaient avant tout: c'étaient leurs dieux. Canadiens et catholiques, ne l'oublions pas, notre patrie n'a eu qu'un Dieu; elle n'en aura jamais qu'un seul, c'est le Christ-Jésus, seul maître et seul Seigneur des Canadiens-Français. C'est le noble étendard de la croix que Jacques Cartier arborait, quand il prenait possession du Canada au nom de la Religion et de la France. C'est lui que Champlain allait planter sur les hauteurs du Stadaconée, lui que de Maisonneuve déployait audessus de sa fondation de

Ville Marie. Après la retraite du drapeau fleurdelisé vaincu mais non déshonoré, c'est encore, c'est toujours le drapeau du Christ Jésus, la croix qui protège le Canada, qui lui fait traverser les époques les plus difficiles et le conduit sûrement à la conquête des libertés qui font les peuples vigoureux et prospères.

Tels sont les éléments du vrai patriotisme. Et ce patriotisme est non-seulement une passion, mais il est avant tout une vertu. Il a de la vertu, de la force, de la constance et de la mâle beauté. Maintenant quels devoirs nous impose le patriotisme à nous Canadiens vivant dans la république ? Naturellement ces devoirs ont trait aux quatre autres éléments qui, suivant nous, constituent le véritable patriotisme. Quand à ce qui regarde le sol canadien, cette terre chérie, nous n'en dirons rien sinon que nous désirons, que notre pays développe de plus en plus ses ressources naturelles et qu'il occupe toujours dans la confédération, en attendant que sonne l'heure de l'indépendance, le rang que lui méritent et la richesse de son sol et sa position géographique au milieu des autres provinces. Mais à notre sang, le second élément du patriotisme, nous lui devons l'amour, le respect et l'honneur.—*O l'amour, Ah ! le sang du canadien-français n'est pas le sang des autres peuples, c'est un sang à part ; nos pères étaient les fils des vieux Gaulois, des Celtes et des Francs mélangés de Germains, de Normands et d'Ibères implantés dans le Paradis terrestre qui s'appelle la France. C'est le sang de la glorieuse race de Japhet, race conquérante et expansive par excellence. Ah ! sans doute, ce sang a eu ses défaillances, mais il mérite d'être plus aimé qu'aucun autre, et quand bien même il ne pourrait rivaliser avec celui des races étrangères, puisqu'il est à nous, il réclame encore, à ce titre, une affection souveraine. A l'amour, joignez l'honneur. Qu'est-ce que respecter et honorer son sang ? Ah ! mes Frères, le sang, c'est la force et la vie qui circulent dans nos veines ; le sang, c'est la sève qui donne les familles nombreuses, comme à l'arbre la sève donne le fruit savoureux. Mais si vous voulez que l'arbre se couvre de fruits riches et multipliés, il vous*

fait l
vail
sang
Et ie
riens
vrait
huma
rance
cont
des v
s'atta
vie d
à per
ses e
que
sang
les p
ratio
étein
dans
reux
en C
saint
natu
Mal
sang
abus
à la
dans
tain
resp
vos
D
lang

faut le protéger, le cultiver avec soin et l'engraisser de votre travail et de vos sueurs. Ainsi devez-vous protéger, respecter votre sang et ne pas tarir dans sa source ce fleuve de la vie nationale. Et ici, pour descendre dans la pratique, je signalerai à vos sérieuses réflexions deux abus principaux, celui des liqueurs enivrantes, et celui des jouissances criminelles défendues par les lois humaines, divines et naturelles. Ah! Mes Frères, l'intempérance est un crime tout à la fois contre la famille, contre Dieu et contre l'ordre naturel. Cette liqueur empoisonnée, qui donne des vestiges à votre intelligence, des étouffements à votre cœur, s'attaque tout particulièrement au sang qui est le véhicule de la vie dans tous vos membres. L'ivrogne non-seulement se tue peu à peu par ses excès, mais encore il communique ses faiblesses et ses excès à ses enfants. La race de l'ivrogne, règle générale est une race décrépite, scrofuleuse, rachitique, et qui porte dans son sang affaibli un principe de mort. C'est bien là que Dieu poursuit les péchés du père jusque dans la troisième et quatrième génération, quand toute fois ces familles ne sont pas complètement éteintes auparavant. Qui reconnaîtrait dans cet ivrogne tremblant, dans ces fils condamnés à mourir avant le temps, le sang vigoureux, exubérant de la noble France, notre Mère Patrie? Il faut en dire autant de l'abus des plaisirs criminels, de l'abus des saintes lois du mariage, de l'opposition criminelle aux lois de la nature dans la propagation de la race canadienne-française. Malheur à vous, mes chers compatriotes, si vous alliez gâter le sang riche qui coule dans vos veines! Malheur à vous, si par un abus épouvantable, par une industrie sacrilège vous ne fournissiez à la société tous les citoyens que vous êtes appelés à lui donner dans les desseins de la divine Providence! alors vous seriez certainement condamnés à périr, comme l'arbre frappé de stérilité; respectez et tenez dans le plus grand honneur le noble sang de vos pères.

Devoirs par rapport à notre langue. A elle aussi, à cette belle langue française, amour, respect et honneur! C'est après la foi

chrétienne l'héritage le plus précieux que nous tenions de nos pères. Ah ! la foi du père et de la mère, la langue parlée par le père et la mère sont deux choses sacrées et saintes pour tout véritable Canadien-Français, à tel point que l'oubli de la langue est ordinairement le prélude de l'apostasie de la foi chez nos compatriotes, soit au pays, soit à l'étranger. Aimez donc votre langue et par conséquent, parlez-la ; parlez-la chez vous, au foyer de la famille, parlez-la dans toutes vos relations sociales. Aimez votre langue, par conséquent favorisez vos écoles paroissiales, en y envoyant vos enfants, afin qu'ils apprennent à connaître et à parler correctement la langue de la famille et du pays. Secondez le zèle de vos pasteurs dans l'établissement et le soutien de ces écoles, qui sont avec votre église et votre clergé les seuls boulevards assurés de la nationalité canadienne-française. Mais cet amour et ce respect pour notre langue ne doivent pas exclure chez nous la connaissance et l'usage de la langue de notre pays d'adoption. Cette langue vous est absolument nécessaire dans le milieu que vous habitez ; vous devez donc la connaître et la pratiquer ; il faut aussi que vos enfants la connaissent et la pratiquent. Et rappelez-vous qu'un homme qui parle plusieurs langues a toujours plus de valeur intellectuelle et plus de force morale que celui qui n'en parle qu'une. A ce respect de votre langue ajoutez le respect de vos noms ; si votre nom est celui d'un homme d'honneur, pourquoi l'angliciser ! pourquoi le changer comme étant un nom qui a mérité d'être mis au pilori de l'infamie. Ne tombez pas dans ce ridicule qu'il suffit de signaler aux hommes intelligents. Amour, respect et honneur à la langue et au sang ! Amour, louange et gloire au Christ Jésus, le roi bien-aimé, l'unique Maître, le Dieu toujours saint de l'humanité en général, et des Canadiens-Français en particulier. Ah ! mes Frères, nous sommes dans un temps d'apostasie générale. Le sensualisme et l'indifférentisme en matière de religion se glissent partout et affectent toutes les classes de la société. Nous n'échapperons à ce mal universel qu'en autant que nous

aimé
glise
Don
amo
lique
il y
seig
pren
les a
devo
légit
dans
vous
dit.
C'es
âme
nos
Can
• églis
que
host
vous
main
pour
relig
sont
de c
iuc
deve
par
pour
lang
rich
proc

aimerons Jésus-Christ et sa sainte Eglise avant tout. Car l'église ici-bas c'est la mission de Jésus-Christ au milieu des hommes. Donc, quand je dis amour, dévouement au Christ-Roi, je dis amour, dévouement à son Eglise qui est la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Mais vous le savez, dans l'Eglise, il y a deux parties bien distinctes, la partie gouvernante et enseignante, la partie gouvernée et enseignée. Le Pape et les premiers pasteurs forment la partie gouvernante et enseignante, les autres sont la partie gouvernée et enseignée, et le premier devoir de tous les fidèles enseignés c'est la soumission aux pasteurs légitimes dans toutes les questions morales et religieuses, car dans l'Eglise Catholique tout repose sur l'obéissance. "Celui qui vous écoute, m'écoute; Celui qui vous méprise, me méprise," a dit J. C. à ses apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce. C'est donc par la soumission aux évêques et aux pasteurs de vos âmes que vous montrerez votre amour véritable pour le Dieu de nos pères, les premiers missionnaires et les premiers pionniers du Canada-Français. Et vous devez vous rallier autour de vos églises, autour de vos curés, avec d'autant plus d'empressement que vous vivez dans un pays aux trois quarts protestant, et sinon hostile, du moins indifférent à votre foi. Pour la même raison vous devez vous imposer les plus grands sacrifices pour fonder et maintenir vos écoles paroissiales, car si elles sont une sauvegarde pour notre langue, elles sont avant tout des forteresses pour la religion, grâce à l'enseignement qu'y reçoivent vos enfants. Tels sont les principaux devoirs qui incombent à tout patriote digne de ce nom. Et ces devoirs j'ai hâte de le dire, ne sont nullement incompatibles avec les autres devoirs que vous avez contractés en devenant citoyens de cette grande et belle république, votre patrie par adoption. Car dans ce pays où la population se compose, je pourrais dire avec la Sainte Ecriture, "de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nationalité;" dans ce pays si riche et si beau par la variété de son climat, de son sol et de ses productions, ouvert à toute expérience et à toute bonne volonté,

où l'industrie étale ses inventions les plus étonnantes, où le génie se sent à l'aise pour déployer ses ailes, dans ce vaste pays où l'extrême richesse conçoit trop souvent l'extrême pauvreté, où le travail menace d'entrer bientôt en campagne contre les abus du capital; le Canadien-Français qui reste catholique ne saurait manquer d'être un bon citoyen, car l'Eglise maîtresse de la science, protectrice des arts, éducatrice du riche comme du pauvre, soutien de celui qui pleure, gardienne des grands principes de l'ordre social comme de l'ordre domestique, l'Eglise, dis-je, tout en s'avouant nos droits de Canadiens-Français, vous rappellera vos devoirs comme citoyens américains, et en obéissant à ses lois, vous montrerez à vos concitoyens d'origine et de croyance étrangère que votre amour pour le sol, la langue, le sang et le Dieu de vos pères, n'est pas incompatible avec vos devoirs de citoyens de la grande république.

Ceci m'amène tout naturellement à vous parler de la force que vous donnera la religion pour l'accomplissement de ces différents devoirs. Je le ferai, en peu de mots, car déjà j'ai été trop long.

Depuis la chute originelle le devoir est toujours difficile et très souvent odieux à la nature, car l'accomplissement d'un devoir, quelqu'il soit, demande toujours le sacrifice, et souvent le dévouement, car la nature déchue a peur du sacrifice, et elle se prend à trembler devant l'héroïsme du dévouement. L'intelligence obscurcie par les ténèbres de l'ignorance ou de l'erreur ne distingue qu'avec peine les nobles beautés du devoir accompli, la volonté affaiblie par les passions recule devant les saintes austérités du sacrifice, et il faut plus que ce qu'on est convenu d'appeler l'INOXÉTÉTÉ naturelle pour lutter contre les trois grandes concupiscences qui se partagent le monde, et pour maintenir toute une vie durant, l'homme dans la voie étroite et difficile du devoir. A cette tâche ardue ne suffisent pas non plus les seules lumières de la raison. Il faut quelque chose de plus haut, de plus fort, de plus lumineux, il faut la lumière et la force que donne la Religion.

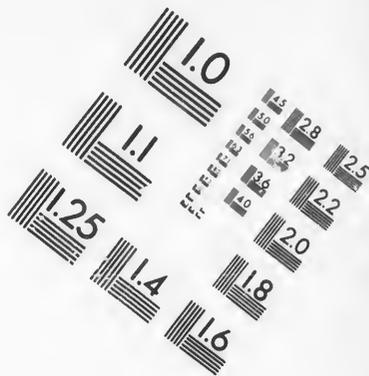
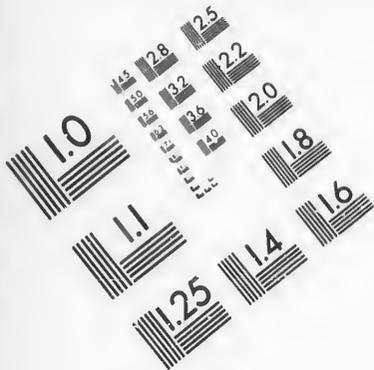
Cette
fait le
solide
maison
le flot
tout s
cipes
la rel
stable
binais
lequel
les ag
irons-
éloigu
parole
vie, n
et pon

C'est
maître
force
le cor
la me
C'est
nera
agiter
ment
grosse
les ca
questi
amén
révolu
et il
soluti
d'Eta

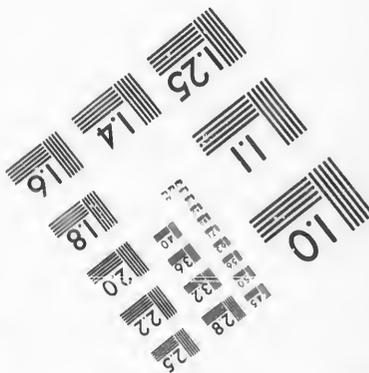
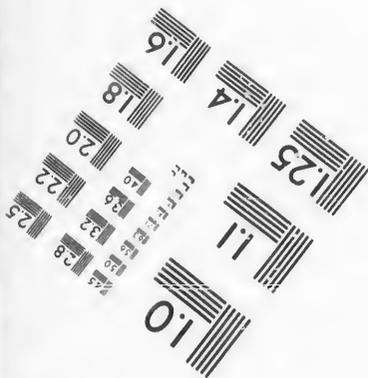
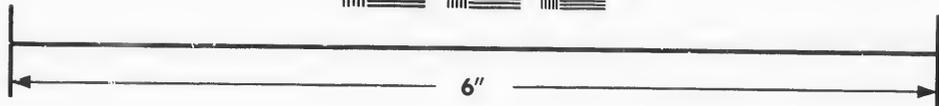
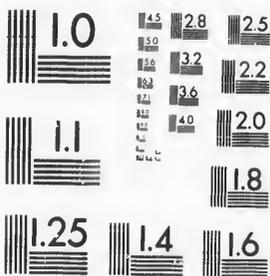
Cette nécessité repose sur la nature même de l'homme tel que l'a fait le péché ! et si aujourd'hui les sociétés, qui semblent les plus solidement assises, n'ont pas de lendemain, si les savantes combinaisons des plus habiles diplomates avortent misérablement, si le flot grondant de l'anarchie monte sans cesse, menaçant de tout submerger, cela est dû à ce que l'on a mis de côté les principes immuables de la justice et du droit, confiés à la garde de la religion. Non, l'homme déchu ne saurait établir rien de stable ; il ne peut bâtir que sur le sable mouvant, que des combinaisons plus ou moins savantes, mais ce n'est pas le roc sur lequel repose l'édifice qui fait face à l'orage. L'histoire de tous les âges et de tous les peuples confirme cet avancé. "A qui irons-nous, demandaient les apôtres à Jésus-Christ, si nous nous éloignons de Vous ? Vous avez les paroles de la vie." Ces paroles de la vie, le Sauveur les a dites à son Église ; paroles de vie, non-seulement pour les individus, mais aussi pour les familles et pour les peuples et pour les gouvernements.

C'est donc du côté de l'Église qu'il faut se tourner pour connaître la vérité, c'est donc à la religion qu'il faut demander la force nécessaire pour combattre l'erreur et les mauvais principes, le courage du sacrifice, le dévouement jusqu'à l'agonie, jusqu'à la mort pour le triomphe de la justice, *agonizari pro justitia*. C'est l'Église et elle seule, qui peut nous donner et qui nous donnera le dernier mot de toutes les grandes questions sociales qui agitent aujourd'hui le monde, et dont la principale est certainement la question ouvrière. Ah ! mes Frères, cette question est grosse des plus terribles conséquences, surtout dans ce pays où les capitaux sont si puissants et les ouvriers si nombreux. Cette question ouvrière, qui préoccupe les esprits les plus sérieux, amènera certainement, et dans un avenir prochain, toute une révolution dans les relations entre le travailleur et le capitaliste ; et il n'y a que l'Église qui puisse nous en donner la véritable solution. Certes ! il n'est pas défendu aux savants, aux hommes d'État, aux gouvernements d'étudier ce problème social ; l'Église





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

encourage et bénit leurs efforts et leurs travaux, comme vient de le faire le grand Pape Léon XIII, par rapport à la conférence convoquée à Berlin par l'Empereur d'Allemagne, mais il faut bien savoir que tous ces travaux n'auront de résultat salutaire qu'en autant que les auteurs adopteront les principes immuables dont l'Eglise a la garde. Non-seulement l'Eglise nous fait connaître nos devoirs, mais elle nous donne la force de les accomplir. Par ses exhortations, par ses prières, et surtout par ces sacrements, elle élève l'âme humaine au-dessus d'elle-même ; d'une main elle lui montre la frivolité de toutes les choses caduques de ce monde, et de l'autre elle fixe ses regards vers les biens permanents de l'éternité, récompense du devoir et du sacrifice, en lui criant : *Sursum Corda!* et le chrétien, c'est-à-dire l'homme transformé par la grâce, devient capable de sacrifices et de dévouements d'autant plus beaux qu'ils sont plus obscurs, et sans s'en douter cet humble chrétien devient l'un des plus fermes soutiens de son pays. Ah ! Mes Frères, n'oubliez jamais que le véritable patriotisme tire sa force principale et sa gloire la plus pure de la religion. Soyez donc avant tout religieux ; fils dévoués de la Sainte Eglise catholique et romaine, marchez sur les traces de vos aïeux : dévouez-vous pour vos œuvres paroissiales : ne faites qu'un cœur et qu'une âme avec vos pasteurs ; en un mot, semez la bonne semence dans les sillons de la vérité et de la foi, et vous récolterez une moisson impérissable de gloire pour le temps et pour l'éternité. *Amen!!!*

ent de
érence
fait
ataire
tables
con-
ecom-
r ces
ême ;
hoses
s les
acri-
-dire
es et
s, et
plus
mais
re la
fils
chez
vres
pas-
e la
ble



F. X. CHENETTE, Commissaire-Ordonnateur en chef.

ÉCHO DE LA CÉLÉBRATION DE LA ST. JEAN-
BAPTISTE

Il est donc passé, le jour de notre fête nationale. Longtemps attendu avec impatience par les cœurs patriotes, il n'a duré que quelques instants et il s'est enfui pour toujours. Nous vivons de souvenirs et d'espérances, il est vrai, mais quand on se rappelle la belle démonstration nationale dont nous venons d'être les

témoins heureux et émus, nous oublions pour quelques instants nos illusions déçues, nos espérances envolées, pour ne penser qu'à la patrie, dont le touchant souvenir fait battre nos cœurs endoloris par les luttes et les déceptions de la vie, et nous nous surprenons à jurer que nous resterons toujours fidèles à notre glorieux passé, et que nous continuerons les nobles traditions que nous ont léguées nos pères.

Ce sentiment était bien dans le cœur de tous les vrais Canadiens le 26 juin dernier, s'il faut en juger par les efforts qu'ils ont faits pour rendre imposante la démonstration dont nous sommes si fiers.

Le matin, le soleil s'est levé brillant et radieux, une brise légère faisait claquer au vent les centaines de drapeaux américains et français dispersés dans toute la ville. Tout avait un air de fête. Notre cité revêtait ses plus belles toilettes, et semblait saluer avec plaisir les milliers d'étrangers qui affluaient dans son sein. A 7 1/2 heures, une foule compacte se pressait dans les murs de l'église St. Augustin, pour assister à la célébration de la messe. Le temple était magnifiquement décoré. De longues banderolles bleues, blanches et rouges et des drapeaux français et américains placés avec goût, lui donnait un air de fête inaccoutumé. Le chœur sous la direction de M. le professeur F. I. Lessard a eu un véritable succès et a grandement contribué à rehausser l'éclat de notre célébration. M. René de Dion présidait à l'orgue.

Après la messe, des milliers de personnes joyeuses et enthousiasmées se rendaient au son de la musique, au lieu de réunion d'où devait partir la procession. Que dire de cette procession la plus belle qui ait jamais été faite dans notre ville ?

Dès 9 1/2 le parc Concord présentait l'aspect le plus pittoresque que l'on puisse imaginer. Les soldats, les membres des différentes sociétés, des centaines de citoyens de Manchester et des places environnantes, formaient une masse confuse qu'il semblait difficile de mettre en marche avec ordre. Mais le commissaire ordonnateur, M. F. X. Chenette, sut débrouiller ce chaos, et

l'aspect de la procession défilant dans les rues, est une preuve que ce monsieur a su remplir sa charge importante et difficile avec habileté et intelligence.

ORDRE DE LA PROCESSION

PREMIÈRE DIVISION

Mlle CLARA GAUVREAU,
 Déesse de la Liberté.
 2 Officiers de Police montée
 Detachement de Police, 8 de front.
 Fanfare de la Cité.
 Commissaire-Ordonnateur en chef,
 Garde Lafayette
 Société St-Jean-Baptiste, de Manchester
 Le Petit St-Jean-Baptiste.
 Société St-Jean-Baptiste, de Lebanon
 Char allégorique.

DEUXIÈME DIVISION

Zouaves Pontificaux
 Société St-Augustin, de Manchester
 Société St-Jean-Baptiste, de Great Falls
 Char allégorique.

TROISIÈME DIVISION

Ligue du Sacré-Cœur, de Manchester
 Délégation de la soc. St-Jean-Baptiste, de Boston
 Cercle Canadien, de Lowell
 Char allégorique.

QUATRIÈME DIVISION

Société St-Jean-Baptiste, de Claremont; Union Canadienne-Française de Claremont; Société St-Jean-Baptiste, de Lawrence; Char allégorique;

CINQUIÈME DIVISION

Cercle Dramatique et Littéraire, de Suncook; Société St-Jean-Baptiste, de Suncook; Association Canadienne-Française, de Concord; Char allégorique.

SIXIÈME DIVISION

Les Jeunes Zouaves Pontificaux, de Manchester; Les enfants de l'École St-Augustin, de Manchester; Char du petit St-Jean-Baptiste; Les enfants de l'école des Saints-Anges, de Manchester; Les Délégués de la Convention; Le gouverneur de l'Etat et son escorte; Son Honneur le maire; Les échevins et conseillers— Les invités; La Presse; Le Comité Exécutif.

Puis venaient les chars allégoriques.

Les sociétés, les corps de musique, les drapeaux et les bannières défilaient à tour de rôle sous nos yeux, et en présence d'un si beau cortège, à la vue de signes de sympathies que nous ont prodigués nos concitoyens de langue étrangère, nous nous sentions forts, et les faibles ont commencé à croire à notre avenir.

En se rendant au terrain des courses, la procession a fait une halte à l'école de la paroisse St Augustin, et l'on a hissé le drapeau américain au bout d'un mat de 152 pieds de haut, planté la vieille. Les corps de musique jouèrent des airs nationaux américains et canadiens, et vu l'absence du gouverneur, le Révd Père McHugh a prononcé le discours suivant :

Concitoyens, Messieurs,

Nous élevons aujourd'hui dans les airs, le drapeau le plus pur, le plus noble qu'une nation ait jamais eu pour symbole. Con-

templez-le, dans toute son éclatante beauté, flotter au gré de la brise parfumée de l'été ! Mon cœur tressaille d'une joie et d'un orgueil inaccoutumés quand je chante ses louanges à l'ombre de ses plis glorieux. Je ressens aujourd'hui ce que je ressentis il y a trois ans, quand après avoir vécu quelque temps en exil volontaire, sous la protection de l'Aigle double d'Autriche, je revins dans ma chère et bien-aimée patrie, et revis flotter le glorieux drapeau américain sur le fort de Governor's Island.

Je n'ai pas l'intention, ce matin, d'abuser de votre patience, et d'ennuyer nos concitoyens en parlant de la loyauté et du dévouement des catholiques pour le drapeau que nous venons de déployer. Autrefois sur maints champs de bataille, le sang des soldats catholiques Canadiens-Français et Irlandais, a coulé à flots et s'est mêlé au sang de leurs concitoyens, pour prouver leur loyauté, et vienne l'heure du danger, que Dieu ne le veuille pas ! —qu'un ennemi tente d'obscurcir l'éclat d'une seule des étoiles qui brillent dans ce champ d'azur, nous saurons encore prouver notre loyauté. Le peuple américain—car ceux qui mettent en doute notre amour pour le drapeau qui nous abrite, ne représentent pas l'idée de la nation—le peuple américain, dis-je, le sait si bien, qu'il nous est inutile de faire en ce jour des protestations d'éternelle loyauté et d'inaltérable dévouement. Vienne l'heure du danger, et nous montrerons ce que nous sommes. Tout prêtre catholique que je sois, et obliégé de faire entendre à tous les hommes des paroles de paix et de bonne volonté, je n'hésiterais pas un seul instant de répondre *Amen* aux fameuses paroles du gouverneur Dix. “Regardez le drapeau de votre pays ! Si quelqu'un tente de le toucher, fusillez-le sur place !”

A l'ombre du drapeau qui flotte si orgueilleusement au-dessus de nos têtes, nous avons tout ce que le cœur humain peut désirer ; droits égaux pour tous ; liberté sans restriction ; liberté de parole et d'action dans tout ce qui peut porter atteinte au bien-être public ou au corps politique—en un mot, tout ce qui tend à élever les individus et la société.

Si j'en avais le temps je pourrais parler du merveilleux symbolisme du drapeau américain. Au point de vue religieux et patriotique, chacun de ses plis signifie quelque chose. Avec ce pavillon dans mes mains, je puis parler à nos enfants de religion aussi bien que de patriotisme.

Je pourrais leur dire que les sept barres rouges représentent non-seulement le sang que nos martyrs ont versé pour la défense de leur pays, mais aussi les sept sacrements qui donnent la grâce divine à nos âmes; que les six barres blanches signifient non-seulement la pureté des motifs des fondateurs de ce pays, mais aussi la pureté d'esprit et de cœur qui doit diriger toutes nos pensées et nos actions; que le champ d'azur embelli d'étoiles d'or, gent ne représente pas seulement l'union de plusieurs États en une nation forte et puissante, mais aussi la terre glorieuse, la patrie céleste vers laquelle nous devons tendre.

En vérité, mes amis, ce n'est pas exagérer que de dire que le drapeau de ce pays est pour les Catholiques le cathéchisme de leur croyance; car sans l'amour de la patrie il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de vrai amour pour Dieu.

Je ne puis mieux finir ces quelques remarques qu'en citant les paroles d'un de mes confrères, qui donne une idée exacte des sentiments des cœurs Catholiques envers le drapeau de leur pays:

God is our love's first duty,
To whose eternal name
Thy grandeur and thy fame,
But ever have I reckoned
Thine, native flag, our second.

Stream on, stream on, before us
Thou emblem of light
While in one general chorus
Our vows to thee we plight,
Unfaithful to thee? Never!
Our country's flag forever!

L'Hon. Dr Martel et l'Hon. Dubuque firent, après le discours du père McHugh, les remarques les plus appropriées, et la pro-

cession reprit alors sa marche au son de la musique; une fois rendu aux terrain des courses, chacun s'empressa de prendre une collation. Après une heure de repos, l'assemblée fut appelée à l'ordre et l'Hon. Taggart prononça le discours qui suit, en réponse à l'adresse que lui fut lue par M. Oswald Paris.

ADRESSE

A L'HONORABLE D. A. TAGGART, GOUVERNEUR par *Interim*.

Honorable Monsieur,

Les Canadiens-Français de l'Etat du New-Hampshire sont heureux de venir vous saluer aujourd'hui comme le chef politique de l'Etat. Les acclamations qui vous ont accueilli, cette foule accourue de tout côté, vous prouvent quels sont leurs sentiments à votre égard et à l'égard du pays que vous représentez ici. Nous portons dans nos cœurs une grande affection à la république américaine, notre mère d'adoption, et à vous le chef de l'Etat. Si nous pensons quelques fois au Canada, surtout en ce grand jour de notre fête nationale, nous ne pouvons oublier que vous nous avez tendu les bras et que vous nous avez accueilli avec bienveillance. Nous nous efforçons d'être de bons citoyens, des hommes de devoir, ayant l'amour de vos institutions libérales.

Nous vous assurons de tout notre dévouement à la République et au gouvernement de l'Etat que vous représentez avec tant de talent et de dignité.

Dites à votre peuple de ne pas craindre nos démonstrations, car l'un des principaux buts de notre réunion dans la métropole de l'Etat, est de nous encourager à devenir citoyens américains, mais des citoyens paisibles, des sujets loyaux et fidèles.

Le sang des Rochambeau et des Lafayette coule dans nos

veines, et s'ils ont travaillé à établir l'indépendance des États-Unis, nous nous efforcerons, nous, de maintenir ces droits sacrés du peuple américain.

Au nom de mes co-nationaux je vous présente tous nos hommages, non-seulement comme Canadiens-Français, mais surtout comme citoyens américains, titre que nous revendiquons avec fierté sur le sol de cette noble république.

DISCOUSS DU GOUVERNEUR TAGGART.

M. le Président, Compatriotes,

En présence d'une si grande assemblée de fils et de filles de la Nouvelle France, je me rappelle toutes les luttes et tout le découragement qu'ent à endurer le peuple américain dans le suprême effort qu'il fit pour conquérir son indépendance. Mon esprit me reporte vers le passé, et je sens mieux toute la grandeur de la dette que nous devons à Rochambeau, Lafayette, DeGrasse, et tous ces Français amis de la liberté qui, il y a un peu plus d'un siècle, ont si puissamment aidé notre gouvernement. Sans eux la victoire de Yorktown se fut changée pour nous en une défaite de Waterloo ; sans eux la cause de l'union, de l'indépendance et du gouvernement responsable eut été retardée indéfiniment, et sans eux aussi, notre constitution, protectrice des droits et des intérêts de tous, n'eut pas été reconnue en 1778.

Aujourd'hui l'État du New Hampshire se plaît à reconnaître ce qu'il vous doit, et il ne voudrait pas être taxé d'ingratitude en se montrant indifférent à la présence et au bien-être d'au moins 45,000 de ses sujets, hommes et femmes d'origine française, mais identifiés avec le progrès industriel du pays qu'ils habitent. Notre Etat et toute l'Union Américaine ont toujours aimé la patrie de Napoléon. et la France qui marche en tête des nations, nous a récemment donné une preuve sensible de son amitié en élevant

chez nous une statue noble, grande et inspiratrice : la statue de la liberté illuminant le monde.

Je vous parle comme à des personnes d'origine française, qui peuvent penser encore, il est vrai, aux lieux où s'est écoulée leur jeunesse, et aux relations qu'il avaient d'abord formées, mais aussi comme à des personnes formant partie de notre corps politique, désireuses d'aider à supporter les charges de l'administration, et à profiter de tous les avantages offerts par notre grande et glorieuse république.

On vient de tenir une convention dans cette florissante cité, afin de trouver les moyens les plus favorables pour promouvoir vos intérêts ; je crois sincèrement que vos délégués n'ont pas oublié l'intérêt de notre constitution dans leurs délibérations. Car les droits, les devoirs et l'intention de devenir citoyens américains, sont des questions qui dominent toutes les autres, et tous ceux qui viennent s'établir parmi nous devraient le savoir. Nous proclamons, il est vrai, que les États-Unis sont le lieu de refuge des autres nations, mais cela ne veut pas dire que nous voulons donner asile à ceux qui sont hostiles aux institutions de notre pays.

Les nihilistes, les anarchistes, les socialistes, les communistes, et tous les aventuriers dont le travail désorganisateur briserait notre société, nous priverait de nos droits individuels, et nous ferait dédaigner nos idées d'aujourd'hui sur la puissance nationale, ces hommes, dis-je, ne devraient pas avoir de place parmi nous. Le gouvernement accorde la plus libérale protection à tous les citoyens, et les citoyens en retour doivent aider le gouvernement de toutes leurs forces ; tel est le lien sacré qui unit les citoyens américains à la constitution.

En 1780 quand Rochambeau et ses 6,000 soldats firent voile vers le port de Newport, pour aider la cause de la liberté américaine, la France leur dit, "Vivez avec les américains comme avec des frères." Un grand nombre des vôtres se sont unis ou sont sur le point de s'unir à nous pour partager les destinées de notre

république, et la patrie leur dit encore : "Vivez avec les Américains comme avec des frères." Écoutez ce que vous ait cette voix, et vous travaillerez à l'avancement de la cause commune, car nous sommes tous intéressés à la bonne administration des affaires publiques, et une diligente coopération de tous est absolument nécessaire pour assurer notre triomphe futur.

Nous sommes un gouvernement et un peuple qui voulons l'égalité dans son sens le plus étendu ; chaque citoyen, quelque humble qu'il soit, jouit de la loi, tant pour ses droits personnels, que politiques et de propriété ; on s'efforce d'avoir l'égalité dans l'éducation, pour avoir l'égalité des intelligences, que, je l'espère vous conserverez avec zèle. A part cela, il y a l'estime de ses semblables que chaque citoyen peut acquérir par ses propres efforts et son mérite personnel, quelques soient ses antécédents, ou son lieu de naissance, car ses actions sont jugées par le peuple qui les apprécie à leur juste valeur. Chacun est libre de choisir sa carrière politique, sociale ou commerciale, et s'il est habile, honnête, persévérant et courageux il satisfera son ambition.

Vous formez une grande partie de la classe travaillante de nos centres industriels, et laissez-moi vous féliciter d'une condition prospère qui semble vous rendre heureux et contents. Le capital et le travail sont en harmonie, et les dépôts que vous avez dans les banques d'épargnes prouvent que vous savez économiser. Nulle part, dans l'État que j'ai l'honneur de représenter, vous ne trouverez de misère comme il y en a à Londres, Liverpool, Glasgow. Étudiez cette question et vous verrez que le peuple, ici, vit mieux qu'en France, et qu'il n'a pas à se plaindre de sa détresse, comme les paysans de Russie, d'Allemagne, d'Italie, et de beaucoup d'autres pays. Demain quand vous retournerez à votre ouvrage, pensez à la condition triste, malheureuse et misérable, de vos semblables dans les autres pays, et comparez-là à votre état prospère, et vous en viendrez à la conclusion que vous vivez dans le meilleur pays civilisé du monde.

Le défaut de temps m'empêche de vous dire en détail tous les

bien
com
enve
emb
V
cons
insti
soye
notre
guer
gret
cain

M. H
de

bienfaits dont ce pays vous comble, car la liste en est infinie comme l'horizon. Mais en retour, soyez loyaux à l'Union, loyaux envers l'Etat, et loyaux envers le drapeau du pays, le plus bel emblème national qui ait jamais flotté au gré de la brise.

Vos sentiments de dévouement à l'Etat du New-Hampshire consistent dans vos déclarations de foi et d'allégeance pour des institutions qui doivent leur existence à de grands patriotes ; soyez aussi fidèles à ces déclarations que le fut Lafayette dans notre révolution de 1776, et que le fut DeLesseps dans notre guerre de 1861, et jamais le peuple de ce beau pays n'aura à regretter de vous voir citoyens de la grande République Américaine.



M. H. GAZAILLE, de Manchester, choisi par le comité exécutif de la convention pour souhaiter la bienvenue aux sociétés nationales et aux invités, sur le terrain du pique-nique, le jour de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, le 26 Juin 1890.

DISCOURS.

—
 PRONONCÉ PAR M. H. GAZAÏLLE, SUR LE TERRAIN DES COURSES.
 LE 26 JUIN DERNIER—A MANCHESTER.
 —

À SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR,

M. le Président, Messieurs,

Je dois vous avouer que ce n'est pas sans crainte et sans hésitation que je me suis rendu aux désirs du comité exécutif de la première convention des Canadiens de l'Etat du New-Hampshire, de vous adresser la parole et de vous souhaiter la bienvenue aujourd'hui. Il me semble qu'on aurait dû choisir un homme dont les talents, les capacités et l'éloquence, auraient été plus en harmonie avec le programme de cette belle fête. Mais puisqu'on a bien voulu conférer cette insigne honneur à votre très humble serviteur, je ferai mon possible pour m'en acquitter à l'honneur du nom Canadien et de la ville qui vous donne l'hospitalité.

Je sais d'avance que je m'adresse à des Canadiens—et à ce titre je vous prie de m'accorder autant d'indulgence que possible, vous priant de croire que je ne dirai rien qui ne sera dicté par un cœur purement et sincèrement canadien.

A différentes époques, dans différents pays, il y a eu des mouvements et des déplacements de population.—Mais c'est surtout ici dans ce pays que les mouvements et les déplacements ont été le plus sensibles—occasionnés qu'ils étaient par la liberté de notre gouvernement et la protection de notre drapeau, ainsi que par la richesse et l'immensité du pays—et par la diversité de nos genres d'industries—Mes amis, lorsque des jours néfastes se présentaient à nos pères—à la suite funeste des troubles de 1837, grand nombre de nos ancêtres laissèrent leur pays pour venir ici, chercher pro-

tection à l'ombre du drapeau étoilé, afin d'échapper aux griffes sanglantes du lion anglais.

Quelque temps plus tard, lorsqu'on découvrit l'or en Californie, le bruit s'en répandit comme un éclair. L'écho redisait partout les richesses que l'on trouvait dans ces lieux. Les peuples de l'Europe traversèrent les mers et s'empressèrent de s'y rendre. Grand nombre de nos nationaux saisis de la soif de l'or et de l'argent, laissèrent le Canada, notre beau pays, et s'empressèrent eux aussi de s'y rendre afin de s'accaparer quelques lingots d'or.

Enfin après que la guerre de sécession fut terminée, lorsque le Sud eut courbé la tête et refermé les plis de son drapeau révolutionnaire, que la constitution fut enfin replacée sur ses bases— et que l'esclavage, ce monstre hideux de la civilisation, fut enfin extirpé et banni de notre gouvernement, ce fut le moment où les mouvements dont j'ai parlé plus haut furent le plus sensibles pour nous Canadiens.

Les manufactures, et toutes les industries qui avaient été oisives et la plupart fermées pendant ces jours de trouble furent enfin ouvertes. Mais la main d'œuvre faisait défaut ; alors on jeta les yeux vers le Canada, on envoya des délégués, dans toutes les paroisses, afin de recruter ce qui manquait ici pour faire renaître l'activité. Alors un nombre considérable de Canadiens forcés par les circonstances, dirent adieu au pays natal et vinrent ici grossir la population des centres manufacturiers.

Messieurs, les faits que je viens de mentionner, sont pour ainsi dire l'origine de notre existence dans les Etats-Unis, et principalement la Nouvelle-Angleterre.

Mais tous ces déplacements des différents peuples ainsi que des Canadiens, n'étaient que pour des motifs purement matériels. C'est en premier lieu la tyrannie qui a obligé nos pères à venir ici en 1837, plus tard, l'or fut la cause de l'immigration, et en troisième lieu, ce fut le besoin du pain nécessaire au soutien de la famille, qui força le plus grand nombre des Canadiens et Canadiennes, à venir travailler dans les manufactures de l'Est.

Mais, messieurs, aujourd'hui, en voyant ce qui m'entoure, en face de cette grande réunion de mes nationaux revêtus de leurs plus beaux habits de fête, j'oublie l'histoire du passé, et vous félicite de vous être rendus aux invitations du comité exécutif.

C'est à l'appel de ce comité de la convention canadienne-française de l'Etat, que vous êtes venus ici, visiter nos compatriotes de la ville reine du *Granite State*. Vous êtes venus vous assembler pour parler du Canada, pour rappeler le souvenir de notre mère-patrie, pour fêter et chômer notre fête nationale, la fête de nos pères, la fête des Canadiens du pays natal, et notre fête par legs sacré, tant que nous conserverons le caractère distinctif des nobles descendants de l'ancienne Mère-Patrie, la France ! et des nobles fils de ces preux défricheurs et soldats qui, dans leurs jours de lutte, avaient coutume de dire : Avant tout, soyons Canadiens-Français ! Ainsi donc, au nom du comité de la 1re convention canadienne-française du New Hampshire, je vous souhaite la bienvenue.

Au nom de tous les Canadiens de Manchester, je vous souhaite la bienvenue. Au nom de la ville de Manchester, je n'ai qu'à répéter les paroles du maire, et dire encore une fois que vous êtes les bienvenus. Au nom de tous les citoyens de différentes nationalités, soit Irlandais, Allemands ou autres, inutile pour moi de vous souhaiter la bienvenue, parceque leurs manifestations de joie et les sentiments d'allégresse qu'ils montrent aujourd'hui, prouvent plus hautement que je ne pourrais le dire par des paroles, que leur amitié nous est acquise.

Que votre séjour dans notre ville hospitalière vous soit doux et agréable, et que les souvenirs de cette belle fête vous soient des moyens de vous raffermir dans vos sentiments de loyauté et de patriotisme. Soyez toujours fiers de vous montrer ce que vous êtes ; dans toutes circonstances soyez de vrais soldats pour la cause que nous avons à défendre : notre religion, notre langue et notre nationalité. Oui, sociétés-sœurs de la St. Jean-Baptiste et autres sociétés nationales, soyez les bienvenues. Nous sommes

heu
sons
de c
foye
une
les
sem
tion
et p
Can
gran
fidèl
Can
A
sère
s'int
A
tères
midi
T
eu r
de la
son
gran
jugé

No
des c
H.

heureux de vous voir en aussi grand nombre, nous reconnaissons que votre présence a grandement rehaussé les splendeurs de cette démonstration. Quand vous serez de retour dans vos foyers, puissent les souvenirs de ce beau jour vous servir comme une arme à deux tranchants, pour abattre et détruire partout dans les centres éloignés où nos compatriotes sont trop clairement semés, les progrès lamentables de l'assimilation et de l'anglification. Soyez les échos fidèles de ce dont vous avez été témoins, et puissent vos paroles patriotiques, ramener dans nos rangs, ces Canadiens que l'apathie ou la tiédeur ont tenu éloigné de la grande nation canadienne, et faites-les jurer de rester à jamais fidèles à notre beau et glorieux motto. Avant tout, soyons Canadiens.

Après ce discours, les Hons. Dr Martel et Dubuque, adressèrent la parole et souvent les applaudissements les forcèrent à s'interrompre au milieu de leurs discours.

Après cette joute oratoire eurent lieu les courses, etc., qui intéressèrent la foule jusqu'à une heure assez avancée de l'après-midi.

Tout s'est passé avec le plus grand ordre. Les policiers n'ont eu rien à faire ce jour là, et le lendemain de la célébration le juge de la cour de police a constaté avec joie que toutes les pages de son registre étaient encore blanches. Ceci nous fait le plus grand honneur, et contribuera à faire disparaître bien des préjugés peut-être.

CHARS ALLEGORIQUES.

Nous donnons ci-après la liste des noms de ceux qui ont fait des chars allégoriques.

H. DeMoulpied, F. Galipeau, les commis canadiens du Man-

chester One Price Clothing Co., A. Levesques, employé chez J. B. Varick Co., J. Huneau et les autres employés chez T. A. Lane, Demers et Camiré, employés chez N. J. Whalen, J. O. Whalen, J. O. Tremblay, et ses employés, A. Boisvert, Henri Lemay, commis chez C. A. Trefethen. N. Nadeau, le club Jacques-Cartier, F. X. Chenette, Bouthiller & Gingras, Mlle Bélanger, Jos. Moreau, Labrecque & Groux, les barbiers canadiens, char des marchands de nouveautés, char des marchands de chaussures, Chalifoux & Cie, char des épiceries canadiennes, les deux chars du petit St Jean-Baptiste et le char des beaux arts, par les religieuses du couvent Ste Marie.

DÉCORATIONS.

Ci-dessous se trouve la liste des personnes ou sociétés qui ont décoré leur maison, en signe de sympathie pour l'élément canadien. Cette liste est aussi complète qu'il était raisonnablement possible de se la procurer, et nous demandons pardon à ceux de nos concitoyens dont le nom a pu être oublié :

Rue Elm—McQuade Frère, Hôtel Belmont, J. O. Turcotte, P. F. Toole, Daniel Connor, M. Verrette, Jr., Richard M. Holden, John Bryson, J. F. Lizotte, M. Proulx, Ladd's boarding house, G. R. Vance & Co., Phil Sheridan Hall, Carney, J. P. Martin, L. P. Reynolds, N. C. Carland, W. H. Thayer, Elm House, E. R. Coburn, l'Hôtel Judson, John Driscoil, Bixby's market, Tebbett's drug store, Dr C. W. Buck, Hôtel Lamprey, Franck L. Downs, Dr Prescott, Robinson Brothers, Boston fruit store, Dr. J. J. Pepin, Star Clothing house, Sullivan's Cigar store, J. F. Dignam & Cie, Chs A. Hott & Cie, McDonald & Cody, The Kitchen, Weston & Mitchell & Heath, Manchester One Price Clothing Company, Ed. Leblanc, A. M. Eastman, Cushman & Hardy, American express, Harley & Robbie, New

York
Fair
Man
shoe
Trus
O'Do
Trus
& M
H. M
frere
store
Fletc
John
W. P
Co. T
M. V
rican
Mark
que &
bank
B. H
mark
store,
Beau
pany,
Deme
Sing
Cash
C. B
H. I
Wood
& Mc
Jame
Robe
mack

York store, Marchants Bank, Peoples Fire Insurance Co., H. B. Fairbanks, C. M. Floyd & Cie., Carl W. Anderson, G. F. Boshier, Manchester National Bank, Paris street, Barton & Cie. Dow's shoe store, Amoskeag National Bank, City hall, New-Hampshire Trust Company, Second National Bank, A. J. Lane, Micheal O'Dowd, Nelson's 5 cent store, Clark & Wilcox, Granite store Trust Company, Archaubeault & Cie, Plumer & Holton, Oliver & Martin, Weston & Hill, Green City drug store, C. L. Walker, H. M. Tarbell, Manchester Tea company, Geo. W. Dodge, Clark frères, Geo. C. Côté & Cie, Wingate & Gould, Campbell's drug store, D. A. Plumer, Burke frères, Eagle Clothing house, S. G. Fletcher, C. & F. Johnson, F. N. McLaren, C. A. Trefethen, John F. Gillis, Thomas Morgan's millinery store, G. W. Ingalls. W. Pettigrew, Waverly house, J. B. Jones, Mutual Life Insurance Co. T. F. Sullivan. Union Pacific Tea company, J. T. Danahoe. M. V. MacGrail, Dodge & Straw, Miss Carzillus, Centennial American Tea company, F. C. Miville, Dr J. E. A. Lanouette, Public Market, S. E. Butterfield, Killy & Wadleigh, W. H. Cate, Laroc, que & Desrosiers, James A. Folsom, Merrimack River Savings bank, S. Hovey, A. G. Grenier, M. C. Palge, D. A. Simons, John B. Hall, Fred Watts, Hardy & Cie, Dowling & Conner, Allen's market, Fisher's auction rooms, F. P. Kimball, Boston millinery store, John Eaton, Louis Belli, L. M. Lemay, Beauchemin & Beaumier, C. P. Trickey, Manchester Heating & Lighting company, G. A. Murphy, Carrier & Auger, A. S. Kimball, Howe & Demers, Higgins frères, A. DeMoulpied, F. L. Gray, Joel Daniel, Singer office, Lacourse & Cie, Smith & Cie, C. S. Boyington, Cash market, Thomas Kelley, Greagur barber rooms, P. Dupnis, C. B. Littlefield, J. Massé, Darwin, A. Poore, H. Granpré, P. H. Larkin, O'Brien & Cie, Pinard & Therrien, Snelling & Woods, Decourey & Holland, Junior store, James R. Carr, Favro & Montplaisir, W. D. Ladd, O. Caron, J. Francis, Frank A. James, T. J. Labrèche, Pearl street drug store, David Flanders, Robert Quehen, Levi X. Chatel, *L'Avenir Canadien*, rue Merrimack.

Rue Central.—A. E. Boisvert, I. Prince, D. M. Prince, J. L. Beaudry, Collins & Devine, W. E. Prescott, Olivier DeLasalle, James Lynch, Gauvin & Archaubeault, Capt. Gamache, John Lamoureux, T. F. Conly, George A. Cota, Jules Querran, E. H. Stowe.

Rue East Merrimack.—John D. Murphy, P. Burke, John McKeon, George L. Young, E. R. Dufresne, J. Quirin, A. D. Smith.

Rue West Merrimack.—I. H. Stacy, Marshall & Cie, Dennis Dwinell.

Rue Hanover.—W. P. Newman, Capt. G. H. Hubbard, L. T. Mead, Frank W. Fitts, Remnant store, Miville & Cie, George Blanchet, Gingras & Cie, Campbell & Williams, Clark & Esty. Dunmore & McQuarry, Gazaille & Cie, C. B. Fletcher, G. A. Tanswell, Chalifoux & Cie, P. Kean, Gervais & Cie, Marcotte & Cie, Daily Union, Post Office, Pierre Bérubé, F. L. Wallace & Cie, G. W. Adams, Miss Laflamme, P. Primeau, Thomas A. Lane, L. V. Clifford, R. D. Gay, Wheeler & Wilson, E. R. Barry, W. Ferren, Fred K. Allen, M. E. Alton, Carl York, Hanover House, Bâtisse du Gouvernement, Daily Press, la Buanderie de la rue Hanover, M. P. Côté.

Rue Manchester.—Club Jolliet, M. McDonald, Gallagher & Mara, J. Malta, N. Paré, B. Hurd, Mrs Moisan, James Brothers, N. Bournival, P. D. Lynch, N. O. Morin, P. F. Grenier, James Burrows, E. Levesque, T. Godbout, N. Grenier, J. Bergman, D. Lucier, E. S. Newton, Robitaille Frères, A. E. Boisvert, John DeLar, P. Scollard, A. Dubuc & Fils, Joseph Dugré, John Vaughan, M. Gill, E. V. Tureotte, E. Voyer, T. Lapointe, A. Dugré.

Rue Amherst.—Timothy Flynn, Patrick Cassidy, Mrs Dennis, Tangley, James Reynolds, Dennis F. Donovan, Abram Brideman, Emma Gentilly, F. H. Auger, Tea store, Dr Adams, George Yeatter.

Rue Concord.—Nat Perkins & Cie, Hayes & Cie, J. Chatel, Lindquist frère, C. L. Fitzpatrick, Massé frères, A. N. Charpen-

rier,
Hark
Ru
store.
Jos.
Ru
Isido
E. R
Ru
Moqu
Me
mens
Toute
de ba
empê
vants
S. Pr
foule
succè
S'il
aussi

rier, Patrick J. Floyd, Lucie Jobin, L. Langlois, W. Smith, Harkin, Ubald Dubamel.

Rue Lowell.—J. J. O'connor's, F. W. Leeman's, Remnant store, Hôtel rue Lowell, Simpson livery stable, Smith frères, Jos. O. Tremblay, Adeline Nadeau.

Rue Vine.—J. Gauthier, A. St. Germain, Israël Biscornet. Isidore Boudreau, J. Dupuis, Dominique Allard, Pierre Trahan. E. Roberge, Fred Loizelle, Larry David.

Rue Chestnut.—W. J. Freeman, Nicholas J. Whalen, C. F. Moquin, P. O'Connell, F. X. Chenette, J. P. Finn.

McGregorville était magnifiquement décorée. Un arche immense et élégant a attiré l'attention et l'admiration générale. Toutes les maisons pour ainsi dire était ornées de drapeaux et de banderolles. Il est malheureux que le défaut d'espace nous empêche de donner tous les noms : en passant citons les suivants ; H. P. Simpson Bouthiller & Gingras, Mae marchand, S. Provost, Blanchette frères, J. Huard, E. Richard et une foule d'autres qui ont fait tout en leur possible pour assurer le succès de notre grande démonstration.

S'il faut en croire les vieux, jamais Manchester n'a revêtu une aussi belle toilette que celle qu'elle portait jeudi dernier.



L'HON. DR. L. J. MARTEL, de Lewiston, Maine.

BAN

A
press
faisa
été a
prési

“ au

F. H

L'

de P

recev

diffé

et un

peut

Le

conv

chan

M

de r

term

Mon

“

ponc

glori

qu'e

belle

sang

le cl

BANQUET DE LA CONVENTION A L'HOTEL DE VILLE

A 9 hre le 25 juin au soir, près de deux cents convives se pressaient autour des tables, dans les salles de l'Hotel de ville, et faisaient honneur à un excellent menu. Après que la faim eut été apaisée, M. O. Paris qui présidait au diner en sa qualité de président du comité exécutif de la convention, proposa la santé "au président des Etats-Unis," à laquelle répondit le capitaine F. H. Challis qui fut très heureux dans ses remarques.

L'honorable H. D. Upton répondit à la santé "au gouverneur de l'Etat du New-Hampshire." Il dit en résumé que son pays recevait toutes les personnes qui désiraient s'y fixer, et que ces différents éléments devaient s'efforcer de former un peuple fort et uni. Il exprima l'espoir que dans un avenir assez rapproché peut-être, le drapeau américain flotterait sur toute l'Amérique.

Le maire de la ville n'ayant pu assister au banquet, tous les convives répondirent à la santé proposée en son honneur, en chantant : *for he is a jolly good fellow.*

Monsieur l'abbé Chagnon, curé de Champlain, N. Y., chargé de répondre à la santé : "Au clergé" le fit à peu près en ces termes :

Monsieur le président. Messieurs,

"Vous me faites un grand honneur en me demandant de répondre à cette santé. Je vous redirai en peu de mots l'épopée glorieuse qui forme l'histoire du clergé canadien-français. Quoiqu'en disent certains hommes, l'histoire d'un peuple, pour être belle, ne doit pas nécessairement se composer que de fenillets ensanglantés, et tout canadien-français doit être fier du rôle qu'a joué le clergé dans l'histoire de sa jeune patrie. Car non-seulement

les prêtres se sont toujours dévoués pour donner la nourriture de l'âme à leurs ouailles, mais sans cesse ils ont travaillé avec une infatigable énergie à faire le bonheur matériel du peuple dont Dieu leur avait confié la garde. Toujours ils ont été les premiers à se sacrifier quand il s'agissait du bien être et de l'avenir de leurs compatriotes. Lorsqu'après la conquête, le petit peuple canadien, affaibli par le départ d'un grand nombre des plus influents des siens, pleurait en songeant au sombre avenir qui l'attendait, il vit le clergé se tourner vers lui et lui dire : "peuple déconragé et malheureux, sèche tes pleurs, groupe-toi autour de ton clergé, toujours tu trouveras en lui un ami fidèle qui saura te comprendre et compatir à tes peines."

Ce touchant appel fut entendu, et nous avons droit aujourd'hui de nous en réjouir. Vous avez lu les pages brûlantes de patriotisme dans lesquelles Garneau et Ferland racontent la triste position dans laquelle se trouvaient les 60,000 canadiens qui, en 1760, n'avaient pas voulu quitter les rives fleuries du St Laurent. Suivant toutes les probabilités de l'histoire, ce petit peuple devait disparaître et avec lui devaient disparaître les représentants et les descendants de la France dans le Nouveau Monde. Mais Dieu ne l'avait pas décidé ainsi. Ces 60,000 Canadiens-Français sont sortis vainqueurs de toutes les luttes qu'il leur a fallu endurer; loin de mourir, ce peuple a triomphé, et vous avez aujourd'hui une magnifique preuve de sa puissante vitalité en songeant que 1,500,000 âmes françaises de cœur et d'esprit vivent sur les lieux témoins des luttes et des victoires de nos aïeux, et que 1,000,000 de nos compatriotes sont dissiminés dans la grande république américaine où ils s'efforcent de devenir de bons et nonorables citoyens.

"Il me vient en ce moment à l'esprit un fait qui m'a tout particulièrement frappé lorsque je voyageais à l'étranger. Dans les divers pays que j'ai parcourus l'on rencontre des individus de toutes nations, des représentants de tous les peuples. Lors de mon passage en Europe et même en Afrique, j'ai été vraiment

surpr
que
batea
fois j
on ne
se dis
parle
nous
franç
oublie
des n
sans r
et vér

No
jusqu
la ter
êtes t
canad

Les
missio
l'inter
trava
vous c
des E
lois de

Eco
que le
beaux

Ce
Caban

surpris et amusé de voir quelle idée on avait des Canadiens. Lors que nous descendions des chars ou que nous débarquions des bateaux à vapeur, on nous regardait avec curiosité, et maintes fois j'ai entendu demander : sont-ce des anglais ? mais aussitôt on nous entendait parler français et l'on changeait d'idée, et l'on se disait : quels sont donc ces gens là, ils paraissent anglais et parlent le français ? Ce soir je me rappelle cela et je me dis : oui, nous avons l'air anglais, l'air américain, mais nos cœurs sont français ainsi que nos esprits, jamais nous ne consentirons à oublier notre glorieux passé, jamais nous ne perdrons le souvenir des nobles traditions que nous ont légués des pères sans peur et sans reproches, et toujours, oui, toujours, nous resterons de vrais et véritables canadiens-français.

Non-seulement le prêtre a voulu partager vos joies et vos peines jusqu'à la conquête, mais il a voulu aussi partager votre sort sur la terre d'exil, dans notre patrie d'adoption. Et aujourd'hui vous êtes tous les jours témoins du zèle et du dévouement du clergé canadien pour ses compatriotes des États-Unis.

Les prêtres canadiens-français n'ont pas plus failli à leur mission ici que dans la province de Québec. Toujours ils ont eu l'intention de vous donner le bon exemple. Toujours ils ont travaillé pour la grande cause de l'éducation, et sans cesse ils vous demandent de vous montrer toujours fidèles aux institutions des États-Unis, et vous exhortent à rester toujours obéissants aux lois de notre patrie d'adoption.

Ecoutez votre clergé comme par le passé, et je suis persuadé que les Canadiens-Français des États-Unis verront encore des beaux jours.

Ce discours fut vivement applaudi de même que celui de M. Cabana qui avait à répondre à la santé "Au Canada."

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. H. C. CABANA,

PROTONOTAIRE, A SHELBROOKE, P. L. EN RÉPONSE À LA
SANTÉ, AU CANADA !

Il se rencontre parfois dans la vie certains moments où l'on peut difficilement exprimer les sentiments qui nous animent, où l'on éprouve certaines émotions qui se ressentent mais qui ne se trahissent pas, et je me sens faiblir à la tâche que j'ai volontairement assumée, c'est vrai, en acceptant la bienveillante invitation que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer par l'entremise de votre secrétaire ; mais, soyez en bien persuadés, je ne l'ai entreprise, cette tâche, que parceque j'y voyais un devoir à remplir, et, devant le devoir, l'homme de cœur ne recule jamais.

D'ailleurs, quand je songe que cet auditoire nombreux et distingué, qui me fait l'honneur de m'écouter en ce moment, se compose de l'élite de mes compatriotes Canadiens-Français, venus de tous les points du pays, pour assister à la première convention Canadienne-Française du New-Hampshire, convoquée dans le but de discuter avec intelligence les meilleurs moyens à prendre pour parer aux coups de l'ennemi, de quelque part que ces coups nous arrivent, et pour relever de leur présence l'éclat de la plus belle et de la plus émouvante de toutes nos fêtes, je veux dire : la fête nationale, je me sens plus fort, et je m'écrie de toute la force de mes poumons : oui, avant tout ils sont Canadiens.

Quand je me rappelle que tous les ans à pareil jour, ou en pareille circonstance, dans les grands centres comme dans tous les coins et recoins les plus reculés du monde, partout où bat un cœur de Canadien-Français, le sentiment de la nationalité s'éveille plus vif, plus chaud, plus brûlant, et la nation entière se lève comme un seul homme, toute frémissante de joie et de

bouhe
si ins
avec u
et pat
face de
et sub
quand
me, je
de me
toute l
somme

Qua
gloriet
dit un
les dif
j'y voi
tous ce
que da
tracés
plus co
en tra
plus ha
grandi
et sans
Canadi
dire et
sentim
aussi
pouvoi
vous C
popula
l'occas
croyan
nation

bonheur, et tous, sans exception aucune, ou, s'il y en a, elles sont si insignifiantes qu'on ne les remarque pas, oui, tous viennent avec une égale émotion et un même sentiment d'amour religieux et patriotique se jeter aux pieds des saints Autels, et là, jurer en face de Dieu et des hommes un amour inaltérable à notre sainte et sublime religion, un attachement inviolable à notre nationalité, quand je me rappelle, disje, ce spectacle si émouvant et si sublime, je me sens encore plus fort, je me sens grandir en présence de mes concitoyens d'origine et de croyance différentes, et, de toute l'effusion de mon âme, je m'écriis : oui, avant tout nous sommes canadiens.

Quand ma mémoire se porte avec orgueil sur les pages de notre glorieuse histoire qui n'a point sa supérieure dans le monde, a dit un grand patriote, par la hauteur et la sublimité du but, par les difficultés à surmonter et l'héroïsme et le dévouement, quand j'y vois se dérouler sous mes yeux le magnifique panorama de tous ces braves, dont les brillants faits d'armes, accomplis ailleurs que dans les bois, eussent étonné l'univers entier, quand j'y vois tracés en lettres de sang, l'héroïsme le plus pur, l'abnégation la plus complète, le dévouement le plus sublime, quand j'y vois gravé en traits de flamme, l'amour de Dieu et de sa religion porté au plus haut point de perfection, je suis encore plus fort, je me sens grandir d'avantage, et, le regard superbe, je proclame fièrement et sans hésiter que nous sommes et que toujours nous serons Canadiens-Français. Ah! messieurs, je voudrais pouvoir vous dire en termes brûlants d'amour patriotique les beaux et nobles sentiments que ne manque jamais d'inspirer une démonstration aussi solennelle que l'est celle d'aujourd'hui. Je voudrais pouvoir vous persuader de la haute importance qu'il y a pour vous Canadiens-Français, jetés comme vous l'êtes au milieu d'une population étrangère, de ne jamais laisser passer sous silence l'occasion favorable de prouver à vos compatriotes d'origine et de croyance différentes, que vous tenez à votre religion et à votre nationalité comme à la prunelle de votre œil, et que quand il

s'agit d'elles, les dissensions, les discordes et les difficultés individuelles disparaissent pour ne faire place qu'à l'union, la concorde et la bonne harmonie, et qu'alors vous n'êtes tous qu'un, par le sentiment, le cœur, l'esprit.

Mais qu'est-ce donc que la nationalité? La nationalité d'un peuple, dit un écrivain de nos jours, signifie tout un passé d'efforts communs pour créer ce que l'on nomme une patrie. C'est un ensemble d'idées, de mœurs, de traditions, de manière d'être, qui donnent à un peuple un cachet spécial, une physionomie distincte des autres peuples. C'est l'union intime des intelligences dans une même croyance, et des cœurs dans les mêmes affections et les mêmes haines. Cette communion d'idées et d'aspirations entre les concitoyens d'un même peuple n'est interrompue ni par les limites du temps, ni par les séparations de la mort. Vivants et morts ne forment qu'un peuple. Les ancêtres, les grands hommes de la patrie revivent et par leur histoire, et par leurs hauts faits et par les monuments littéraires et artistiques qu'ils nous ont laissés. Leurs noms nous sont familiers dès l'enfance, leurs statues parlent à nos yeux, leurs œuvres nourrissent notre intelligence et font battre notre cœur à l'unisson de leurs cœurs. Nous sentons que nous sommes de la même famille. Leur gloire est un héritage commun que les pères ont laissé à leurs fils. Plus loin, il ajoute, nous croyons que partout sur terre, on a le droit, sans forfanterie, de porter haut la tête et le cœur quand on peut dire: "J'appartiens à la race qui la première courba le front sous le joug du Christ-Roi, qui pendant 14 siècle a gardé fidèlement son allégeance à l'Eglise et à Dieu, et avec l'épée et la plume écrivit pendant des siècles les actes de Dieu en ce monde."

Et l'on voudrait que le Canadien-Français, petit fils de la vieille France, renouât de suite au noble héritage qu'il a reçu de sa mère-patrie et de ses ancêtres canadiens, parceque, à quelques lieues de sa terre natale, il va s'établir sur une terre ou flotte un drapeau étranger! L'on voudrait que, riche des souvenirs les plus

glorie
mille
pirer
de far
diocri
suicid

Qu
cessa
le Can
agglor
Etats-
écriv

Qui
de cet
cœur p

Pou
placé
gueil
de cœ
place
nation
inspire
de lui,
trahir
nous n
dans la

Tout
et géie
rien de
parce q
lité, qu
moi, pa
rougit.
nationa

glorieux, des traditions les plus héroïques, des exemples de famille les plus propres à maintenir la noblesse du cœur et à inspirer de hautes pensées, il se dépoillât lui-même de ses biens de famille, pour se réduire de gaité de cœur à une obscure médiocrité! Mais ce serait là une trahison sans excuse, un véritable suicide national.

Que recevrait-il en effet, en échange de sa nationalité sacrifiée? cessant d'appartenir à une race qui a une histoire de 14 siècles le Canadien ne serait plus qu'une unité perdue au sein de cette agglomération d'hommes de races diverses, que l'on nomme les États-Unis d'Amérique. Et qui d'entre nous peut dire que cet écrivain n'a pas raison?

Qui d'entre nous ne sent pas en ce moment même, en présence de cette grande et si importante démonstration, palpiter son cœur plus violemment sous la main de l'amour national.

Pourquoi cela, s'il vous plaît? Ah! c'est parceque Dieu a placé dans le cœur de chacun de nous un certain sentiment d'orgueil national, qu'un traître seul peut renier, mais qu'un homme de cœur ne renie jamais. Or, un traître vous le savez, n'a de place nulle part parmi les honnêtes gens. Un homme qui renie sa nationalité n'est pas loin de renier son Dieu. Cet homme ne peut inspirer de confiance à personne, parceque toujours on peut douter de lui, et cela à bon droit: s'il a en la bassesse et la lâcheté de trahir ses compatriotes, à plus forte raison peut-il nous trahir nous mêmes. C'est donc une nullité, ou mieux une nuisance dans la société.

Toutes les affections de son cœur avide de sentiments nobles et généreux se concentrent dans le cercle étroit de l'égoïsme et rien de plus. Je respecte donc, et vous le respectez avec moi, parce qu'il est respectable, un homme qui est fier de sa nationalité, quellequ'elle soit; et je méprise, et vous le méprisez avec moi, parce qu'il est réellement digne de mépris, celui qui en rougit. Et nous Canadiens-Français, nous rougirions de notre nationalité, quand nous songeons que nous sommes les descen

dants de ces hommes qui, par leur piété, leur courage et leur inconcevable dévouement, se sont ouverts à deux battants les portes de la gloire et de l'immortalité.

Les voyez-vous, messieurs, ces vrais héros de la foi, ces valeureux soldats du Christ, s'enrôler si courageusement sous le glorieux étendard du Grand Maître des nations, dire un long et touchant adieu à leur patrie, leurs parents et leurs amis, braver la fureur des flots et de la tempête et s'élançer au hasard sur ce vaste Océan pour venir apporter dans le Nouveau Monde le double bienfait de la civilisation et de la religion ? Les voyez-vous, ces braves colons, s'enfoncer hardiment dans la forêt, l'arme au bras, la hache du bûcheron sur l'épaule, l'amour de Dieu dans le cœur et la prière de l'espérance dans l'âme, toujours à la suite d'un de ces sublimes missionnaires, comme la religion catholique seule sait en produire, véritables anges du ciel, descendus sur la terre pour répandre partout la consolation et le bonheur ? Les voyez-vous aux prises avec les misères, les souffrances et les privations de toutes sortes, combattant d'une main le farouche Iroquois et de l'autre défrichant cette terre du Canada, qui devait être l'un des plus beaux pays du monde et qui est maintenant le plus beau joyaux de la couronne d'Angleterre.

Les voyez-vous ces vaillants et intrépides soldats, n'ayant pour toute nourriture, dit notre histoire national Garneau, que de la chair de cheval, et pourtant, marcher fièrement de victoire en victoire jusqu'à la mort ? car pour eux, point de milieu, c'est le triomphe ou la mort.

Les voyez-vous à Carillon, 1 contre 5, remporter un de ces brillants triomphes dont le récit sera toujours l'une des pages les plus glorieuses de notre histoire ? Six fois les anglais reviennent à la charge et six fois leurs valeureux efforts échouent contre la résistance calme et intrépide de nos pères. Les voyez-vous à Mont-Morency, ces vieillards de 70 à 80 ans, courbés sous le poids des années, et ces enfants de 13 à 14 ans, courbés sous le poids du fusil, faire l'un de ces exploits qui sera toujours l'admiration

des g
encor
donna
heuro
vous,
jamai
par u
Et, si
vous
batte
lemen
sont r
pense
homm
Je
contin
Me
comm
De se
Le to
jet de
ment
Ils so
60 m
résist
n'étio
dence
tousj
natio
rempl
qu'il
la mē
coura
faible

des générations passées, présentes et à venir? Les voyez-vous encore ces sublimes défenseurs de leurs droits, si lâchement abandonnés par un gouvernement méprisable, corrompu et livré malheureusement aux caprices d'une infâme courtisane, les voyez-vous, dis-je, ces hommes venger une défaite glorieuse s'il en fut jamais : celle du vainqueur de Carillon aux plaines d'Abraham par une victoire plus glorieuse encore : celle de Lévis à Ste-Foy ? Et, si vous les voyez, dites moi franchement, si en ce moment vous ne vous sentez pas fiers d'être canadiens, si vos cœurs ne battent pas plus forts dans vos poitrines, si vous n'êtes pas réellement remplis de respect et d'admiration pour ces hommes qui sont nos pères. Dites-moi aussi, si vous le pouvez, ce que vous penseriez de celui d'entre vos compatriotes qui rongerait de ces hommes en reniant sa nationalité ?

Je n'attends pas la réponse, je la connais d'avance et je continue.

Messieurs, il n'y a pas à se faire illusion, notre existence comme peuple, est souvent menacée et sérieusement menacée. De sombres nuages s'amoncellent parfois au dessus de nos têtes. Le tonnerre gronde, l'éclair sillonne la nue, et, à la lueur de ce jet de lumière, si rapide qu'il soit, nous y voyons malheureusement le fanatisme percer dans toute sa laideur. Et quoi faire ? Ils sont si forts et nous sommes si faibles ! Ils comptent plus de 60 millions d'âmes et nous à peine 3 millions. A quoi sert la résistance ? Je l'avoue, elle serait à peu près inutile si nous n'étions pas spécialement placés sous l'égide de la Divine Providence. Nous serions incontestablement envahis par le flot toujours grossissant de l'erreur et de l'indifférence religieuse et nationale, si Dieu ne nous tendait la main pour nous aider à remplir sur le continent américain la grande et sublime mission qu'il nous a confiée. Mais quelle est donc cette mission ? Celle la même que nos pères ont poursuivie avec tant d'efforts, de courage, de persévérance et d'héroïsme. Eux aussi ils étaient faibles. Ils n'étaient que 60,000 âmes lors de la cession, il y a

de cela un peu plus d'un siècle, et les Anglais comptaient plus de 3 millions en Amérique. La proportion était donc plus défavorable alors qu'elle ne l'est maintenant, et, certes, le danger d'être écrasé et d'être anéanti n'était pas moins grand. Ils étaient seuls, isolés, abandonnés, privés de toutes ressources et de tout appui. Et cependant ils n'ont pas été écrasés, ils n'ont pas été anéantis, ils ne sont pas morts; au contraire, ils vivent d'une vie plus que séculaire dans la personne de leurs descendants, qui comptent maintenant plus de deux millions d'âmes et qui chaque année se font un devoir sacré, partout où ils se trouvent, de célébrer leur gloire, leur héroïsme et leurs vertus. Mais qu'ont-ils donc fait? Ils ont fait ce que vous faites, si j'en crois les splendides monuments religieux qui surgissent de toutes parts comme par enchantement sur cette partie du continent américain, si j'en crois l'enthousiasme vraiment admirable que vous mettez à rendre vos fêtes nationales de plus en plus pompeuses, de plus en plus solennelles: ils sont restés ce que la Divine Providence a voulu qu'ils fussent sur cette terre d'Amérique: c'est-à-dire Canadiens-Français et Catholiques dans le vrai sens du mot. Ils ont trouvé de la force dans leur foi. Ils ont, comme vous, élevé des temples à la gloire du Très-Haut, ils ont bâti des écoles, des couvents et des collèges. Ils ont fait des hommes de courage et de foi, et ces hommes de courage et de foi se sont attachés à leur religion, leur langue, leurs mœurs, leurs coutumes et leur nationalité et il n'en ont jamais eu honte. Ils n'ont jamais craint de s'affirmer à propos, sans forfanterie, mais sans crainte, quand il était nécessaire de le faire pour la sauvegarde de leurs droits et de leurs privilèges. Ils n'ont jamais souffert qu'on les appelât autrement que par leurs noms, et ils ne savaient pas répondre à celui qui faisait toujours de leurs noms une traduction aussi disgracieuse que déplacée. Ils ont été fidèles à leurs devoirs de citoyens et de chrétiens.

Soumis à l'autorité civile, ils ont combattu comme des lions pour la défense de leur drapeau, témoin: la fameuse bataille

Chat
pas s
résis
leur
brilla
sur l
de la
souve
mont
court
croya
naire
trion
en fa
A
Je d
la lig
âmes
même
et c'
même
parce
et loy
la m
sont
de fi
corda
Oui,
diffé
devo
tutio
par m
nous
nadic

Chateaugnay, fait d'arme qui n'a point son supérieur et peut-être pas son égal dans l'histoire militaire du monde ; mais fermes à la résistance, ils n'ont jamais permis qu'on violât impunément à leur égard les règles de la justice et de l'équité, témoin : leurs brillantes paroles oratoires sur le parquet de la chambre comme sur les plateformes électorales. Ils se sont ralliés sous le drapeau de la religion, et ils ont fini par mériter la confiance, l'estime et souvent même l'admiration de leurs adversaires, tant ils se sont montrés grands et dignes dans leurs luttes avec leurs adversaires, courtois et respectueux envers leurs concitoyens d'origine et de croyance différentes. Ils se sont unis à leurs prêtres et missionnaires pour combattre les bons combats et ils ont noblement triomphés. En un mot *Transierunt bene faciundo*, ils ont passé en faisant le bien.

A nous donc de les imiter, et de les imiter sans arrière pensée. Je dis nous, messieurs, à dessein, parceque, bien que séparés par la ligne 45ème, nous sentons cependant dans l'intime de nos âmes, que nos affections, nos sympathies, nos tendances sont les mêmes. Nous nous estimons, nous nous aimons, c'est plus fort et c'est plus vrai, parceque nous sommes les membres d'une même famille, parceque nous sommes les fils d'un même père, parceque nous sentons couler dans nos veines le même sang pur et loyal. Nos sympathies sont les mêmes, parceque nous parlons la même langue et nous professons la même foi. Nos tendances sont les mêmes, parceque, sous le drapeau étoilé comme sous celui de fière Albion, nous nous disons en toute sincérité : *Sursum corda, altius tendimus*, haut les cœurs, tendons au plus haut. Oui, messieurs, prouvons à nos concitoyens d'origine, de croyance différentes, par nos vertus, notre fidélité dans l'exécution de nos devoirs sociaux, notre franche et sincère soumission à la constitution qui nous régit, par nos relations amicales avec eux comme par notre bonne entente entre nous, que nous pouvons être et que nous sommes réellement de bons citoyens tout en restant Canadien-Français et Catholiques. Oui, messieurs, encore une fois,

rallions nous toujours sous le drapeau religieux et national, et marchons avec confiance à la conquête de nos destinées providentielles. Rappelons-nous toujours que la religion a joué un grand rôle, incontestablement le plus important, dans notre histoire. C'est elle qui a présidé à la naissance du peuple canadien, c'est elle qui l'a soutenue dans ses combats, c'est elle qui l'a consolé dans ses épreuves et qui finira par lui donner, espérons-le, une existence certaine et durable au milieu des populations étrangères qui nous entourent et qui semblent vouloir nous englober.

La religion ne fut jamais la dernière à encourager de sa voix puissante ces immortelles victimes d'héroïsme qui, oubliées du reste du monde, défendaient pied à pied leurs droits et leur liberté. La voix de l'église ne resta jamais sans écho chez nos pères. Elle ne les trouva jamais insensibles à ses touchantes recommandations. Lorsque tout semblait désespéré et qu'on croyait nécessaire de ranimer le sentiment national, on s'adressait à la religion. Aimons la donc, messieurs, notre religion, parce qu'elle est l'inamense, l'infini, l'éternel; aimons notre nationalité, parce que sans elle, nous perdons notre existence comme peuple et surtout comme peuple distinct. Et toi, O ma patrie! puisqu'on m'a fait l'insigne honneur de répondre à ta santé, laisse-moi te dire en présence des hôtes distingués que je vois avec plaisir à ce banquet, en présence de cet auditoire nombreux et distingué, en présence de la grande République Américaine, en en présence du monde entier, laisse-moi te dire, en mon nom comme au nom de tous mes compatriotes, qui t'aiment comme moi, j'en suis convaincu, laisse-moi te dire à l'instar de ce grand patriote dont le nom sera toujours l'une des gloires les plus pures de sa nation, je veux dire le grand O'Connell, que toujours nous te placerons au centre de nos pensées et de nos affections, toujours nous t'aimerons comme l'objet de notre pure, de notre immortelle tendresse. Ton front majestueux est couronné d'une auréole trop brillante pour ne le pas conserver pur et intact! Ils te firent trop belle ces hommes, qui, succombant sous le poids

des
de la
te fir
vient
honn
m'on
et an
Ou
parce
pères
Vi
laque
"I
d'am
grès,
Nouv
shire
grès
"I
digne
leurs
subin
toujo
culté
"N
fèren
poure
d'être
"I
empê
cette
secon
juste
sont

des lauriers acquis à l'ombre de la religion et en face des périls de la mort, triomphaient en héros et mouraient en chrétiens, ils te firent, dis-je, trop belle pour ne pas écouter ta voix lorsqu'elle vient murmurer à nos âmes ces mots étonnants : gloire nationale, honneur et reconnaissance à tous ces illustres guerriers qui m'ont toujours défendue avec tant de vaillance et de bravoure et auxquels chez les anciens on eût partout érigé des statues.

Oui, O ma patrie, O rêve éternel de notre cœur, nous t'aimons parce que tu es le berceau de notre enfance, le tombeau de nos pères et le prix de leur sang.

Vint ensuite la santé "Aux représentants Canadiens," à laquelle répondit l'Honorable docteur Martel, de Lewiston.

"En résumé il dit qu'il se passera encore un bon nombre d'années avant que nous ayions quelque influence dans le congrès, tandis que nous sommes déjà relativement forts dans la Nouvelle Angleterre. Ainsi dans le Maine et le New Hampshire nous avons 9 représentants canadiens. Ceci est un progrès marqué dans notre existence nationale.

"Il faut que nous efforcions d'élire des hommes vraiment dignes de nous représenter, des hommes qui feront honneur à leurs compatriotes et à leur pays. Sachons nous préparer à subir des luttes, car il n'y a pas à se le dissimuler, nous aurons toujours à combattre, et il nous faudra vaincre de grandes difficultés pour conserver notre foi et notre langue.

"Nous n'avons pas réellement d'ennemis ; il y en a qui diffèrent d'opinion avec nous, mais ce ne sont pas des ennemis ; et pourquoi en aurions-nous ? ne demandons-nous pas simplement d'être de bons citoyens ?

"Est-ce que sur cette libre terre d'Amérique, on peut nous empêcher de parler le français ? non. Car la nation qui parle cette belle langue a toujours marché à la tête des peuples, elle a secouru toutes les infortunes et aidé toutes les causes nobles et justes. Les Etats-Unis eux-mêmes ont senti combien ses armes sont puissantes dans le secours qu'elle leur a donné en 1776.

“ Nous sommes catholiques et nous le serons toujours. J’ai entendu des voix éloquentes revendiquer le titre et les droits de citoyens américains, rendons leur hommage.

“ Nous ne sommes pas les adversaires des catholiques américains, nous voulons être leurs émules. Quels ont été les premiers missionnaires qui ont évangélisé l’Amérique du Nord ? Nos ancêtres n’ont-ils pas porté le flambeau de la foi partout sur le continent américain, avant que les prêtres parlant la langue anglaise aient fait leur apparition.

“ Il y a des personnes qui disent que nous disparaîtrons. Ils ne parlent ainsi que parcequ’ils ignorent ce que nos pères ont accompli pour sauver cette foi que nous avons.

“ La province Québec d’où nous venons a su conserver les vraies traditions de foi et de patriotisme.

“ Si nous nous sentions faiblir, la France qui est toujours à la tête des nations, nous inspirera un courage qui nous rendra capables de résister à tout. La France payenne a pu perdre notre souvenir, mais jamais la France catholique ne nous a complètement oubliés. Tant qu’il battra un cœur canadien français sur cette noble terre d’Amérique, nos destinées ne seront pas compromises.”

Les applaudissements les plus enthousiastes remercièrent le brillant orateur qui avait fini son discours en citant des vers d’un de nos poètes nationaux, très appropriés à la circonstance.

La santé suivante était “ à nos hôtes.” Nous ne pouvons donner qu’un pâle résumé du petit chef-d’œuvre de discours que nous fit l’Hon. H. A. Dubuque, en réponse à cette santé.

Me

«

son

nou



L'HON. H. A. DUBUQUE, de Fall River, Mass.

A NOS HOTES.

REPONSE PAR L'HON. H. A. DUBUQUE.

Messieurs,

“Que vous dirais-je au nom de vos hôtes qui de toutes parts sont venus être les témoins des belles et grandes choses que nous admirons ici.

(125)

“ Que vous dirais-je au nom des Canadiens du Massachusetts, du Maine, du Rhode-Island ? Qu'ils apprécient combien vous avez de dévouement pour notre nationalité, et qu'ils savent comprendre la grandeur de la mission que vous remplissez en ce moment, qu'ils applaudissent aux efforts que vous faites. Ils sont fiers de voir que les Canadiens de l'Etat du New Hampshire se réveillent enfin, et qu'ils cherchent à se grouper autour du drapeau de la nation canadienne française ; car ils sont persuadés que si nos compatriotes savent se réunir ils deviendront puissants et jouiront de l'influence à laquelle ils ont droit.

“ Tous applaudissent aux efforts que vous faites pour obtenir un aussi beau résultat que celui-là. Nous sommes fiers de voir que dans vos cœurs vit encore l'amour de la patrie absente.

Cette patrie que nous regrettons, nous ne la voyons pas avec les yeux du corps, mais nous la voyons avec les yeux de l'amour. Elle est présente ici avec nous, nous en avons une parcelle dans nos cœurs.

“ Un jour, au palais de justice, un juge me dit ; pourquoi les Canadiens-Français ne parlent-ils donc pas la langue des Etats-Unis ? Il y a bientôt cinquante ans que les Canadiens sont venus ici, et ils parlent encore tous le français, et tous ont conservé leur foi. Ne serait il pas mieux de prendre les habitudes et le caractère des vieux habitants ?

“ Je lui répondis : Vous qui voudriez nous faire parler la langue américaine, pourquoi ne la parlez-vous pas vous-même. Il n'y a pas de langue américaine, et vous, faites vous autre chose que parler la langue que vos pères ont apprise sur les genoux de leurs mères, au pays natal ? Si vous-même tenez si énergiquement à parler votre langue, comment pouvez-vous vous nous faire un reproche de vouloir conserver la nôtre ? N'avez-vous jamais entendu vos orateurs célébrer la fête de l'Indépendance à laquelle nous avons concouru ? Comment pourriez-vous raisonnablement vouloir nous empêcher de parler

la l
 nen
 4 c
 6
 bris
 cêtr
 sere
 gar
 écri
 l'am
 ..
 raitt
 atte
 notr
 ceur
 Si n
 indi
 non
 la E
 reni
 som
 des
 à ve
 jam
 fond
 jam
 M
 Patr
 l'élo
 faire
 L
 Ada
 Nou
 que

la langue que parlaient ceux qui sont tombés au champ d'honneur à côté de vos pères, et sans lesquels, peut-être, cette fête du 4 de juillet n'eût jamais été célébrée.

“ Quand vous consentirez à oublier la mère-patrie, quand vous briserez tous les liens qui vous unissent aux lieux que vos ancêtres ont habités, nous en ferons autant. Mais tant que vous serez fidèles aux traditions que vous ont léguées vos aïeux, nous garderons le souvenir des pages brillantes que nos pères ont su écrire dans l'histoire de l'Amérique, et nous conserverons intact l'amour de leur religion et de leur langue.

“ L'Angleterre a conquis des peuples dont elle a fait disparaître la langue et le caractère national, mais jamais elle n'a pu atteindre ce but avec les Canadiens-Français. Nous respectons notre glorieux passé, et ne sont Canadiens-Français seulement ceux qui parlent la langue des Lafayette et des Rochambeau. Si nous oublions un passé aussi beau que le nôtre, nous serions indignes du nom d'hommes : mais il n'y a pas de danger que nous descendions si bas, car jamais, non, jamais, nous n'oublions la France. Quand vous voudrez parler à des hommes prêts à renier leur religion, adressez-vous à d'autres qu'à nous, car nous sommes français. Nous sommes vraiment attachés au drapeau des États Unis, nous l'aimons et le vénérons, nous sommes prêts à verser notre sang pour le défendre, mais ne nous demandez jamais de renoncer à notre langue et à notre foi, car alors du fond d'un million de poitrines s'échappera le cri : non, non, jamais, car nous sommes Canadiens-Français.”

Monsieur Dubuque a remporté un véritable succès oratoire. Patriote ardent et convaincu, ce monsieur possède le talent et l'éloquence nécessaire pour faire partager ses convictions, et pour faire honneur à ses compatriotes en n'importe quelle circonstance.

La santé suivante était “ Aux Sociétés Sœurs.” M. A. A. Adam, avocat, y répondit à peu près dans les termes suivants. Nous ne faisons que donner le résumé d'un magnifique discours que nous serions heureux de reproduire au long.

Messieurs,

“ Je suis d'autant plus heureux de répondre à cette santé qu'il nous fait toujours plaisir de parler de ce que nous aimons.

“ Qui parle des sociétés nationales, touche un sujet qui intéresse les Canadiens à un haut degré et qui excite toujours les plus nobles sentiments dans leur cœur.

“ De même que des frères doivent vivre unis pour s'aider et s'encourager, ainsi les sociétés pour faire l'honneur d'une nation doivent s'unir si elles veulent aller à la victoire. Si nous voulons faire entièrement valoir nos droits il nous faut nécessairement marcher la main dans la main. A qui devons-nous notre influence aux Etat-Unis ? Sans les sociétés nationales, notre race serait perdue dans la grande république. Nous devons donc combattre les rivalités de partis, il nous faut donc nous unir le plus étroitement possible, si nous ne voulons pas que nos adversaires triomphants se partagent les lambeaux de notre fortune brisée.

“ Laissez-moi vous dire encore une fois, combien je suis heureux de répondre à la santé “ aux sociétés sœurs.” Toutes les sociétés de bienfaisance sont les sœurs bien aimées de la St-Jean-Baptiste.

“ Puisque nous sommes Canadiens-Français et catholiques, et que comme tels, nous devons tendre de toutes nos forces à obtenir le libre exercice de notre religion, comment pourrions-nous refuser le secours de sociétés si fortes.

“ Qu'est-ce qui fait notre force ? Les sociétés. D'où nous vient notre influence ? Des sociétés. Donc si les sociétés nationales nous donnent l'influence à laquelle nous avons droit, travaillons pour elles. Qu'elles soient toujours prospères, glorieuses et triomphantes, c'est mon souhait le plus sincère, et je suis convaincu que c'est aussi celui que formulent au fond de leurs cœurs tous les vrais Canadiens-Français.”

Les applaudissements et les félicitations dont M. Adam fut l'objet, lui ont prouvé que les convives ont dignement su l'apprécier.

M. E. H. Tardivel, du *Travailleur*, répondit à la soirée : " A la Presse " M. Tardivel a prononcé un beau discours dont voici le résumé.

Messieurs,

"Après avoir offert nos hommages à notre glorieuse république, après avoir souhaité sa prospérité, après avoir offerts nos remerciements à nos représentants et aux sociétés, vous deviez ne pas oublier la presse et lui donner une place.

"Qu'est-ce que la Presse ? La presse a été l'instrument principal de la prospérité des Etats-Unis. C'est la presse qui a aidé à organiser l'œuvre sublime du mouvement national. Aimons-la, protégeons-la et encourageons la presse, parceque tous les jours elle nous rend des services inappréciables ; parceque chaque jour elle défend nos institutions menacées.

"La presse franco-américaine est celle à laquelle vous avez voulu rendre ce soir un hommage particulier, et je vous en remercie au nom d'un homme dont le souvenir fait encore battre tous les cœurs—Ferdinand Gagnon eût été fier d'assister à la première convention des Canadiens-Français du New-Hampshire.

"La presse canadienne a accompli des prodiges que nous admirons, et elle en accomplira encore. Rappelons-nous toujours que c'est elle qui a contribué à faire laver cette injure sanglante adressée à tous les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre, et par laquelle on voulait nous faire descendre au rang des Chinois.

"La presse a rendu de grands services au point de vue religieux. Un journal fondé au prix de mille sacrifices a eu le bonheur de faire rentrer en lui-même un de nos compatriotes les plus éminents, et aujourd'hui le Major Mallet est un des plus ardents pionniers de nos droits.

"Continuons toujours notre noble rôle, soyons toujours à la hauteur de notre position et dans cinquante ans, si l'on se

demande s'il y a encore des Français aux Etats-Unis, puissent nos os blanchis tressaillir en entendant la noble réponse : Nous parlons encore français."

Le Dr J. W. D. MacDonald répondit à la santé des dames. Il a fait un admirable panégyrique de la femme canadienne considérée comme fille, épouse et mère. Malgré l'heure avancée de la nuit, son discours a été écouté avec la plus grande attention, et les applaudissemets qui ont acclamé l'orateur sont une preuve qu'il a bien rempli la tâche qui lui avait été confiée.

En somme le banquet a eu un beau succès. Entre chaque santé, l'orchestre jouait des airs comme : en roulant ma boule, sur le pont d'Avignon, un canadien errant, à la claire fontaine, vive la canadienne, et tous les convives de chanter ces airs qui leur rappelaient tant de beaux souvenirs.

Nous ne pouvons mieux finir qu'en disant que le plus vif enthousiasme n'a cessé de régner pendant tout le diner, et que les convives ne se sont séparés qu'avec peine, et en se promettant de se réunir encore à la prochaine convention de 1892, à Great Falls.

s
r-
ll
i-
le
n,
re

ne
e,
e,
ni

u-
n-
se
ls.

